

Partie 1 - Volet 2 : Caractérisation des aléas

Commissions géographiques
11, 12, 15 mai 2017

Objectifs de l'étude

PAPI : MO Symcéc

- Réalisation du PAPI Complet de la Canche :
 - Affiner la connaissance de l'aléa et du risque
 - Définir une stratégie globale de réduction des conséquences des inondations
 - La décliner en un programme d'actions selon les 7 axes du cahier des charges PAPI

PPRI : MO DDTM 62

- Réalisation du PPRI de la Canche :
 - Définition des aléas et enjeux pour 60 communes
 - Élaboration des documents réglementaires du PPRI
 - Etendre l'analyse aux inondations par débordement, par ruissellement, et par remontée de nappe

- Maîtrise d'ouvrage commune
- Diagnostic approfondi et partagé
- Concertation active et continue

Déroulé de la mission

Partie 1 : Diagnostic

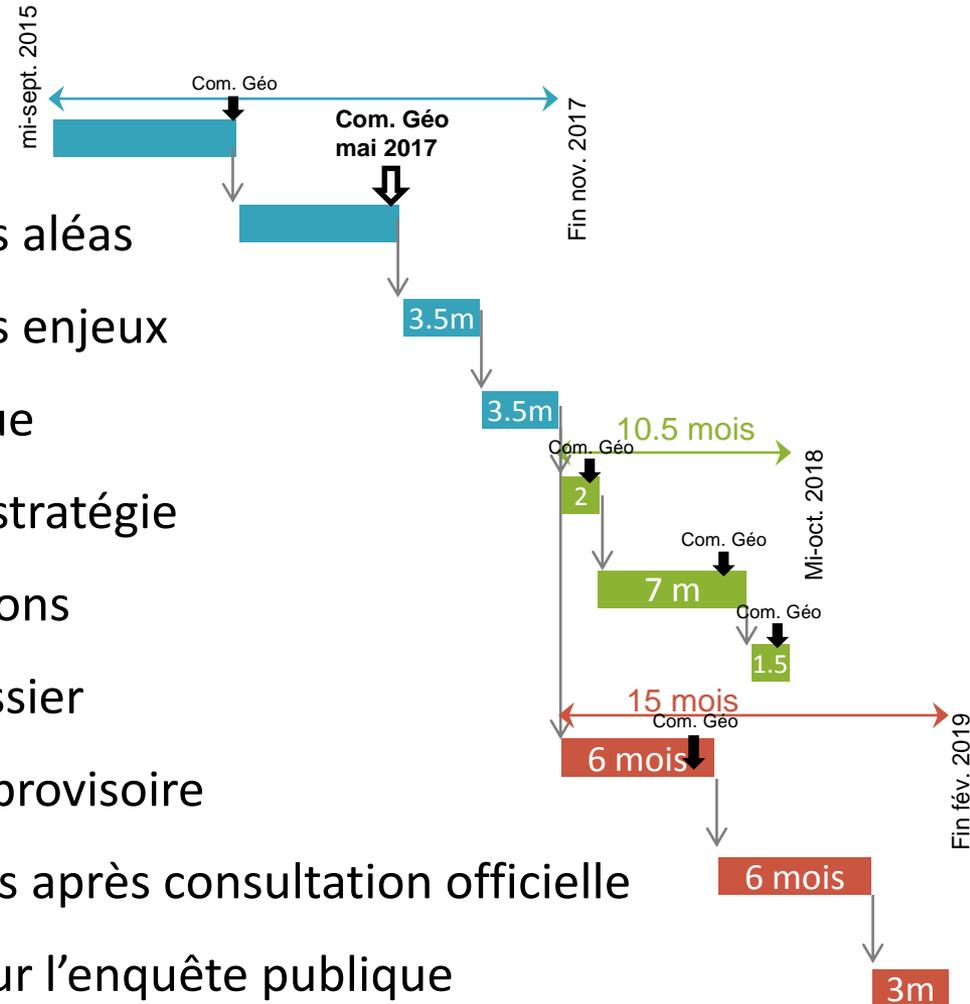
- Volet 1 : Diagnostic initial
- Volet 2 : Caractérisation des aléas
- Volet 3 : Caractérisation des enjeux
- Volet 4 : Evaluation du risque

Partie 2 PAPI

- Phase 1 : Elaboration de la stratégie
- Phase 2 : Programme d'actions
- Phase 3 : Réalisation du dossier

Partie 3 PRRI

- TC1 : Rédaction du dossier provisoire
- TC2 : Reprise des remarques après consultation officielle
- TC3 : Accompagnement pour l'enquête publique



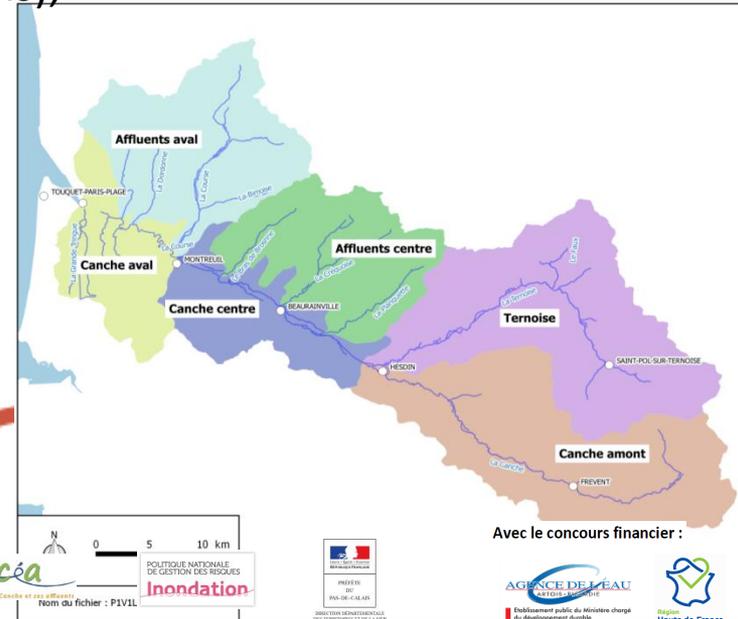
Avec le concours financier :

Objectifs du Volet 2 – Caractérisation des aléas

- Volet 1 = Faire la synthèse des connaissances actuelles (études antérieures, mémoire des acteurs locaux)
 - lacunes, subjectivité
- Volet 2 = Quantifier les aléas inondation (= les phénomènes naturels) sur l'ensemble du territoire
 - exhaustivité, objectivité
- Objet de la réunion d'aujourd'hui : présentation des cartes de hauteurs / vitesses d'inondation et des méthodes utilisées pour les obtenir
- Aléas étudiés : ruissellement, débordement, remontée de nappe
- Force des crues étudiées (imposées dans PAPI et PPRI) :
 - « **Faible** » = crue des premiers dommages conséquents, période de retour 10 à 30 ans
 - « **Moyenne** » = crue au moins centennale
 - « **Exceptionnelle** » = crue millénale

A quoi ressemblent les crues du territoire ?

- Sur 34 crues signalées dans les entretiens ou dans la bibliographie :
 - Des crues majoritairement hivernales :
60 % surviennent en début d'hiver (nov, déc, jan)
 - Une répartition des crues inégale sur le territoire :
50% des crues touchent la Canche médiane et aval
40 % des crues touchent les affluents aval (Course, Dordonne, Huitrepin)
30 % des crues touchent la Ternoise ou la Canche amont
 - Peu de fortes crues mesurées :
Sur la Canche moyenne : déc. 1999 (40 ans),
puis déc. 2012 (30 ans)
Sur la Ternoise : juill. 2005 (50 ans),
puis déc. 1999 (30 ans)
 - Les crues de la Canche moyenne se forment sur la Ternoise (75% des cas) et/ou la Canche amont



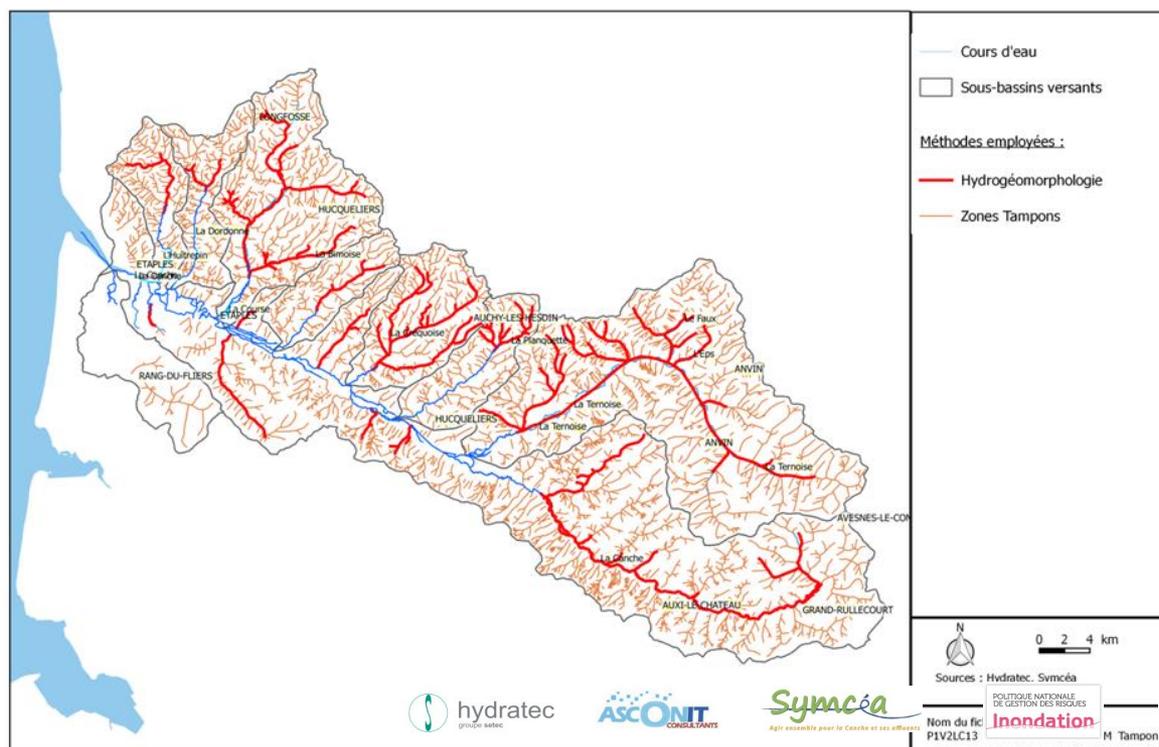
A quoi ressemblent les crues du territoire ?

2 types de crues :

- Crues d'hiver :
 - Longues
 - Spatialement étendues
 - Conjonction de plusieurs facteurs : saturation préalable des sols suite à des mois de pluviométrie excédentaire + rôle de la nappe qui gonfle préalablement les débits (dans 40% des cas) + dans la Canche aval un niveau marin élevé (dans la moitié des cas).
=> inondations (ruissellement et/ou débordement) à chaque épisode pluvieux, même peu intense
- Crues d'été :
 - Courtes
 - Localisées (peuvent toucher n'importe quel thalweg du bassin versant)
 - Intenses
 - Inondations par ruissellement essentiellement
 - Pas de rôle de la nappe
- **MAIS** le couvert végétal et le travail du sol peuvent faire basculer un événement de crue d'un type vers l'autre, provoquant des **crues « hybrides »**
- Deux exemples de crues atypiques :
 - Juillet 2005 : crue d'été, MAIS :
 - Généralisée spatialement
 - A généré de forts débits même sur les gros bassins versants
 - Octobre 2012 : crue d'hiver, MAIS :
 - Ruissellements brefs et intenses
 - Localisée

Méthode hydrogéomorphologique (HGM)

- Objectif : Cartographier les inondations par débordement et par ruissellement hors des zones modélisées, pour la crue moyenne et la crue exceptionnelle
- Méthode « hydrogéomorphologique » (linéaires rouges) sur les zones à enjeux diffus
- Complétée en amont sur tous les autres thalwegs par une zone inondable de largeur fixée (linéaires oranges)



Avec le concours financier :

Exemple de carte produite

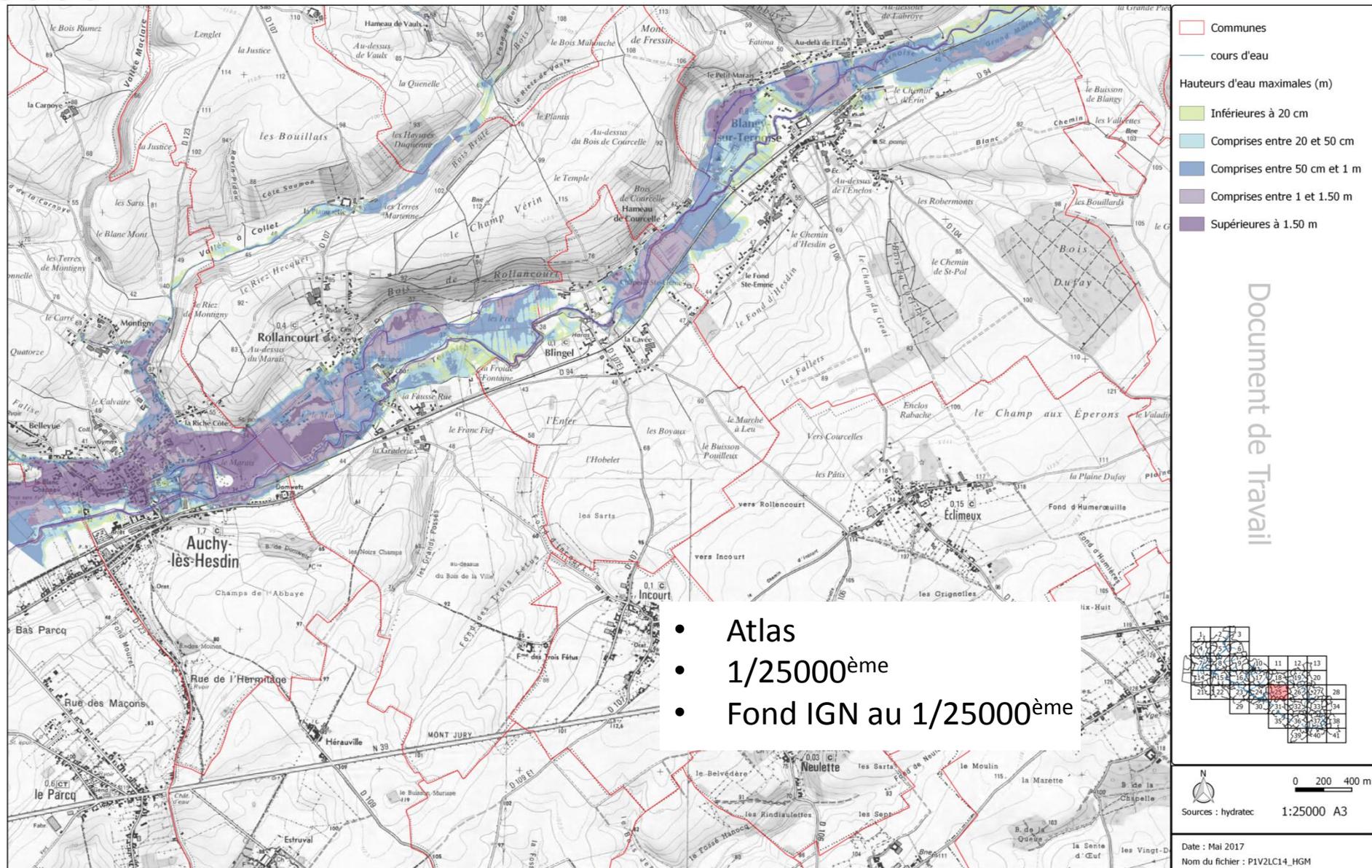
Analyse Hydrogéomorphologique, hauteurs d'eau de la crue exceptionnelle
Planche n°25 - Ternoise

POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES
Inondation

PAPI – PPRI
de la Canche

Symc3a
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

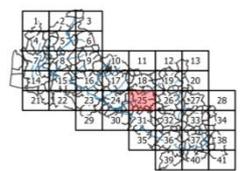
REMERCIEMENTS
PPRI de la Canche
Maire Emile Dubouché
Président du Syndicat
des Propriétaires de la Canche



- Communes
- cours d'eau
- Hauteurs d'eau maximales (m)
 - Inférieures à 20 cm
 - Comprises entre 20 et 50 cm
 - Comprises entre 50 cm et 1 m
 - Comprises entre 1 et 1.50 m
 - Supérieures à 1.50 m

Document de Travail

- Atlas
- 1/25000^{ème}
- Fond IGN au 1/25000^{ème}



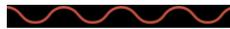
Sources : hydratec
1:25000 A3

Date : Mai 2017
Nom du fichier : P1V2LC14_HGM

Conception et réalisation : Symc3a, LDTH (G), hydratec ©, ASCOMIT Consultants G - Copies et reproductions interdites

Planning - Prochaines réunions

- Semaine du 15 mai: le Symcécá et la DDTM adresseront un courrier aux élus pour expliquer la démarche et la procédure pour remonter les informations relatives aux cartes fournies en version papier et pour le renseignement de l'interface cartographique.
 - 5 juin: échéance de la prise en compte des remarques des élus sur les cartes d'aléas
 - 15 Juin Comité de Pilotage au Symcécá
-
- Finalisation / validation du volet 2 – Aléas :
 - 6 commissions géographiques : 11, 12, 15 mai 2017
 - Comité de Pilotage : début juin 2017



COMPTE-RENDU

PAPI – PPRI

de la Canche

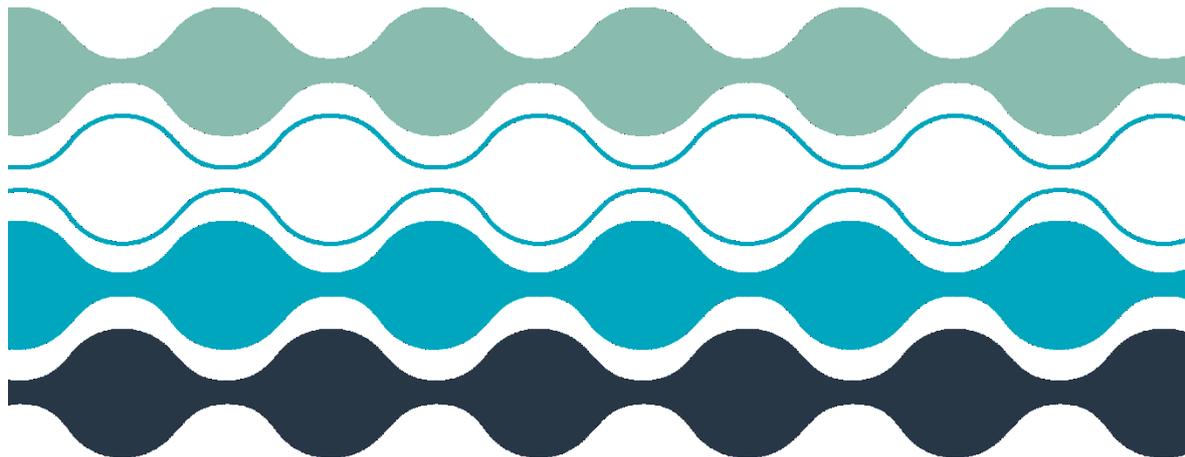


Réunions de Comités Géographiques **CR 14**

**Ternoise, Canche amont, Canche moyenne,
Basse Canche, Planquette-Créquoise-Bras de
Brosne, Course-Dordonne-Huitrepin**

Jeudi 11, vendredi 12, lundi 15 mai 2017

ODJ :	Présentation des méthodes et résultats du volet 2, recueil des premiers avis sur les cartes produites
Lieu :	Blangy-sur-Ternoise, Conchy-sur-Canche, Contes, Montreuil, Humbert, Frencq
Rédaction :	A. Le Paillier le 17/05/2017
Diffusion :	Les présents



Présents

Commission	Structure	Nom	Qualité	Mail
	DDTM 62 - Service Eau et Risques	Mme Valérie ZIOLKOWSKI	Adjointe à l'unité PPR	valeire.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr
	Symcéa	M. Bruno ROUSSEL	Président	brunoroussel@free.fr
		Mme Valérie CHÉRIGIÉ	Directrice	valerie.cherigie@symcea.fr
	hydrattec	Mme Emilie DELATTRE	Animatrice érosion cellule PAPI	emilie.delattre@symcea.fr
Ternoise		LECLERCQ Marcel	Vice-Président du Symcéa	
	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
		BOITEL Henri	Maire d'Hernicourt	
		TINCHON Jean-Marie	Maire de Boubers-sur-Canche	
		PINCHON Thierry		
		COQUART Claude	Maire de Fontaine-les-Boulans	
		MAGNIEZ Serge	Maire de Teneur	
	Commune de Blangy-sur-Ternoise	MARTIN Christian		
		NOÉ Bernadette	Maire de Bours	
		GOSSELIN Claude	Maire d'Hestrus	
	Ternois Com	SOISSONS Stéphanie	Responsable des services achats et environnement	
		DECOFOUR Pascal	Maire de Bergueneuse	
		NOURY Francis	Maire de Tilly-Capelle	
	POCLET Eugène	Maire de Blingel		
Canche amont	Campagne de l'Artois	LEFEBVRE Delphine	Technicienne	



COMPTE-RENDU

Commission	Structure	Nom	Qualité	Mail
		LECLERCQ Marcel	Vice-Président du Symcéa	
	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
		LIBESSART Joels		
		THELLIER Louis	Maire De Wail	
		COQUET Dominique	Maire de Conchy-sur- Canche	
		FORTAINE Albert		
		TINCHON Jean-Marie	Maire de Boubers-sur- Canche	
	Commune de Viel- Hesdin	PLANCHON Christian		
	Commune de Fillièvres	DOURLENS Jim		
		DEGRENDELE Marc	Maire de Magnicourt- sur-Canche	
		PINCHON Thierry		
	Ternois Com	FAY Jean-Luc	Vice-Président	
	Ternois Com	SOISSONS Stéphanie	Responsable des services achats et environnement	
	Chambre d'Agriculture	GLACET Jean- Marie		
Canche moyenne	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
		FERLA Martine		
		DESMAREST Betty	Maire d'Aubin-Saint- Vaast	
	Chambre d'Agriculture	DERANCOURT François		
		DELATTRE Alain		
Basse Canche		POCHOLLE Pascal	Maire de Marenla	
	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
		LECLERCQ Marcel	Vice-Président du Symcéa	
		DESCHARLES Jean-Claude	Maire de Saint-Josse- sur-Mer	
	CA2BM	BEE Didier	DGS	



COMPTE-RENDU

Commission	Structure	Nom	Qualité	Mail
		LEBAS Jean	Maire de la Calotterie	
		LENGLET Evelyne		
	CA2BM	MONVOISIN Joël		
	Commune Le Touquet-Paris-Plage	WATTEZ Thomas		
		LE BOURLIER Karine		
		ROUSSEL Jean-François	Maire de La MAdelaine-sous-Montreuil	
	Fédération de chasse	BIGOT Benjamin	Chargé de mission	
	Commune de Merlimont	AMARA Saïd	Adjoint au Maire	
	Conservatoire du littoral	DUBAILLE Etienne		
	GDEAM	EVERARD Marc	Directeur	
Planquette-Créquoise-Bras de Brosne	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
	Commune de Humbert	MARTIN Michel		
		VIENNE Paul-Marie	Maire de Planques	
		CHEVALLIER Serge	Maire de Marles-sur-Canche	
	Commune de Loison-sur-Créquoise	VERDIN Michel		
	Commune de Maresville	CORNET Didier		
		DESMONS Pierre	Maire d'Avondance	
Course-Dordonne-Huitrepin	CLE	BRUYELLE Jean-Charles	Président Commission Inondation	
		CAZIN Thierry	Vice-Président Desvres-Samer	
		JUNG Patrick		
		PIQUET Philippe	Maire de Beussent	
	Commune de Lefaux	DHALLEINE Michel		
		CHEVALIER Serge	Maire de Marles-sur-Canche	
		FRANCOIS Jean-Pierre	Maire de Lacres	



COMPTE-RENDU

Commission	Structure	Nom	Qualité	Mail
		REGNIER Christian		
		LEMOINE Jean- Pierre		
		CARON André		
		SAMIEZ Bruno		
		JUMEZ Maryse	Conseillère départementale	
		JUMEZ Daniel	Maire d'Estrée	
		BELLEMBERT Jean-Pierre		
		ELOY Bernard		
		SALOMON Alain		
		CREPIN Emile	Maire de Cormont	
	CA2BM	CONGY Cyril		
	CA2BM	RAMET Alain		
		MARTEL Jean- Luc		
		NEUVILLE Maurice		
		PETIT Philippe		
		MAGNIER Norbert	Maire de Frencq	
		SAGNIER Laurent	Maire de Maresville	
	Chambre d'Agriculture	CARLU Jean-Marie		
		DELAPORTE Jean-Philippe		
	Comité de baie de Canche	BONVOISIN Lucien	Président	



Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

Pour chaque réunion, la démarche commune du PAPI et du PPRI est tout d'abord rappelée par les représentants de la DDTM62 et par le Symcésa. Ces réunions s'inscrivent dans le volet 2 de l'étude, visant à caractériser les aléas inondation sur le territoire. Quatre types d'inondation sont couverts (ruissellement, débordement, remontée de nappe, submersion marine) ainsi que trois forces de crue (faible, moyenne et exceptionnelle). Le bureau d'études hydratec présente ensuite la méthodologie et les résultats du volet 2 de l'étude. Enfin, un échange est organisé pour que les participants s'expriment sur les cartes d'inondation produites.

Ce compte rendu, unique pour les 6 réunions de commissions géographiques réalisées, dresse :

- la synthèse des principaux enseignements apportés lors des 6 réunions, et les thématiques abordées qui intéressent l'ensemble du bassin versant de la Canche ;
- la synthèse des interventions individualisées qui concernent une analyse locale des cartes produites.

Echanges

Compréhension du fonctionnement hydrologique et hydraulique du territoire

Les écoulements de la nappe de la craie suivent peu ou prou le sens d'écoulement du réseau hydrographique.

Pour pouvoir représenter avec plus de finesse le niveau de nappe en fond de vallée, il faudrait disposer de points de remontées de nappe (source ou affleurement) précisément localisés et datés.

Les ouvrages de rétention dans les thalwegs secs destinés à gérer les flux d'eau importants (barrages de creuses, barrages en terre, bassins excavés) n'ont pas d'impact à grande échelle (ils ne se font pas ressentir sur les tronçons modélisés) pour les crues faible, moyenne et exceptionnelle. Ils trouvent toutefois leur utilité hydraulique pour les événements courants (période de retour moins que décennale), et leur efficacité se fait ressentir à leur aval immédiat.

La topographie utilisée pour les analyses étant la situation actuelle (2013-2016), cela constitue l'état initial des réflexions pour le PAPI et le PPRI. Il est demandé si cette situation actuelle restera forcément figée ou s'il est possible de revenir en arrière sur certains aménagements réalisés. Pour le PPRI, Mme Ziolkowski explique que les travaux ont peu d'effet sur la crue centennale. Pour le PAPI, Mme Chérigié explique que certaines actions pourront consister à revenir sur l'existant, comme par exemple : la modification ou la suppression d'endiguements, la reconquête des zones d'expansions de crue, ou la remise en fond de vallée de tronçons de cours d'eau

Précisions sur la méthode d'élaboration des cartes

Les débits des crues faible, moyenne et exceptionnelle ont été calculés sur les différents sous-bassins versants du territoire. Ces débits ont ensuite été injectés dans la modélisation. Pour l'analyse hydrogéomorphologique :

- le débit moyen est utilisé pour calculer la surface inondable par la crue moyenne,
- la surface inondable de la crue exceptionnelle s'appuie sur la morphologie de la vallée.

Dans les deux cas, la zone inondable évaluée par méthode hydrogéomorphologique dépend donc de la surface du bassin versant d'étude.

Echanges

Précisions sur les démarches PAPI/PPRI

Les cartes produites à ce jour concernent **toutes les communes du territoire**, puisqu'elles visent à améliorer la connaissance du risque de façon exhaustive, en vue d'établir un diagnostic des risques d'inondation du bassin versant de la Canche. Ce diagnostic devant être partagé par tous les acteurs, un avis est demandé à tous les élus du territoire du Symcécà sur ces cartes (203 communes).

A l'issue du diagnostic seront identifiées **les communes où le risque inondation est le plus important, qui feront alors l'objet d'un PPRI**. Ces communes auront ensuite une carte de zonage réglementaire et un règlement associé. Ces documents s'imposeront alors au PLU et devront y être annexés uniquement dans les communes concernées. La phase de définition du zonage est prévue en 2018.

Sur les communes qui disposent déjà d'un PPRI, le nouveau PPRI constituera une révision du précédent.

Le PPRI intégrera les risques d'inondation par ruissellement et par débordement. Le risque remontée de nappe y figurera à titre d'information et fera l'objet de simples recommandations. Le risque submersion marine est quant à lui traité dans un autre document réglementant l'urbanisme, le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), en cours d'élaboration par la DDTM62.

Sur la base du diagnostic porté sur l'ensemble du bassin versant de la Canche, une stratégie d'action sera définie dans le cadre du **PAPI, afin de réduire les risques là où ils sont les plus importants**. Pour que le PAPI soit labellisé, et donc que les financements associés soient mobilisés, il faut que :

- les actions du PAPI ne concernent pas seulement des travaux d'aménagements, mais aussi des actions non structurelles concernant : la connaissance du risque, la surveillance, la prévision ou l'alerte des crues, la gestion de crise une fois que l'inondation est survenue, la prise en compte du risque d'inondation dans les règles d'urbanisme, l'adaptation du bâti existant au risque, l'organisation de la gestion des ouvrages existants... etc.
- la viabilité économique du projet soit démontrée par une analyse coûts/bénéfices positive, c'est-à-dire que l'ensemble des coûts engagés sur plusieurs décennies (coûts d'investissements et frais de fonctionnement/entretien) soient inférieurs au coût des dommages évités grâce à la mise en place des actions.
- les maîtres d'ouvrages des actions soient identifiés et s'engagent à les réaliser dans les 6 ans, et à dégager les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation, leur suivi et leur entretien. Les communautés de communes seront donc nécessairement fortement impliquées dans la réalisation des actions ajoute Mme Chérigüé.

Les actions du PAPI viseront à limiter les risques d'inondation par ruissellement, par débordement, par submersion marine et par remontée de nappe.

Clés de lecture des cartes

Les cartes d'inondation produites concernent à ce stade de l'étude les types d'inondation séparément : débordement, ruissellement, submersion marine et remontée de nappe. Une fois que ces cartes spécifiques seront validées, une carte de synthèse sera élaborée pour l'ensemble des types de risques.

Les cartes d'inondation sont produites pour les crues « faible », « moyenne » et « exceptionnelle ». Mme Le Paillier rappelle que ce vocabulaire normalisé est éloigné de la définition donnée par le sens commun :

- La crue « faible » est assez forte puisqu'elle désigne la crue des premiers dommages conséquents, de période de retour 10 à 30 ans ;
- La crue « moyenne » est une crue rare puisqu'elle est centennale ;
- La crue « exceptionnelle » désigne l'emprise inondable maximale envisageable.

Ces notions de force de crue et de période de retour concernent les débits d'écoulement (et non les pluies précipitées).

Echanges

Aucun résultat n'est majoré pour prendre en compte le changement climatique.

Etant donné que peu de fortes crues ont été observées récemment sur le territoire, il est normal que les cartes produites (même pour la crue faible) indiquent des zones inondables supérieures ou égales aux zones inondées constatées par le passé.

A l'inverse, si des zones déjà inondées par le passé ne sont pas affichées comme inondables sur les cartes, cela mérite d'être signalé. Cela peut par exemple s'expliquer par la présence d'un obstacle à l'écoulement (buse sous-dimensionnée sous une route, embâcles importants dans un pont ou un vannage...) que les calculs ne prennent pas en compte.

Sur les tronçons modélisés de cours d'eau, les crues sont testées avec et sans « ouvrages hydrauliques ». Il est ici question des ouvrages hydrauliques structurants, c'est-à-dire ceux qui ont été créés pour gérer les flux d'eau importants : digues le long des cours d'eau et ouvrages de rétention dans les thalwegs secs (barrages de creuses, barrages en terre, bassins excavés). Les ouvrages dont la portée est plus locale (aménagements d'hydraulique douce, barrages en rivières) n'en font pas partie.

Les cartes de sensibilité à la remontée de nappe n'ont pas pour vocation de délimiter précisément le contour des zones inondées par remontée de nappe. De par la méthode analytique mise en œuvre, elles permettent toutefois de se faire une idée des secteurs les plus sensibles à cet aléa. Dans le PPRI, il n'y aura donc pas d'obligation ou d'interdiction dans les secteurs touchés exclusivement par la remontée de nappe, mais des recommandations.

Premières réactions aux cartes de zones inondables présentées en séance

Les cartes de zones inondables par les crues faible, moyenne et exceptionnelle sont présentées pour les inondations par débordement et par ruissellement. Les cartes de sensibilité à la remontée de nappe sont également montrées en séance.

Les paragraphes qui suivent indiquent les commentaires faits par les présents sur ces cartes. Il est entendu que ces indications (et éventuellement d'autres) seront retranscrites par les communes sur les cartes qui leur seront transmises, et renvoyées au Symcéc.

Com Géo Ternoise

A Hestrus / Conteville, dans le bois de Conteville, une zone inondée de 15 mètres de large a déjà été observée (ruissellement). La présence d'une buse sous la D88 a provoqué une zone de stockage des ruissellements en amont.

A Teneur, les terrains ont déjà été inondés au nord de la D97 entre le Fond d'Equirre et le thalweg en provenance du lieu-dit « La Campagne ».

A Wavrans, au lieu-dit « Saint-Martin », le long et l'aval de la D99 sont inondables.

Les élus de Bergueneuse n'ont pour l'instant pas d'observation à faire valoir sur les cartes.

A Fontaine-lès-Boulans, les élus sont plutôt d'accord avec les cartes produites. Les maisons n'ont pas été inondées en décembre 1999.

Les élus de Tilly-Capelle n'ont pour l'instant pas d'observation à faire valoir sur les cartes. Le secteur du Petit Marais et le bras parallèle à la Ternoise devant l'église inondent en effet.

A Blangy-sur-Ternoise les élus indiquent que le secteur du camping et de la route de Fruges ont été inondés en 1999 et 2005 (hauteur d'eau entre 50cm et 1m d'eau).

Com Géo Canche amont



COMPTE-RENDU

Echanges

Les élus de Magnicourt et Rebreuviette n'ont pour l'instant pas d'observation à faire valoir sur les cartes.

A Frévent, des pompages sont réalisés par une entreprise dans la nappe (~100 m³/h) pour éviter les inondations par remontée de nappe. Mais cela n'a pas de lien avec les inondations par débordement de la Canche.

A Conchy, il est indiqué que la crue de 1885, crue majeure du secteur, a moins inondé que la cartographie de la crue faible ne l'indique.

A Aubrometz, la route départementale n'a jamais été vue inondée au sud.

Les cartes produites paraissent surestimées aux présents. Il est rappelé que les cartes figurent des inondations fortes, généralement supérieures à toutes les crues connues de mémoire d'homme.

A l'inverse, Hesdin n'est pas en zone inondable d'après les cartes, alors que la ville a déjà été vue inondée au XIX^{ème} siècle, avant la construction du chenal de dérivation. Mme Le Paillier explique que les cartes indiquent comment les inondations se produiraient dans la configuration actuelle du territoire. Dans le cas d'Hesdin, les cartes ne sont pas contradictoires avec les observations historiques ; cela veut dire que le chenal de dérivation (qui est pris en compte dans la modélisation) joue bien son rôle de déviation des crues importantes.

La crainte des élus est que les terrains marqués comme inondés ne soient plus constructibles. (cf. réponse donnée au début du paragraphe « Précisions sur les démarches PAPI/PPRI »). Ils se demandent par ailleurs en quoi leurs observations vont être prises en compte. Il est répondu que la démarche du PAPI et du PPRI s'élabore en concertation avec les élus, et que leurs observations sont souhaitées et attendues pour ajuster les résultats de l'étude, de façon à ce que ces derniers retranscrivent la réalité du terrain. Un document synthétisant les remarques reçues et les réponses apportées sera élaboré.

Une personne demande si c'est une pluie ou un débit centennal qui est cartographié. Mme Le Paillier répond que c'est un débit centennal.

Lorsqu'une personne demande si les scénarios cartographiés sont majorés par le changement climatique, il est répondu que non.

Com Géo Canche moyenne

Un gros problème d'entretien des ouvrages structurants existants est soulevé, qui conditionne grandement leur efficacité hydraulique. Il ne sert donc à rien de prévoir de nouveaux aménagements si la question de leur entretien n'est pas définie à l'avance. Mme Chérigé répond que le Symcécia effectue en ce moment un travail de recensement exhaustif de tous les ouvrages hydrauliques structurants, et recherche leur propriétaire, pour ensuite définir un plan d'action pour leur entretien. Mme Le Paillier ajoute que dans le PAPI, il est obligatoire d'identifier un gestionnaire des éventuels ouvrages qui seront prévus (avec les coûts d'entretien associés). De plus, une des actions du PAPI peut être de mettre en place un programme d'entretien des ouvrages existants.

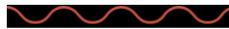
Mme Demarest souhaite que le problème d'inondation par remontée de nappe ne soit plus délaissé, car il s'agit d'une problématique à part entière sur le territoire.

A Aubin-St-Vaast, la rue du Grand Pont a été inondée en décembre 1999 par les débordements de la Canche, ainsi que tout un secteur en rive gauche de la Canche. Le bras parallèle à la Canche (son ancien lit) a débordé. Le moulin est toujours ouvert.

A Marenla, les présents sont d'accord avec la cartographie des zones inondées et la sensibilité à la remontée de nappe.

A l'amont de Montreuil, les cartes sont fidèles à la réalité.

Com Géo Basse Canche



COMPTE-RENDU

Echanges

A une question posée, il est rappelé que le PPRI ne prend pas en compte le risque de submersion marine, puisque celui-ci est déjà traité par le PPRL. Par contre, le PAPI l'intègre la submersion marine au même titre que les autres types d'inondation, de façon à ce que les actions proposées apportent une réponse coordonnée pour l'ensemble des aléas.

A Attin, les élus valident les cartes produites.

Il est demandé une cartographie avec un coefficient de marée plus fort. *[voir réponse argumentée donnée lors du Comité de Pilotage du 15/06/2017]*

Devant le nombre important de participants, il est décidé de procéder à une réunion complémentaire pour analyser les cartes plus en détail (elle a eu lieu à St Josse le 9 juin).

Com Géo Planquette / Créquoise / Bras de Brosne

Avondance a été inondé en décembre 1999, ce qui figure déjà dans le zonage du PLU. Les élus sont d'accord avec les cartes produites.

Les élus de Planques n'ont pour l'instant pas d'observation à faire valoir sur les cartes, qu'il s'agisse des ruissellements ou des remontées de nappe. Le thalweg situé entre Planques et le lieu-dit « Les Granges » a été inondé par 4 à 5 m de large. La RD154 entre Planques et Fressin a bien été touchée par remontée de nappe au niveau de l'Hermitage.

Une personne explique que les embâcles et atterrissements sont beaucoup plus fréquents dans les ouvrages (buses, ponts...) depuis qu'il est interdit de brûler du bois sur les parcelles privées.

Loison-sur-Créquoise a été inondé en décembre 1999 conformément aux cartes produites. Il y a effectivement eu un cheminement en lit majeur des eaux débordées de la Créquoise. Par contre, l'axe de ruissellement figuré au nord prend l'impasse du moulin au lieu de continuer tout droit comme figuré sur la carte (zone tampon).

A Marles-sur-Canche, il n'y a pas d'observation sur les cartes. Les principaux problèmes d'inondation de la commune sont liés aux ruissellements, notamment ceux provenant du Fond de Marles.

Com Géo Course / Dordonne / Huitrepin

A Doudeauville, les cartes concordent avec les observations : la Course déborde entre Course et Doudeauville.

A Preures, les élus valident les cartes produites.

A Hucqueliers, les cartes sont fidèles à la réalité ; tout le centre-ville est inondable par ruissellement. Auparavant, un grand fossé de 5 m en gueule (aujourd'hui disparu) cheminait dans le centre-ville. Il y a aussi un gros problème de nappe confirmé.

A Bernieulles, les élus ont besoin de consulter les cartes de près pour se prononcer.

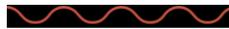
Les élus de Recques-sur-Course et Hubersent n'ont pour l'instant pas d'observation à faire valoir sur les cartes.

A Cormont, les cartes sont cohérentes avec le vécu des élus. Le plus gros problème est au lieu-dit « Le Bout de Haut ».

A Longvilliers, il est signalé que de la terre s'accumule en amont de la RD146 dans l'axe de ruissellement du Bois de Robine. Une catastrophe pourrait se produire quand cette accumulation lâchera. L'Abbaye est bien inondable, conformément aux cartes produites.

A Maresville, les élus valident les cartes produites.

A Brexent-Enocq, il est signalé que le pont sous la RD146 fait verrou. Il est suggéré la remise en fond de vallée de la Dordonne (actuellement perchée) à l'aval de la commune.



COMPTE-RENDU

Echanges

Les cartes des communes riveraines de l'Huitrepin n'ont pas pu être visualisées en séance, faute de temps.

Processus de validation des cartes

L'ensemble des cartes produites va être envoyé dans toutes les communes du bassin versant de la Canche au format papier. Une plateforme internet de consultation des cartes va également être mise en place.

Il est demandé aux maires de compléter, avec l'aide des personnes qu'il jugera utile, les cartes produites :

- soit en annotant les cartes papier reçues et en les renvoyant au Sycméa,
- soit en dessinant sur la plateforme internet et en sauvegardant.

Un délai de deux semaines sera laissé aux élus pour faire parvenir leur avis au Sycméa. En cas de non réponse, la carte sera considérée comme validée.

Un comité de pilotage viendra clôturer le volet 2 de l'étude le 15 juin 2017.

Sujets connexes

Une question est posée pour savoir quelle instance est en capacité d'appliquer la réglementation en matière de PPRI, notamment en cas de litige ayant fait l'objet d'une décision de justice. Les présents déplorent par ailleurs que les biens construits à l'encontre du règlement du PPRI puissent tout de même être assurés, et que les notaires n'informent pas toujours les acquéreurs de terrains des règles d'urbanisme qui pèsent sur ces derniers.

Mme Ziolkowski et Mme Renard répondent que les collectivités locales (communes ou communautés de communes) sont en charge d'appliquer le PPRI. En cas de construction non conforme au règlement du PPRI, les agents de l'État et des collectivités publiques commissionnés et assermentés ont compétence pour constater les infractions et dresser les procès-verbaux. La DDTM n'a plus de mission d'assistance juridique aux collectivités locales dans leurs procédures de contentieux.

Prochaine réunion

Objet : Commissions géographiques de définition de la stratégie du PAPI

Date : début 2018

Lieu : à déterminer

<p>Symcea - 19 Place d'Armes - 62140 HESDIN</p> <p>DDTM- Unité Gestion des Risques 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX CS 10007</p>	<p>Réunion de concertation</p> <p>Basse vallée de la Canche le 9 juin 2017 Mairie de Saint Josse</p>
<p>Participants : Cf. feuille d'émargement en annexe du compte rendu</p>	

COMPTE RENDU

Suite à la commission géographique qui a eu lieu le 12 mai 2017 à la mairie de Montreuil-sur-Mer avec les élus de la Basse Canche, dont l'ordre du jour était la présentation des cartes d'inondation, les élus ont demandé de refaire une réunion plus spécifique pour aborder l'influence de la marée sur une crue de la Canche.

L'ordre du jour de la réunion était donc le suivant :

- rappel des scénarios de base d'une crue de la Canche (faible/moyen/fort, avec et sans digues),
- présentation des différents scénarios de rupture de digue (3 scénarios) et construction des cartes des scénarios de référence,
- présentation des résultats des tests de sensibilité de la marée sur la base de l'événement de 1999.

Les élus n'ont pas fait de remarques sur les cartes avec et sans ouvrage hydraulique pour les 3 crues faible/moyen/fort.

Les élus n'ont pas fait de remarques sur les scénarios de rupture.

Au sujet de la marée les résultats montrent que pour la crue de 1999 avec un coefficient de 120 la marée a une influence jusqu'au Moulin de Bacon avec une rehausse de la ligne d'eau de 30 cm du Pont Noir jusqu'au Moulin de Bacon.

Les élus font la remarque qu'une crue de la Canche a de grande chance de se produire avec un coefficient de 100 plutôt qu'un coefficient de 70.

Suite à une discussion du Comité de suivi avec le bureau d'étude le mardi 13 juin, il apparaît que le scénario crue de 1999 avec un coefficient 100 sera bien étudié dans le cadre de définition de la stratégie aménagement du PAPI. Elle permettra l'analyse des effets d'un scénario de crue engendrant les premiers dommages (submersion des digues) crue objectif du niveau de protection pour le PAPI.

Pour l'instant, les conditions de mer (coefficient 70) pour les scénarios de référence sont maintenues.

Pour la crue de référence centennale du PPR le coefficient de 100 aurait peu d'influence sur l'inondation qui est essentiellement due au débordement de la Canche.

<p>Symcea - 19 Place d'Armes - 62140 HESDIN</p> <p>DDTM- Unité Gestion des Risques 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX CS 10007</p>	<p>Réunion de concertation</p> <p>Ternoise</p> <p>le 13 juin 2017</p> <p>Communauté de Communes du Ternois</p> <p>St Pol-sur-Ternoise</p>
<p>Participants : Cf. feuille d'émargement en annexe du compte rendu</p>	

COMPTE RENDU

Suite à la commission géographique qui a eu lieu le 11 mai 2017 à Blangy-sur-Ternoise avec les élus de la Ternoise, dont l'ordre du jour était la présentation des cartes d'inondation, Monsieur le Président de la communauté de communes du Ternois, Monsieur Bridoux, a adressé à la DDTM et au Symcea, le 30 mai 2017, un courrier précisant qu'il refusait les cartes d'inondation présentées.

La réunion du 13 juin a donc été organisée avec Monsieur Bridoux et les élus de la Ternoise.

Cette rencontre a permis de réexpliquer les différentes étapes des deux démarches PAPI et du PPR et de répondre aux inquiétudes des élus de la Ternoise. Les remarques formulées et les réponses apportées sont reprises ci-après.

Remarque : Beaucoup de craintes ont été formulées par rapport au PPR. Les maires pensent que tous les projets seront interdits.

Réponse : *Pour les communes qui seront concernés par le PPR approuvé, la DDTM a expliqué que les nouveaux projets pourront être interdits dans les zones les plus dangereuses, ils pourront être autorisés avec prescriptions dans les zones d'aléa plus faible. La carte du zonage réglementaire issue du croisement des aléas et des enjeux déterminera ces zones avec les éventuelles interdictions et prescriptions associées. Les modalités de réalisation du PPR ont également été détaillées (durée de la procédure de 3 à 4 ans en concertation avec les acteurs du territoire, consultations officielles et enquêtes publiques).*

Remarque : Les maires précisent que plusieurs communes viennent d'approuver leurs cartes communales, pour eux, le PPR va ajouter encore des contraintes supplémentaires.

Réponse : *Le PPR est en effet une servitude d'utilité publique qui sera annexé au document d'urbanisme. La contrainte la plus forte entre ces deux documents s'imposera.*

Remarque : Un maire signale que des permis ont été délivrés dans sa commune en zone inondable alors qu'ailleurs d'autres ont été refusés en zone non inondable ce qui n'est pas cohérent.

Réponse : Cela reste un cas particulier qu'il faudrait consulter plus dans le détail, mais la DDTM précise que les services de l'État n'avaient sûrement pas eu connaissance que les terrains étaient en zone inondable. Les études PAPI/PPR permettent donc d'améliorer la connaissance sur les inondations, de réaliser des cartes d'aléas et de délivrer des permis sur la base de cette connaissance. En outre, la délivrance d'un permis est soumise à plusieurs réglementations dont celle liée à la thématique « risques ». Ce cas particulier de refus semble être issu d'une réglementation différente.

Remarque : Un maire fait la remarque que les aléas présentés sont trop importants et que l'État ouvre "le parapluie".

Réponse : Le PPR est un outil de prévention, de gestion de l'urbanisme et de réduction de la vulnérabilité des biens existants. Il est basé sur une crue centennale qui a une "chance" sur 100 de se produire chaque année. Cette crue ne s'est jamais produite sur le territoire de mémoire d'homme mais elle peut se produire un jour. Le bureau d'études a estimé à 30 ans la période de retour de la crue des premiers dommages sur la Ternoise. La crue la plus importante qui a été recensée sur la Ternoise est celle de juillet 2005. Pour la crue centennale, il est précisé que les bassins ne sont pas intégrés de même que tous les ouvrages d'hydrauliques douces qui sont dimensionnés pour des événements de période de retour de 2 à 5 ans.

Une remarque générale est formulée sur la lisibilité des cartes dont l'échelle n'est pas assez précise. Des cartes sont réalisées au 1/5000ème pour chaque commune.

La DDTM invite les participants de la réunion à consulter le site internet de la préfecture du Pas de Calais (www.pas-de-Calais.gouv.fr). Tous les PPR approuvés ou en cours d'étude sont présentés. La DDTM invite également les participants à se rapprocher des maires ou du président de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois. En effet, le PPRL Littoral du Montreuillois est en cours d'enquête publique. Les participants pourront ainsi se renseigner sur la démarche PPR.

M. Bridoux a rappelé aux élus l'importance de bien consulter les cartes et de faire leurs remarques très rapidement en précisant que les cartes étaient consultables sur la plateforme cartographique accessible sur le site Symcea (www.symcea.fr). Ce message sera également rappelé en commission le 28 juin 2017.

Il est demandé à la DDTM et au Symcea d'organiser la même réunion d'explication avec les maires de la Canche amont. Cette réunion sera programmée très rapidement.

Un Comité de pilotage avec le Sous-Préfet sera organisé le 15 juin 2017 pour la validation des cartes d'aléas.

<p>Symcëa - 19 Place d'Armes - 62140 HESDIN</p> <p>DDTM- Unité Gestion des Risques 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX CS 10007</p>	<p>Réunion de concertation</p> <p>Haute vallée de la Canche le 22 juin 2017 Pépinière d'entreprise de Frévent</p>
<p>Participants : Cf. feuille d'émargement en annexe du compte rendu</p>	

COMPTE RENDU

Suite à la commission géographique qui a eu lieu le 11 mai 2017 à Blangy-sur-Ternoise avec les élus de la Ternoise, dont l'ordre du jour était la présentation des cartes d'inondation, Monsieur le Président de la communauté de communes du Ternois, Monsieur Bridoux, a adressé à la DDTM et au Symcëa, le 30 mai 2017, un courrier précisant qu'il refusait les cartes d'inondation présentées.

La réunion du 22 juin a donc été organisée avec Monsieur Faÿs et les élus de la Haute Canche. Cette rencontre a permis de réexpliquer les différentes étapes des deux démarches PAPI et du PPR et de répondre aux inquiétudes des élus de la Haute Canche.

A partir d'une cartographie interactive des enveloppes d'aléas des crues moyennes (centennale) et exceptionnelles (millénale) sur la haute vallée de la Canche, les élus présents ont pu vérifier en détails les secteurs les concernant.

Une attention particulière a été accordée à l'examen de la crue centennale parce qu'il s'agit de l'aléa de référence pour le Plan de Prévention du Risque Inondation. Christian Hennebel de la DDM62 rappelle que les zones concernées par un aléa fort sont susceptibles d'être zonées inconstructibles si un PPR est prescrit et approuvé. Il est concevable que les zones où l'aléa est moyen à faible, les constructions ne soient pas interdites mais puissent faire l'objet de prescriptions pour « adapter » les nouveaux bâtiments au risque inondation.

Aux regards des emprises de certaines enveloppes, les élus s'interrogent sur la méthode de détermination de la pluviométrie pouvant occasionner ces événements (extrême et moyen). Il est précisé que pour l'occurrence centennale, le territoire « n'a jamais connu » cet épisode. (ou ne dispose pas de la mémoire, repère de crue, laisse de crue pour les inondations de fréquence centennale).

Pour la pluviométrie, le bureau d'étude a réalisé un modèle pluie débit en analysant toutes les chroniques de pluie disponibles pour les stations représentatives du bassin versant de la Canche.

Monsieur Ramon, précise que des bassins de rétention sont en cours d'étude pour remédier aux problèmes d'inondation par ruissellement et demande s'ils seront intégrés dans le PAPI. Monsieur Roussel, indique que ces solutions seront étudiées lors de la définition de stratégie du PAPI qui étudiera toutes les actions à mettre en œuvre pour réduire le risque inondation du bassin versant de la Canche. Par ailleurs, il précise que ces aménagements devront éventuellement faire l'objet d'une analyse Cout/Bénéfice pour vérifier la rentabilité de cette option aux regards des dommages évités.

Après l'analyse minutieuse de chaque secteur, aucune remarque concernant l'emprise et les hauteurs d'eau n'a été formulée par les élus présents.

Présents :

Prénom	Nom	Structure
Jean-Luc	Faÿs	Vice-président Ternois Com
Bruno	Roussel	Président du Symcéc
Marcel	Leclercq	Vice-président du Symcéc
Dominique	Coquet	Maire de Conchy-sur-Canche
Jean-Marie	Tinchon	Maire de Boubers-sur-Canche
Michel	Legrand	Maire de Vacquerie-le-Boucq
Tony	Ramon	Adjoint-maire Frévent
Christian	Hennebelle	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
Stéphane	Ansart	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
Grégoire	Jacquesson	Symcéc

PAPI – PPRI

de la Canche



Partie 1. Diagnostic territorial

Volet 2. Caractérisation des aléas

Modification des cartes d'inondations suite aux retours des communes



Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Rapée
75582 Paris Cedex 12
Email : hydra@hydra.setec.fr
T : 01 82 51 64 02
F : 01 82 51 41 39

Directeur d'affaire : BST
Responsable d'affaire : LPU
N°affaire : 37093
Fichier : 37093_Modif_cartes_apres_concertation.docx

Version	Date	Etabli par	Vérfié par	Nb pages	Observations / Visa
1	24/07/2017	TBV	NMT/ BST	34	-
2	27/07/2017	TBV	NMT	34	Ajout des zones de recouvrement avec la modélisation + nom de l'ensemble des communes impactées par les modifications.



Table des matières

1	OBJET DU PRESENT LIVRABLE.....	5
2	COMMUNES IMPACTEES PAR LES MODIFICATIONS.....	6
2.1	Aubin St Vaast.....	6
2.2	Averdoingt.....	8
2.3	Bergueneuse.....	10
2.4	Bezinghem.....	12
2.5	Blangy sur Ternoise.....	14
2.6	Estrée Wamin.....	16
2.7	Fillièvres.....	18
2.8	Gouy en Ternois.....	20
2.9	Hernicourt.....	22
2.10	Hucqueliers.....	24
2.11	Loison sur Créquoise.....	25
2.12	Maisoncelle.....	27
2.13	Parenty.....	29
2.14	Ramecourt.....	31
2.15	Sericourt.....	33



1 Objet du présent livrable

Ce document présente les modifications apportées aux cartes d'inondation suite à la concertation avec les communes effectuée en mai 2017.

Une fois ces modifications apportées, les cartes ont été validées en vue du calcul des aléas et de la détermination des enjeux impactés.

2 Communes impactées par les modifications

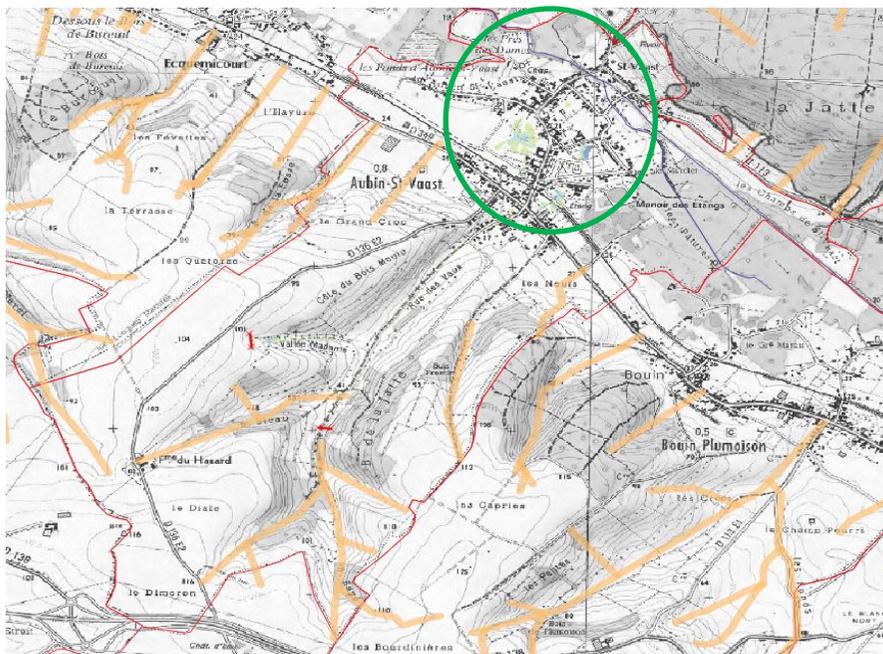
Remarques : La taille des bandes tampons a été diminuée de moitié par rapport aux cartes présentées lors de la concertation. Dans la première version, les largeurs de ces zones étaient le double de celles annoncées dans le rapport d'hydrogéomorphologie (LCOM 13.3).

2.1 Aubin St Vaast

Modifications : Ajout de bandes tampons et ajustement HGM pour augmenter la zone inondable

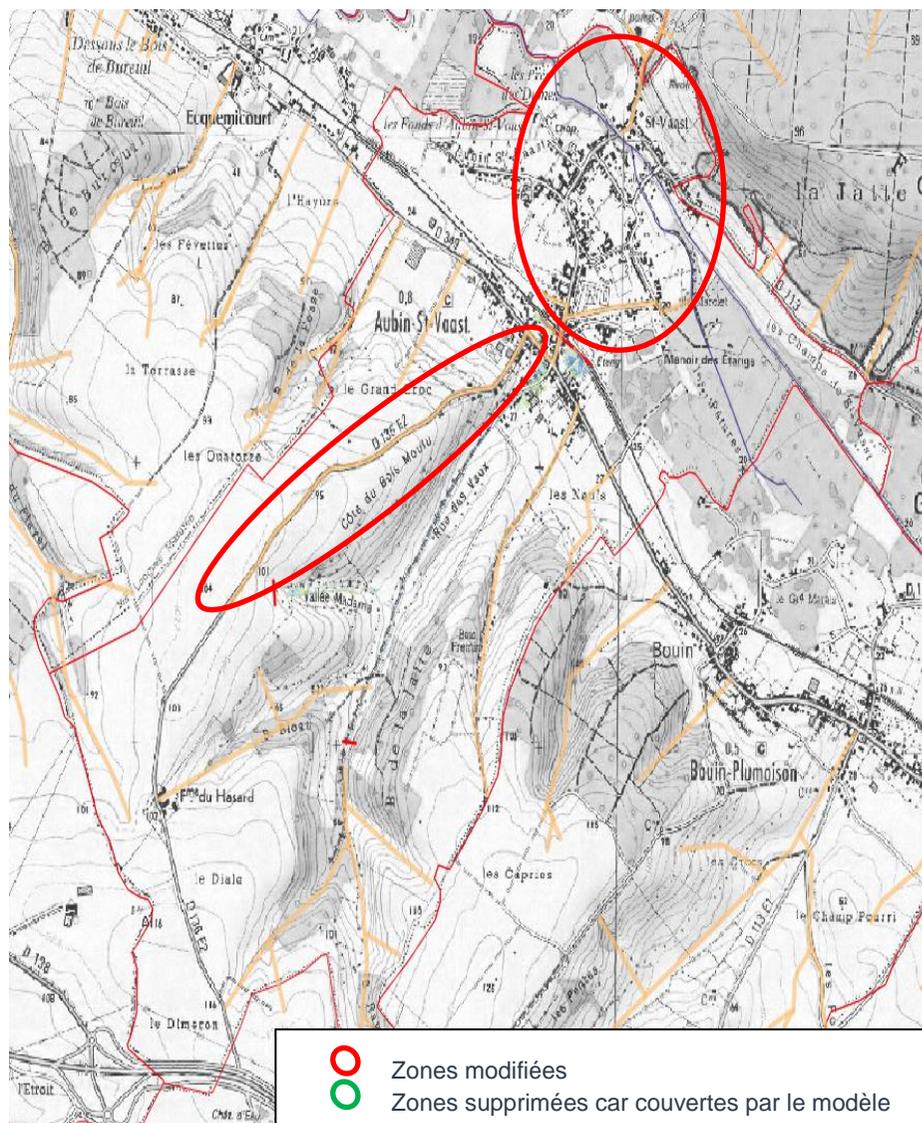
Crue moyenne :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :

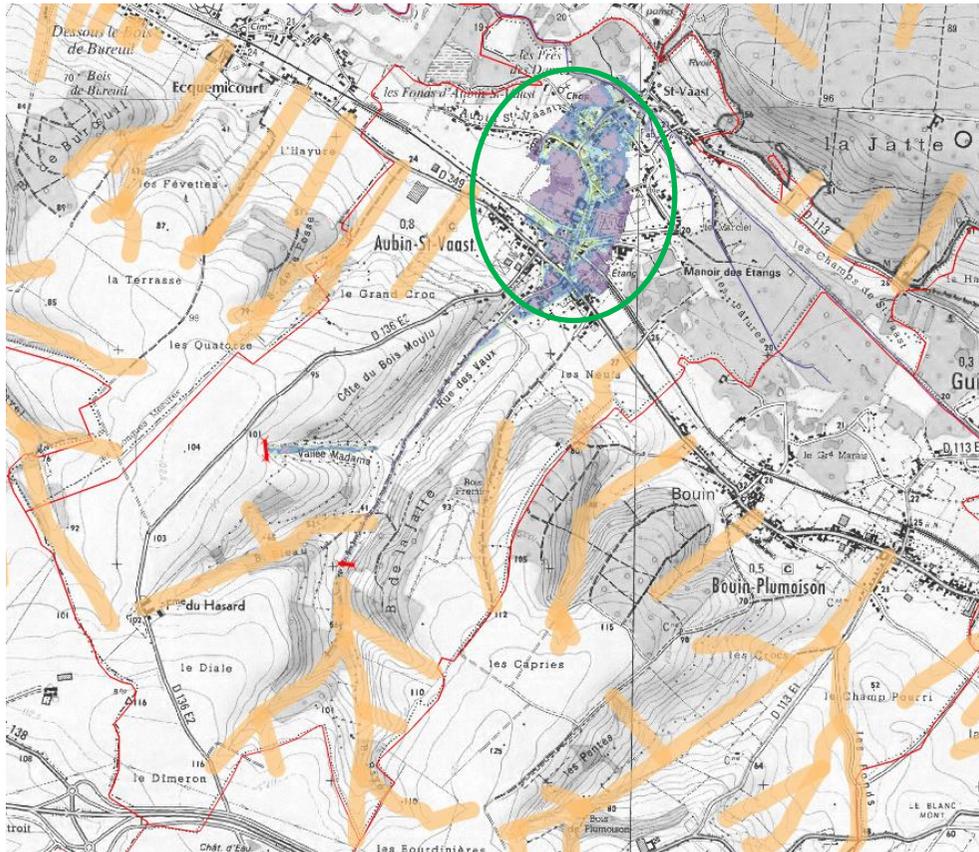


HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 6

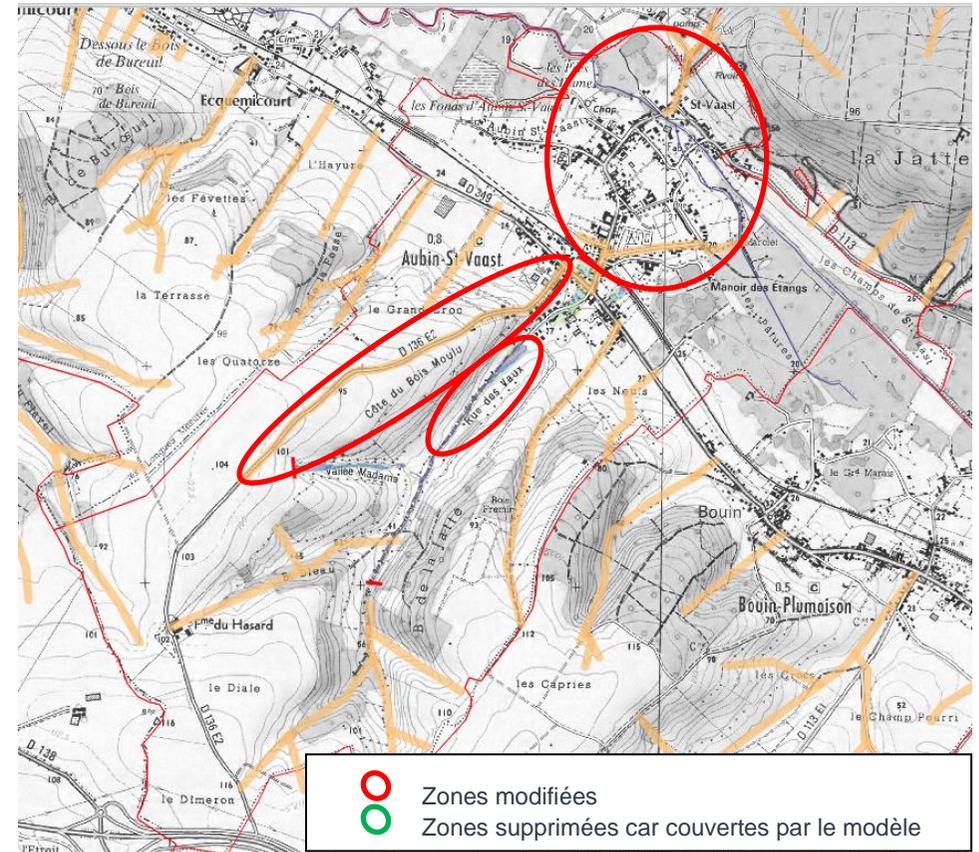


Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :

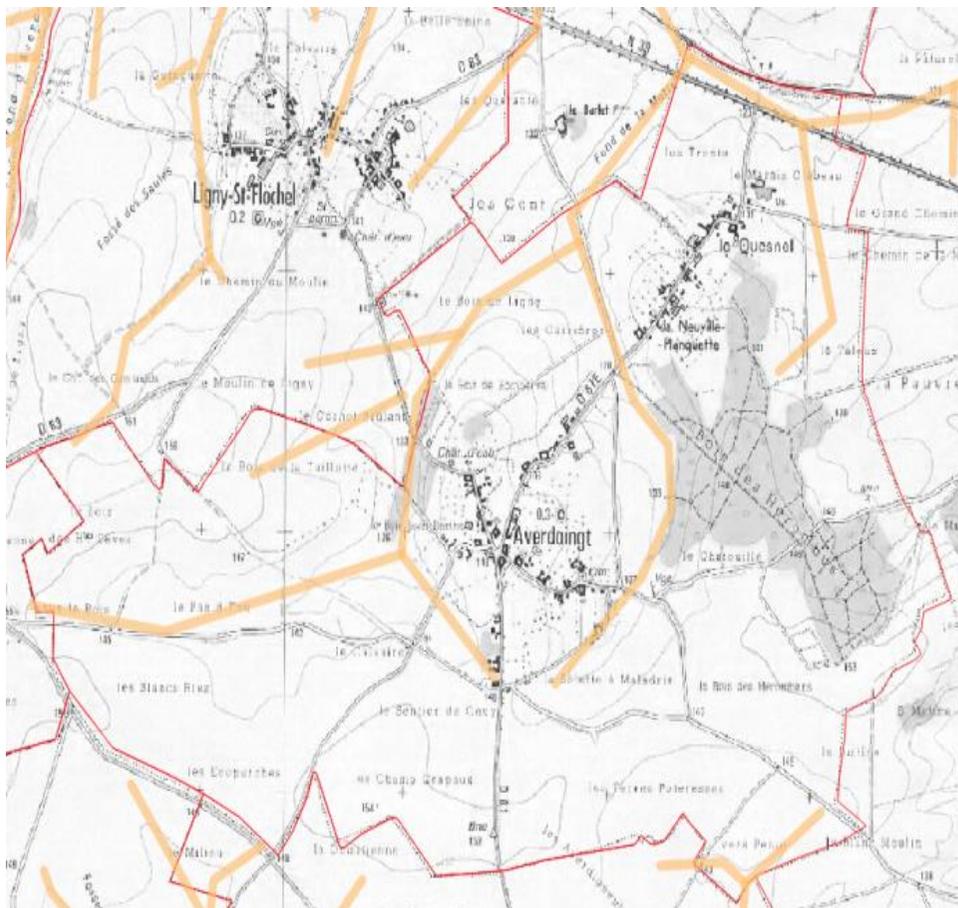


2.2 Averdoingt

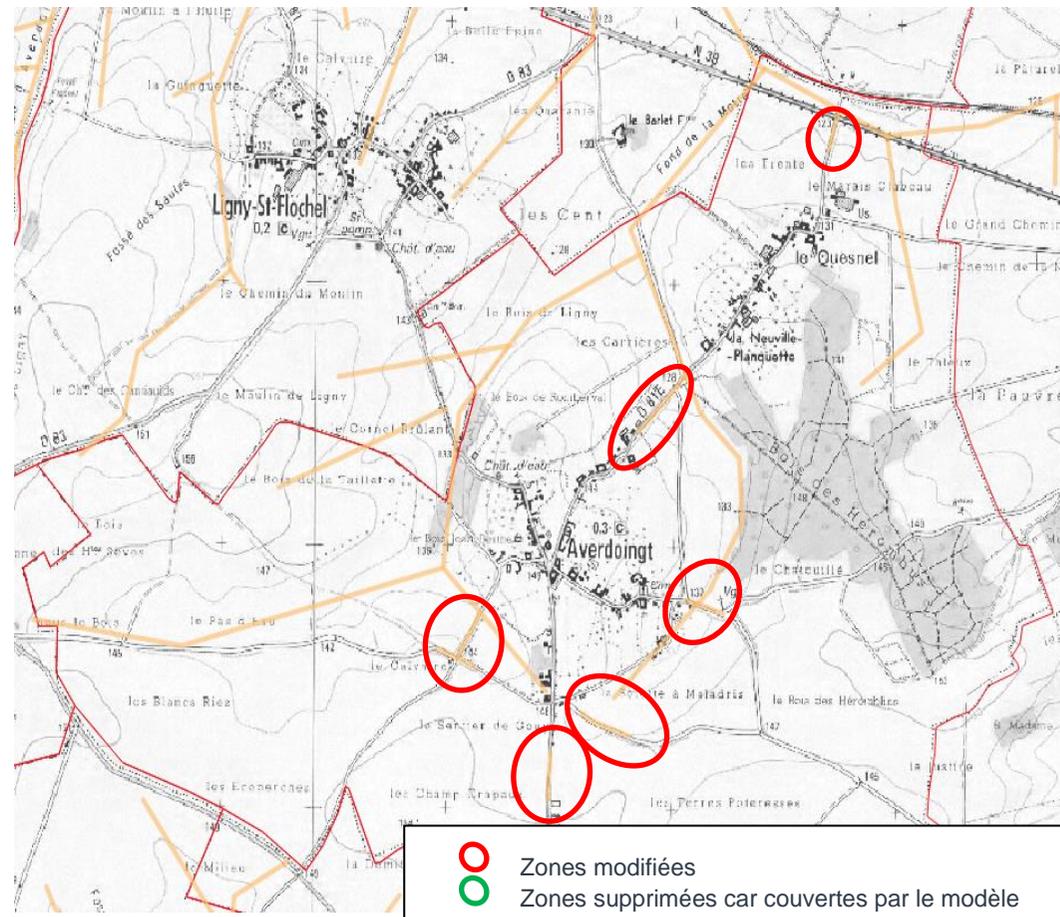
Modifications : Ajout de bandes tampons

Crue moyenne:

Avant modifications :



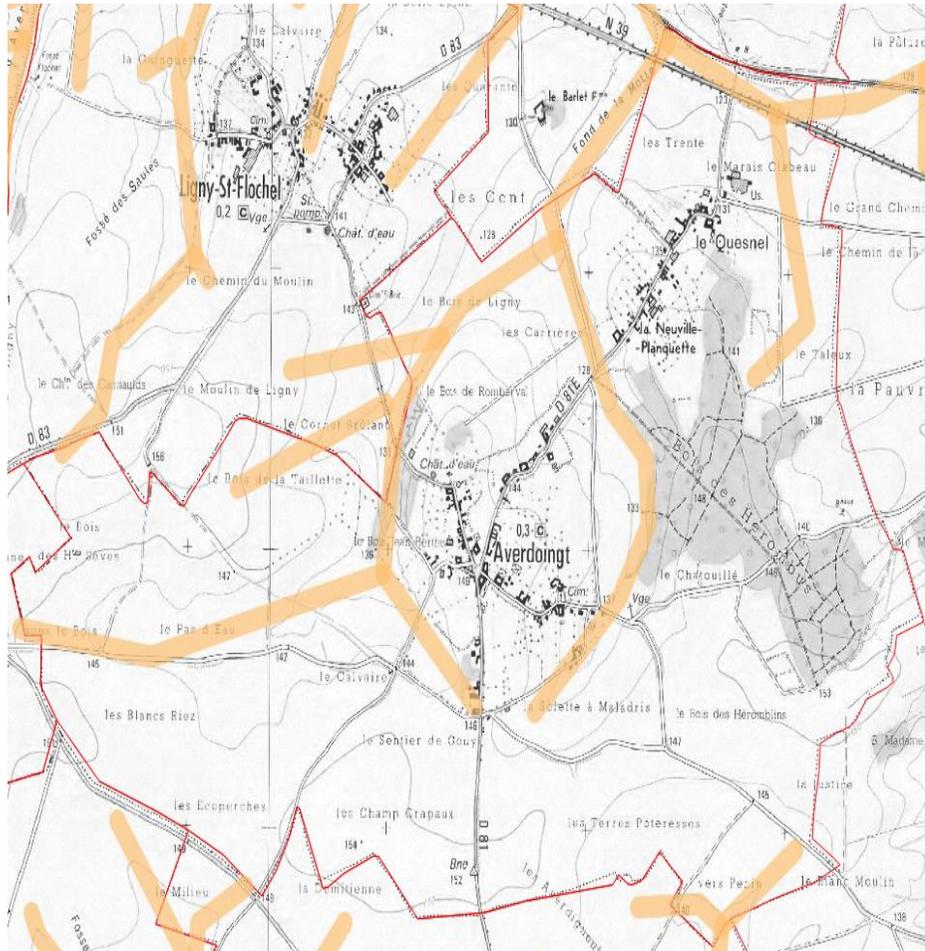
Après modifications :



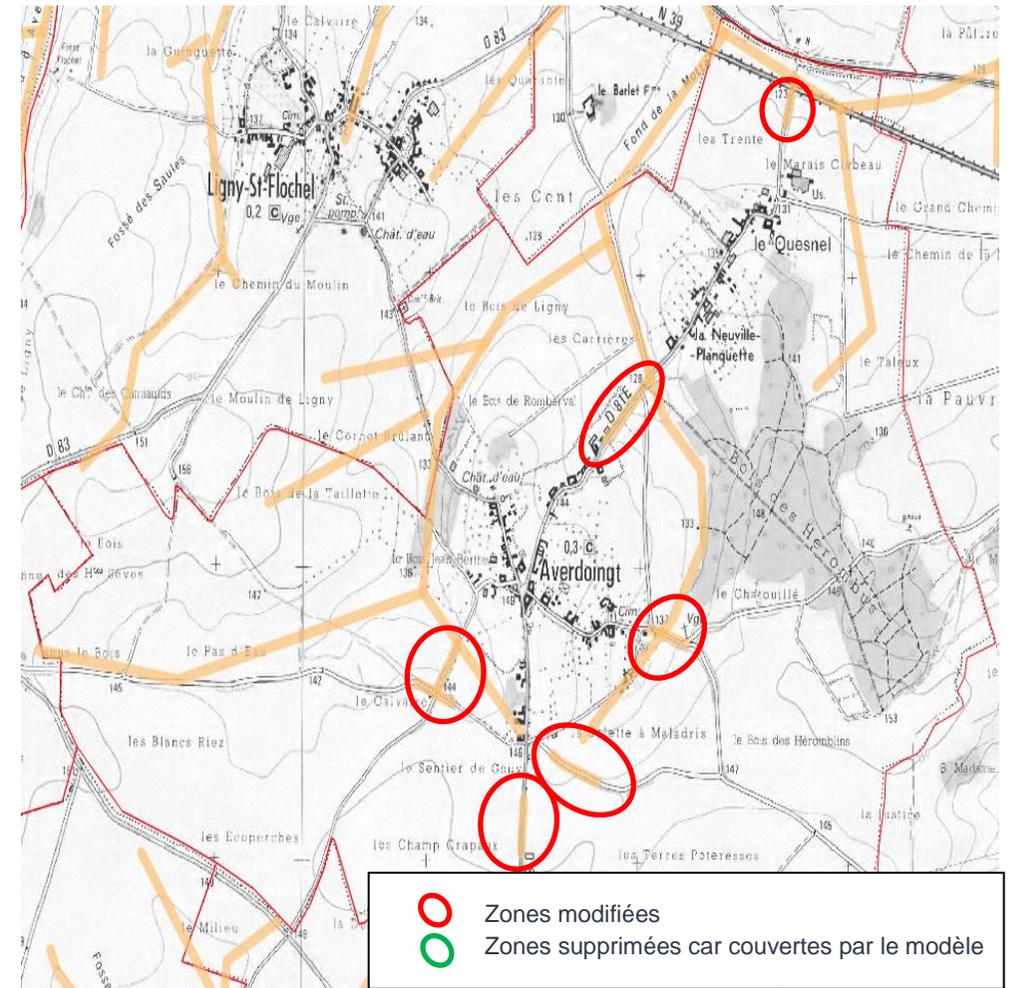


Crue Exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :

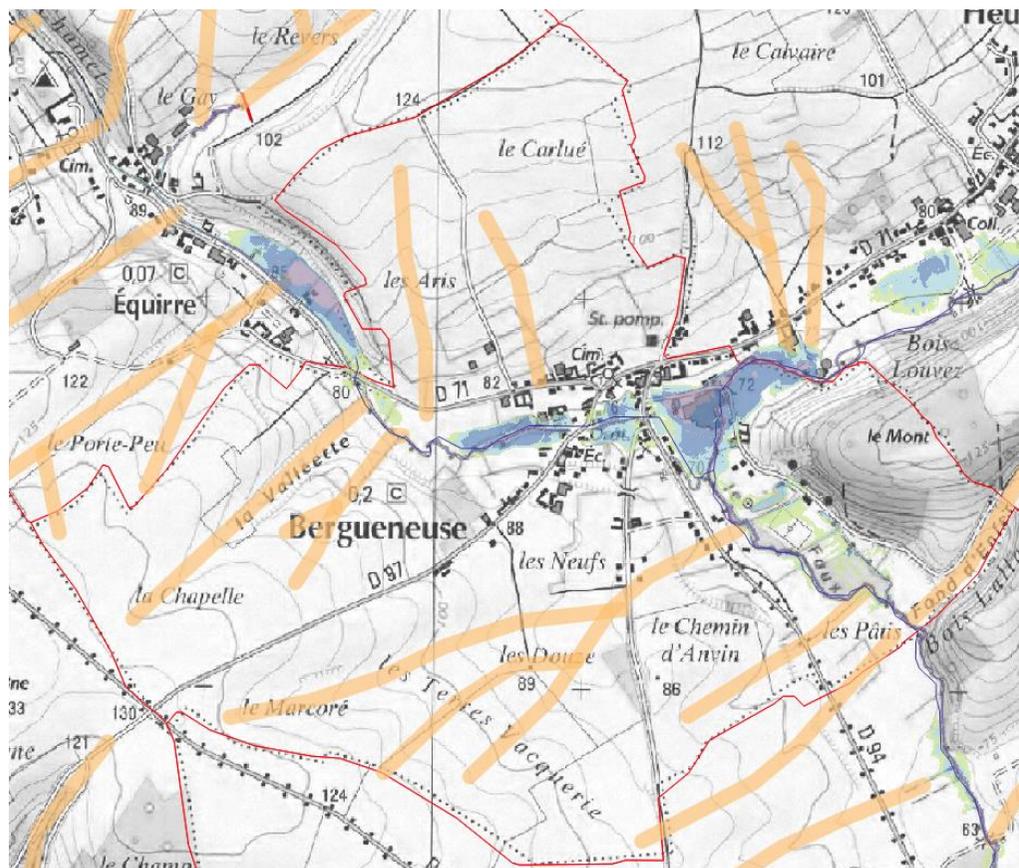


2.3 Bergueneuse + Heuchin

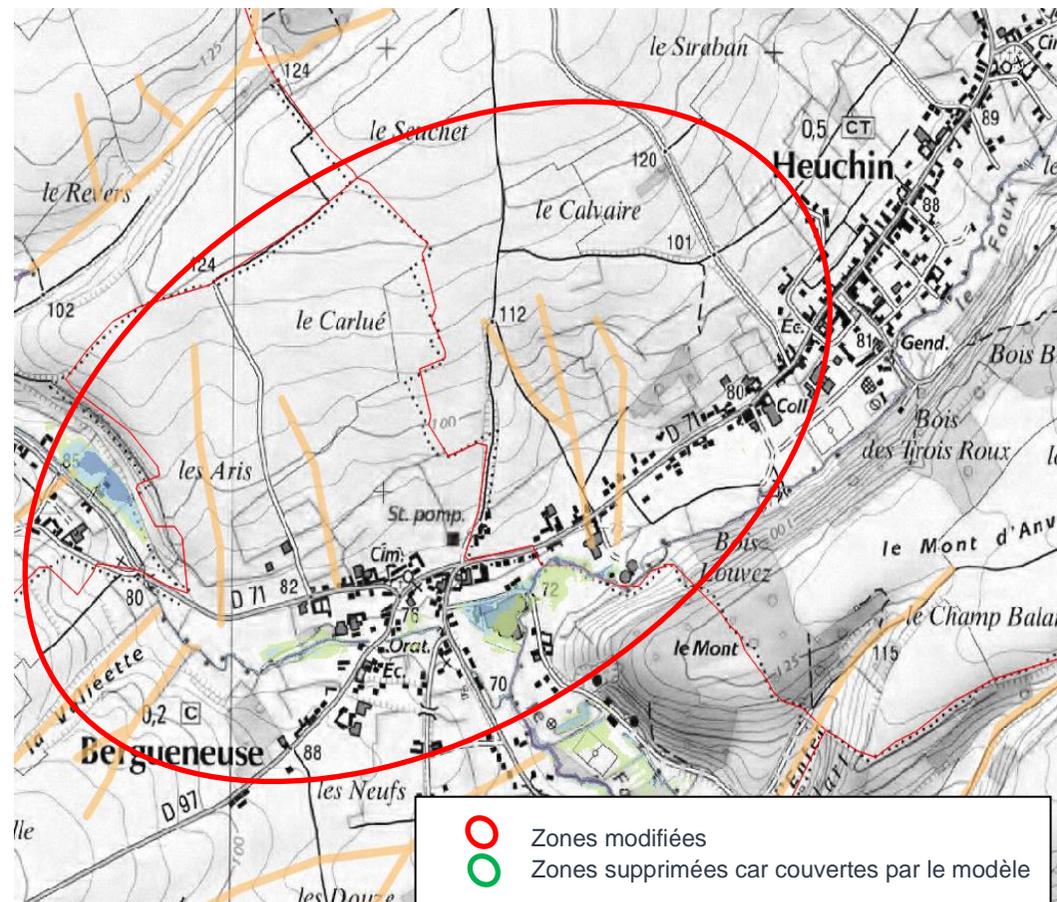
Modifications : Ajustement local des paramètres HGM pour diminution des hauteurs d'eau pour les crues moyennes et exceptionnelles

Crue moyenne :

Avant modifications :

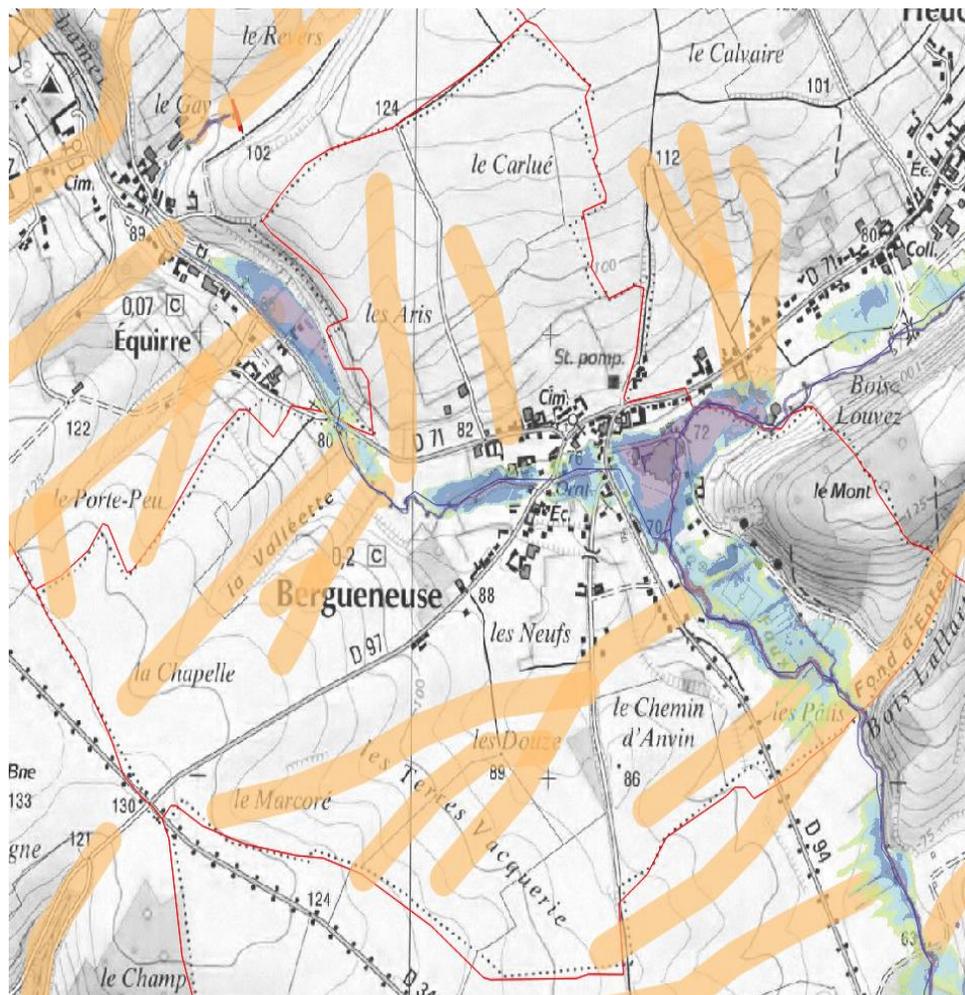


Après modifications :

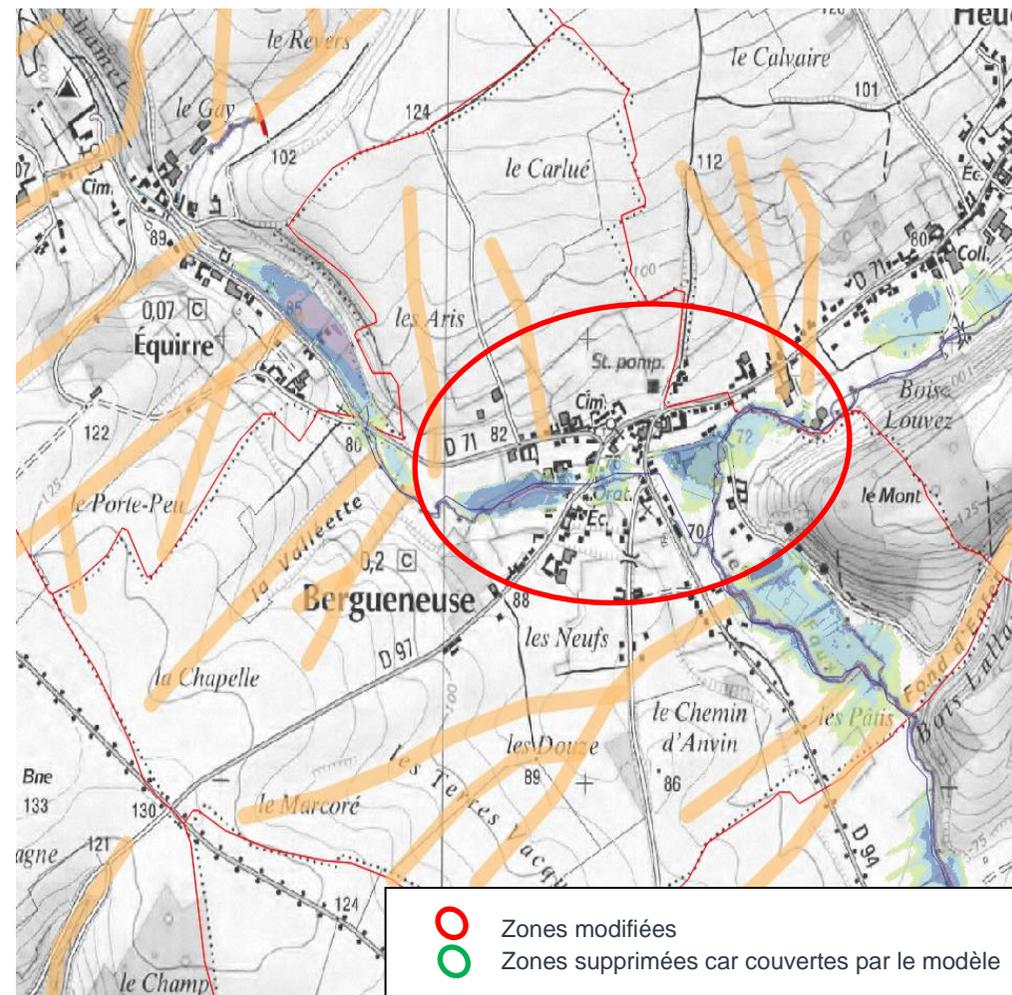


Crue Exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :

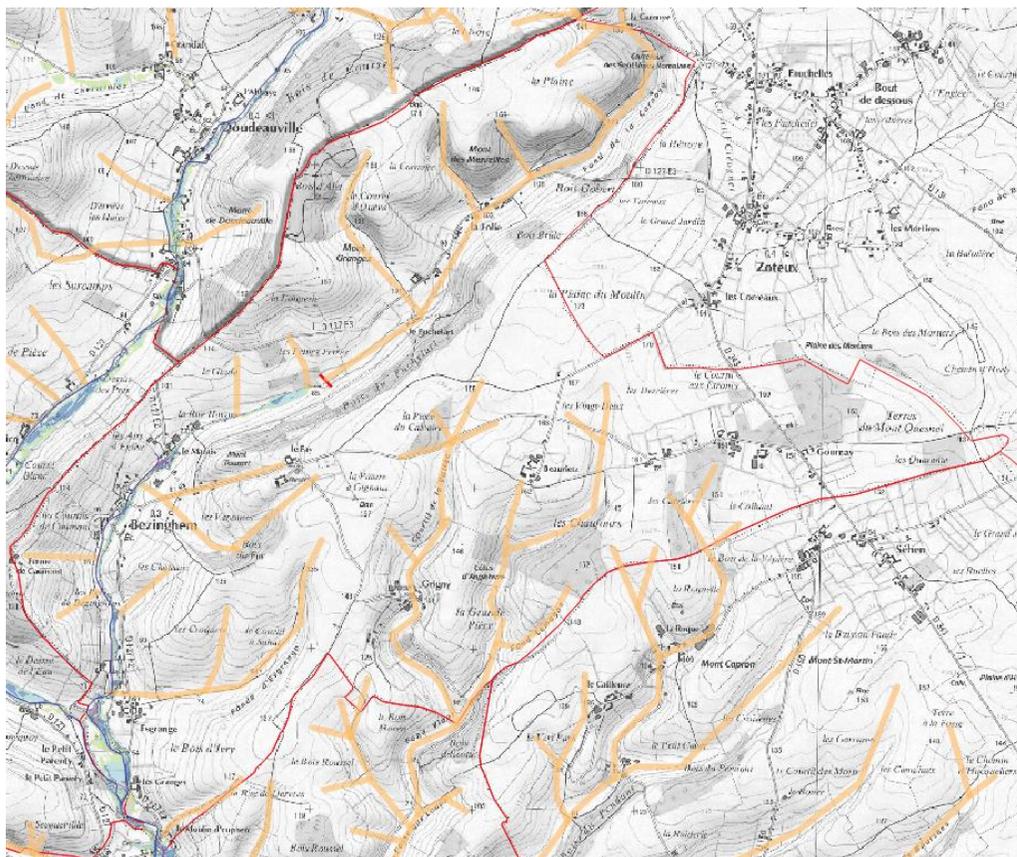


2.4 Bezinghem

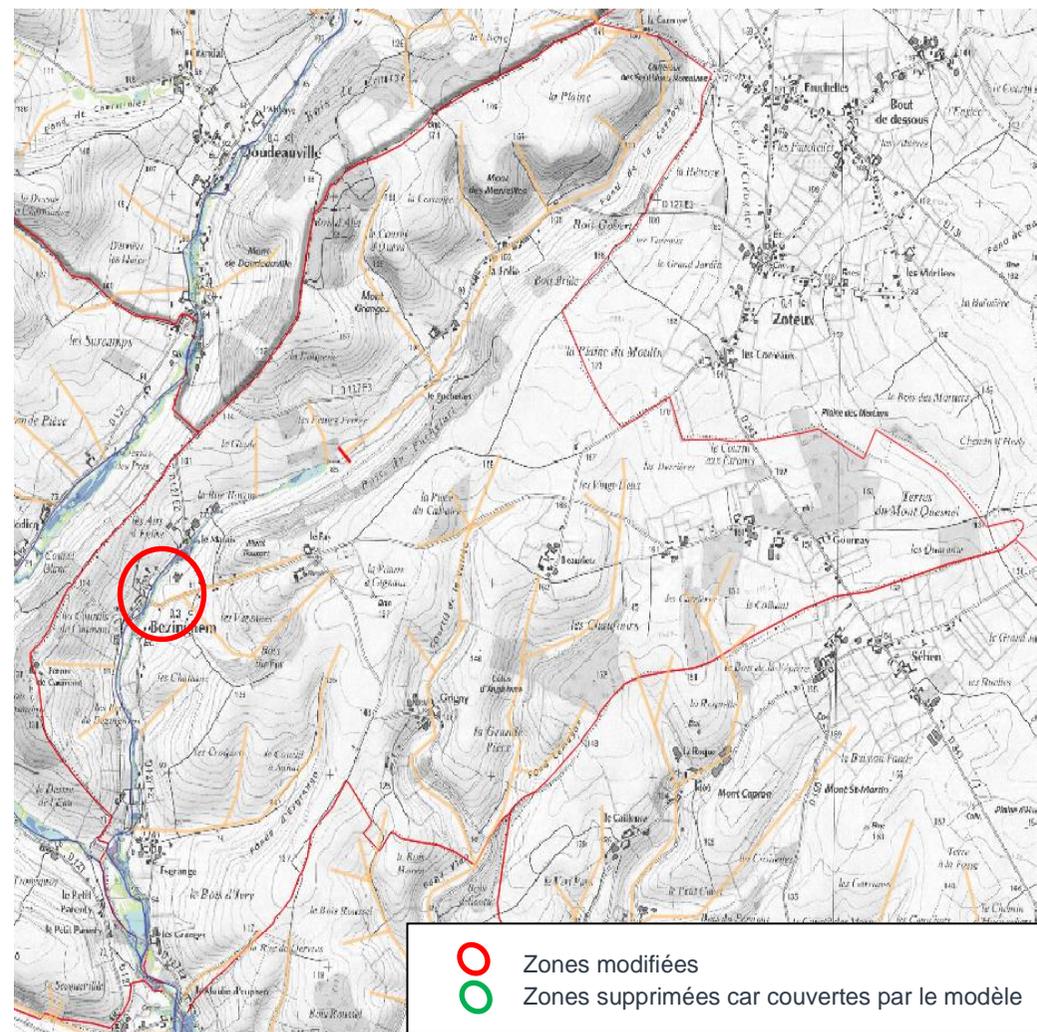
Modification : Déviation d'un axe de ruissellement

Crue moyenne :

Avant modification :



Après modification :



27/07/2017 - Version n° 2

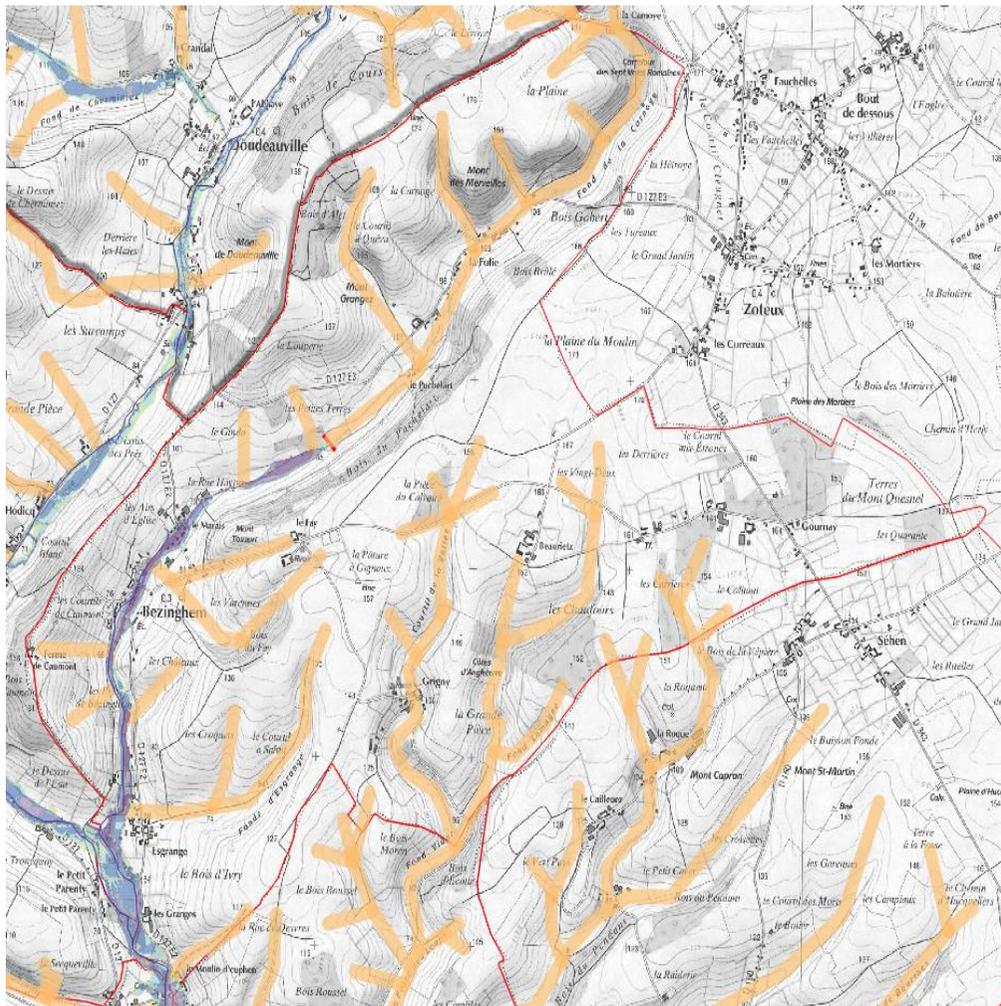
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes

Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 12

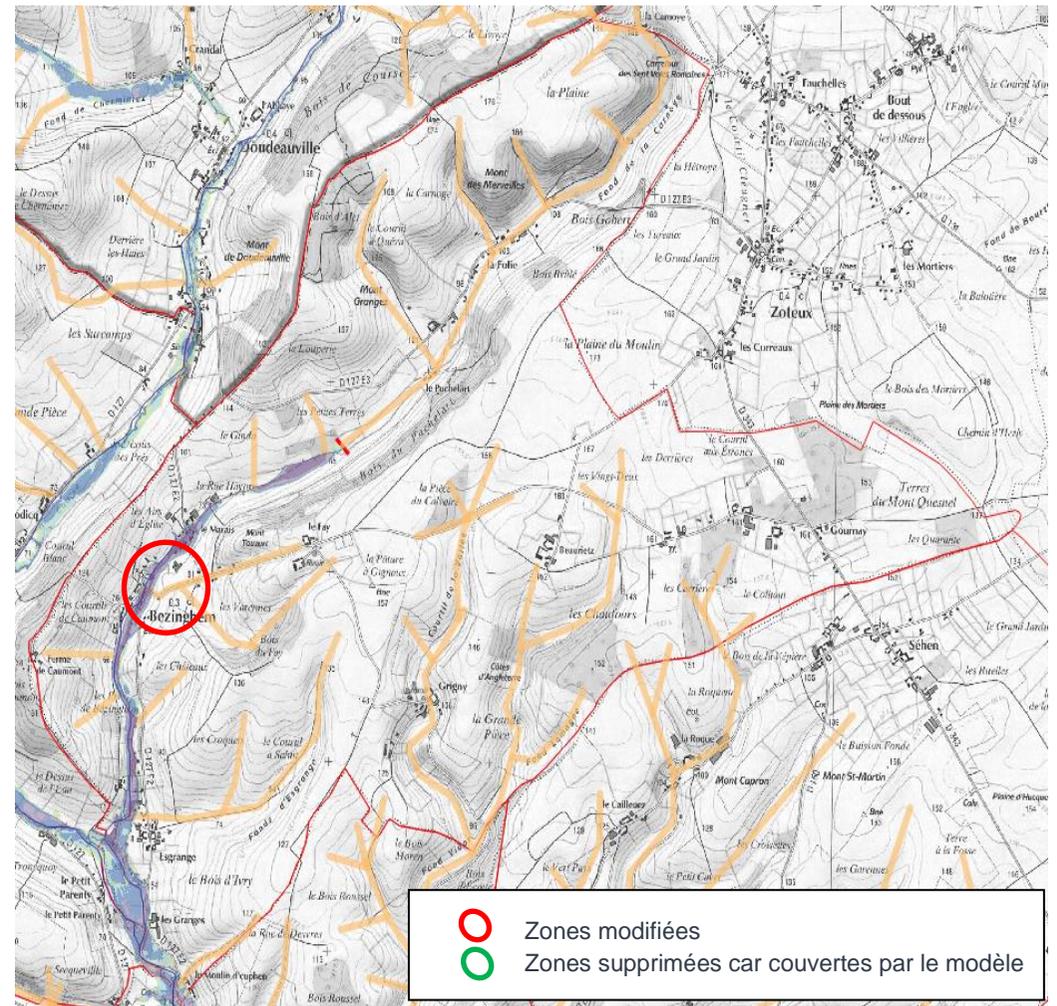


Crue Exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :



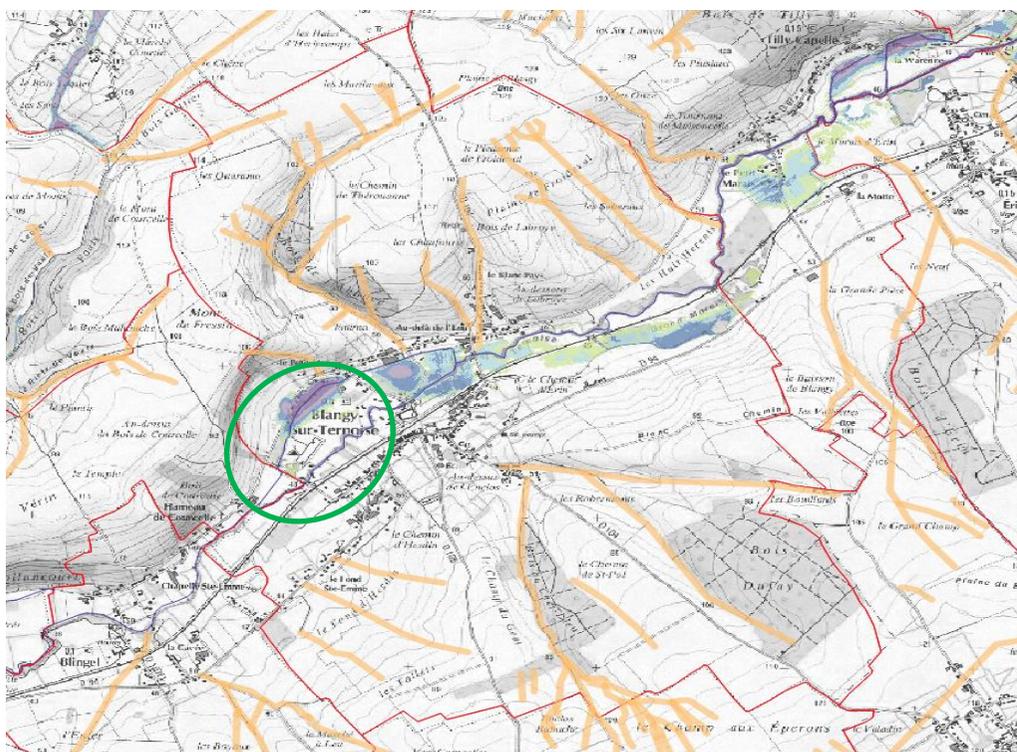
2.5 Blangy sur Ternoise

Modifications : Adaptation locale de l'HGM pour faire apparaître des zones inondables connues.

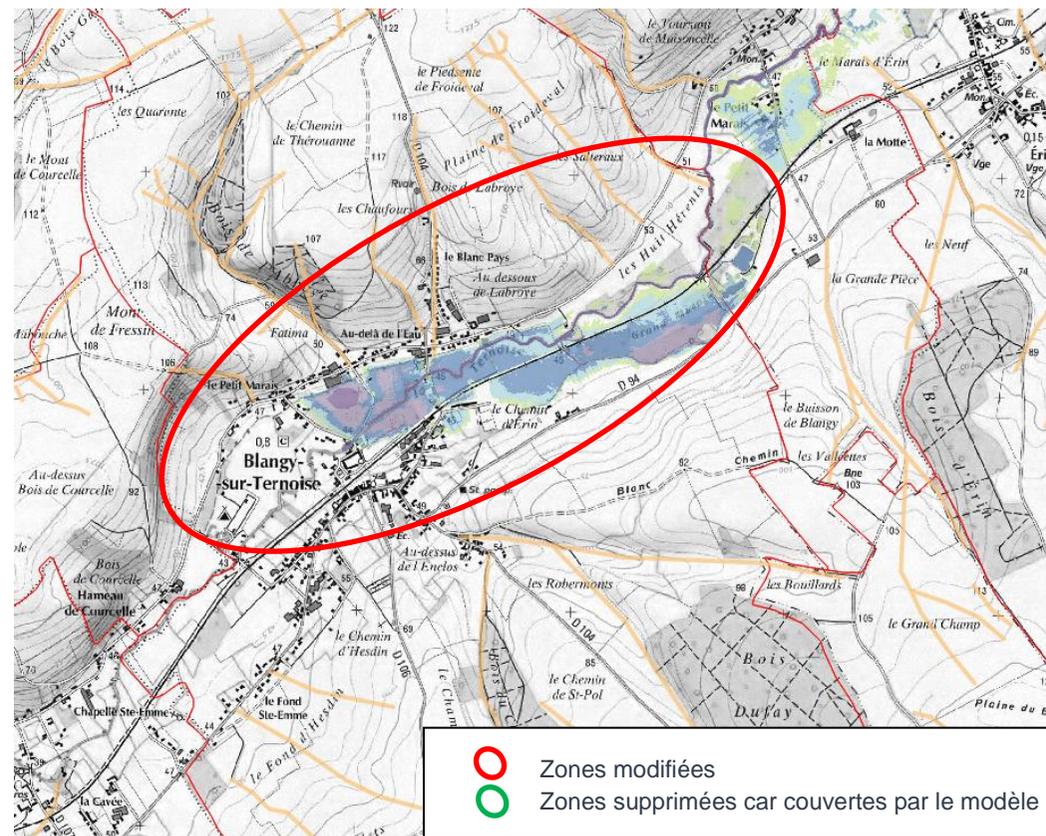
Remarque : Pour rappel, une étude comparative entre modélisation et HGM a été réalisée sur la commune de Blangy. Celle-ci a permis de caler finement la zone inondée déterminée par HGM. Cette restitution n'est que partiellement visible sur les cartes « après modifications » puisque la zone inondée recouvrant le linéaire modélisé a été effacée.

Crue moyenne :

Avant modifications :



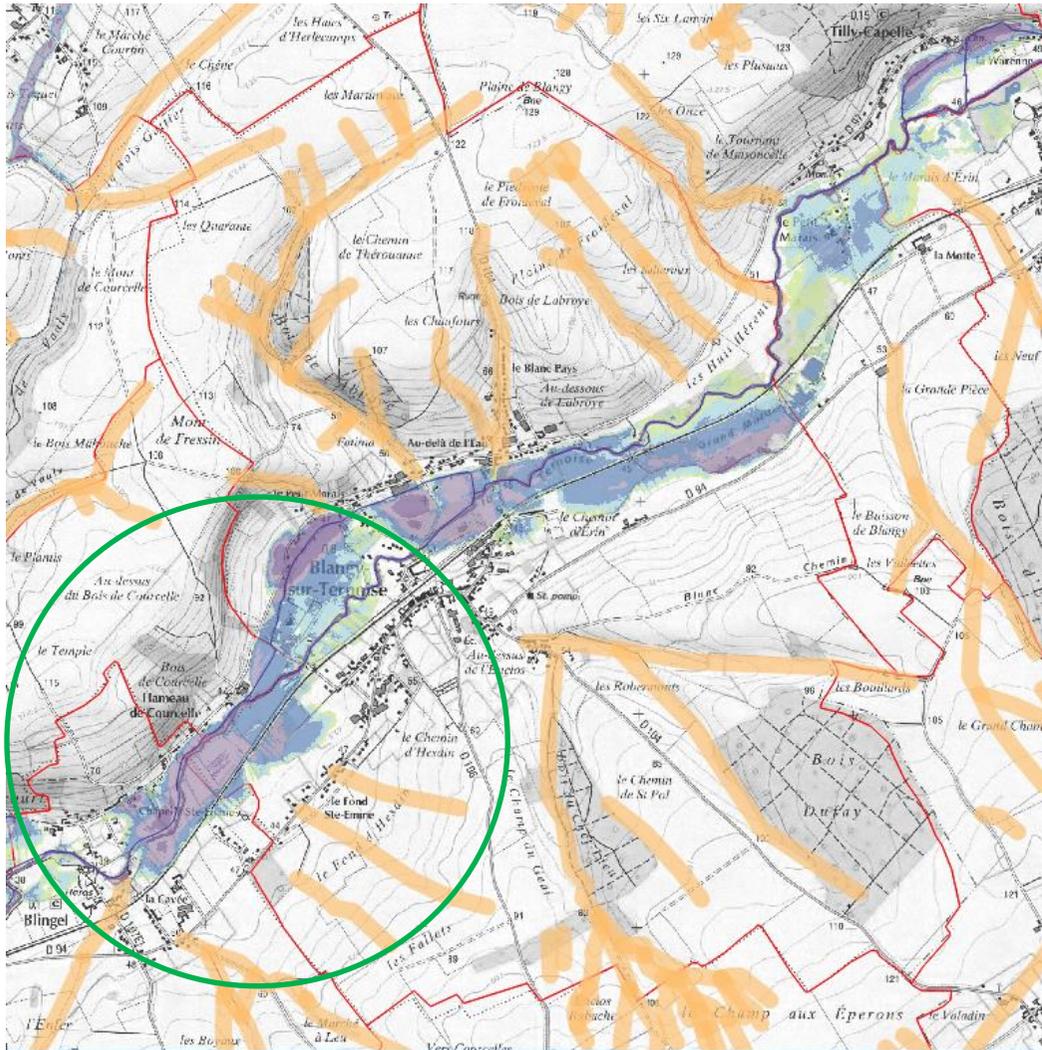
Après modifications :



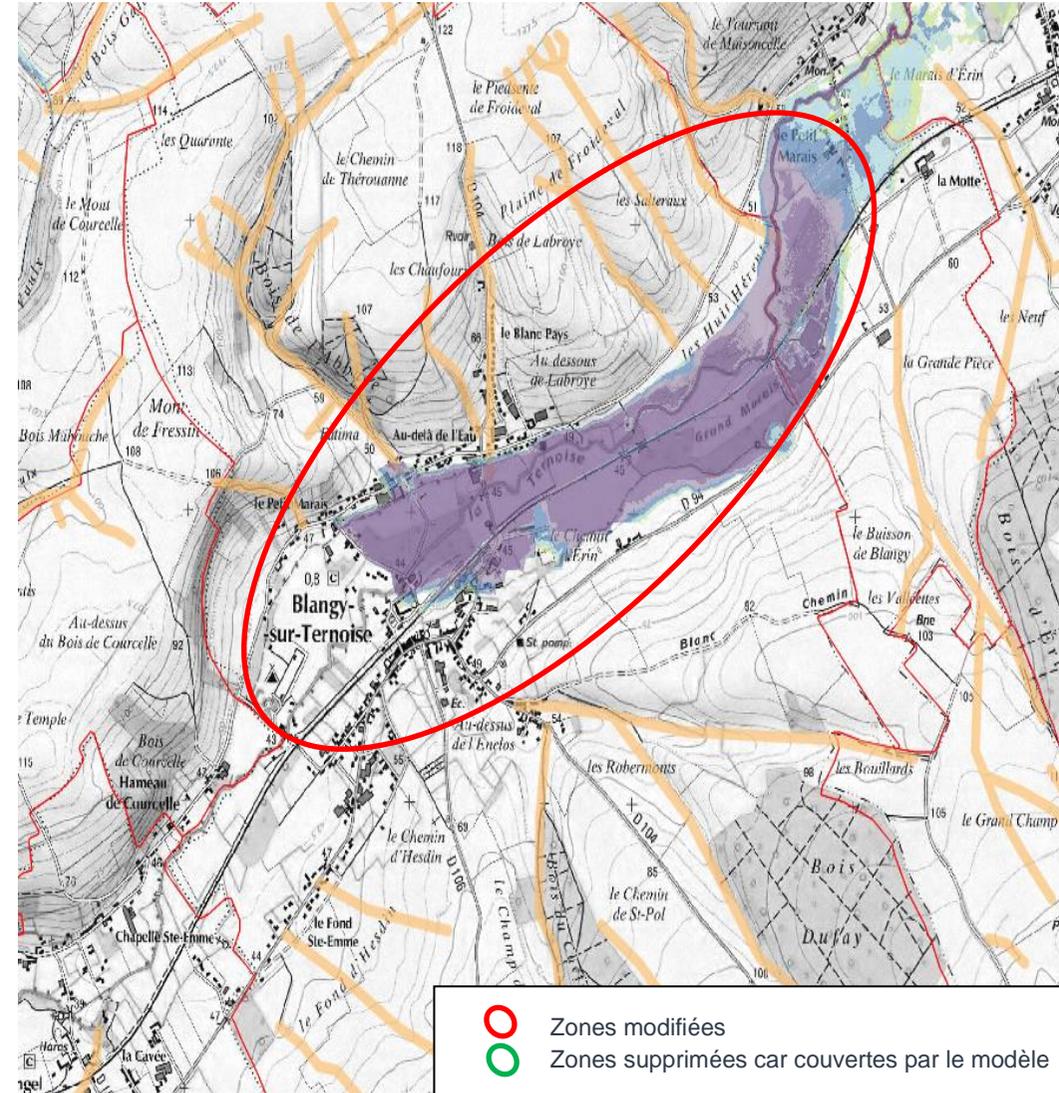


Crue Exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :

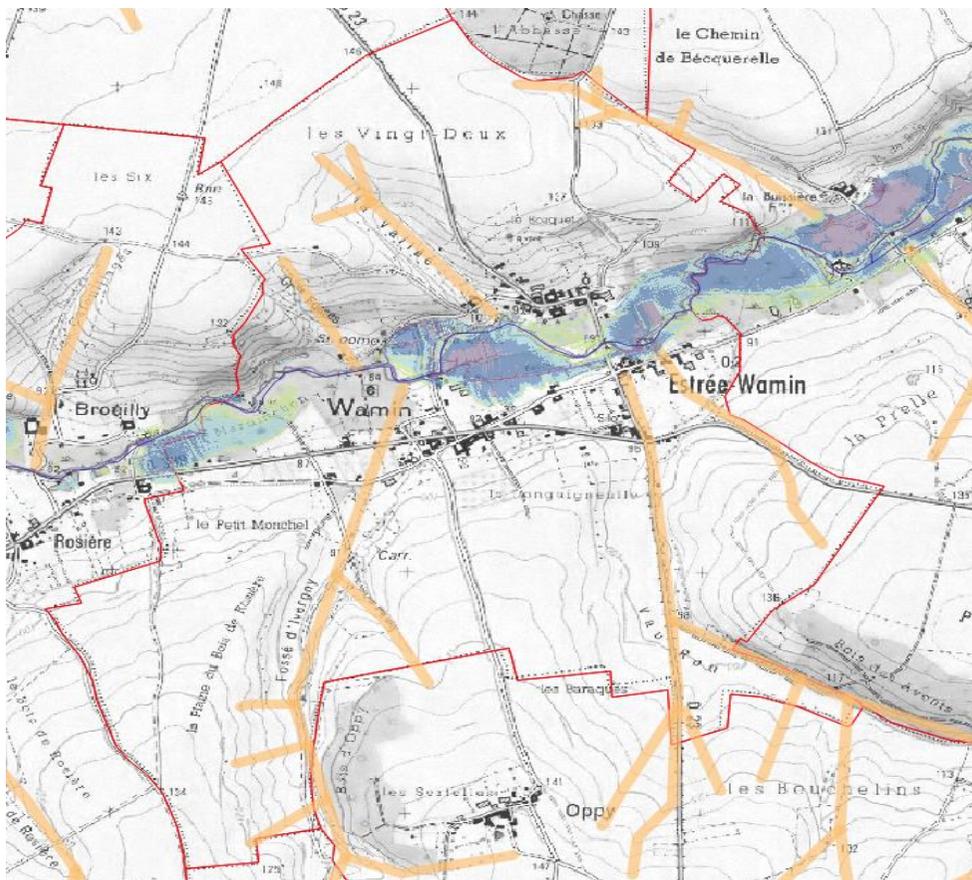


2.6 Estrée Wamin

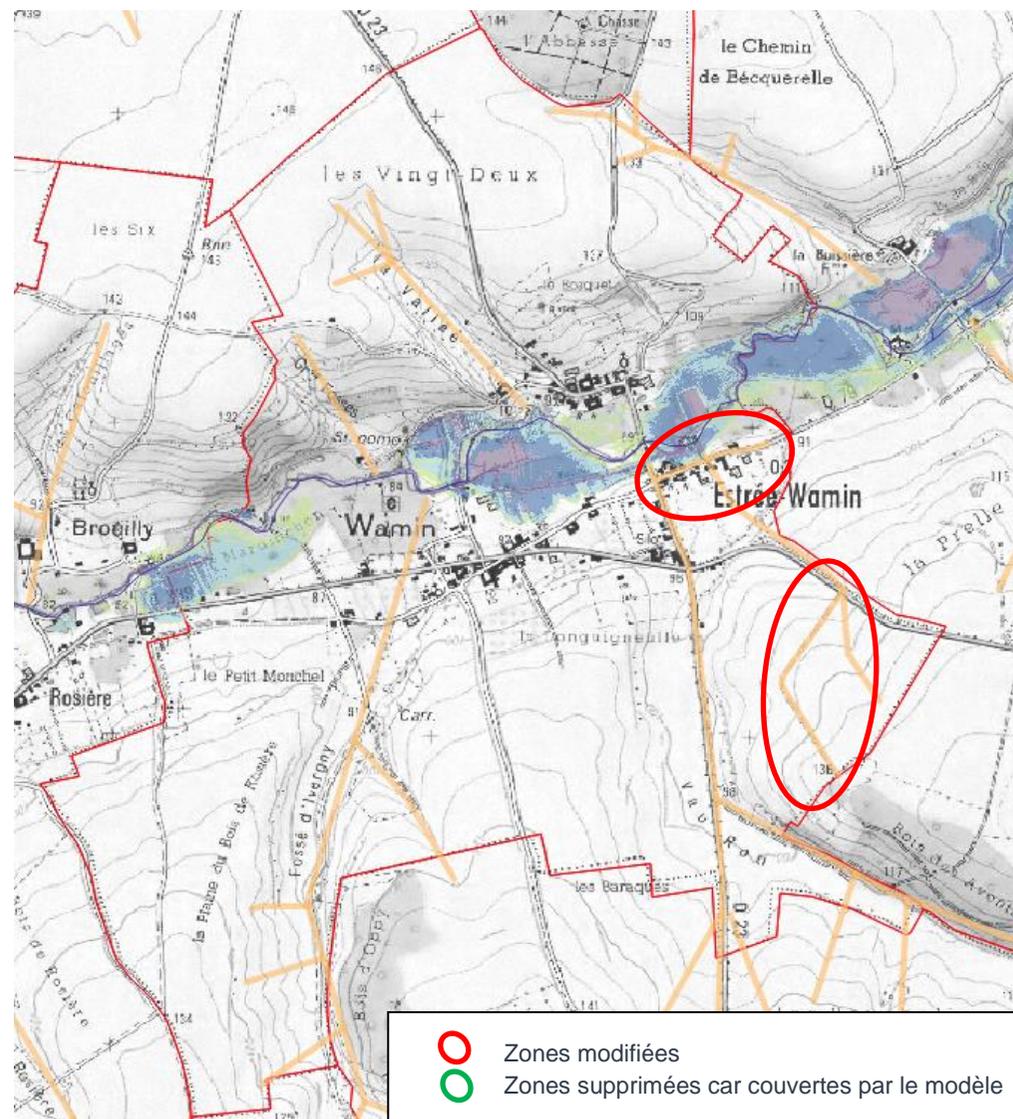
Modifications : Ajout de bandes tampons

Crue moyenne :

Avant modifications :



Après modifications :



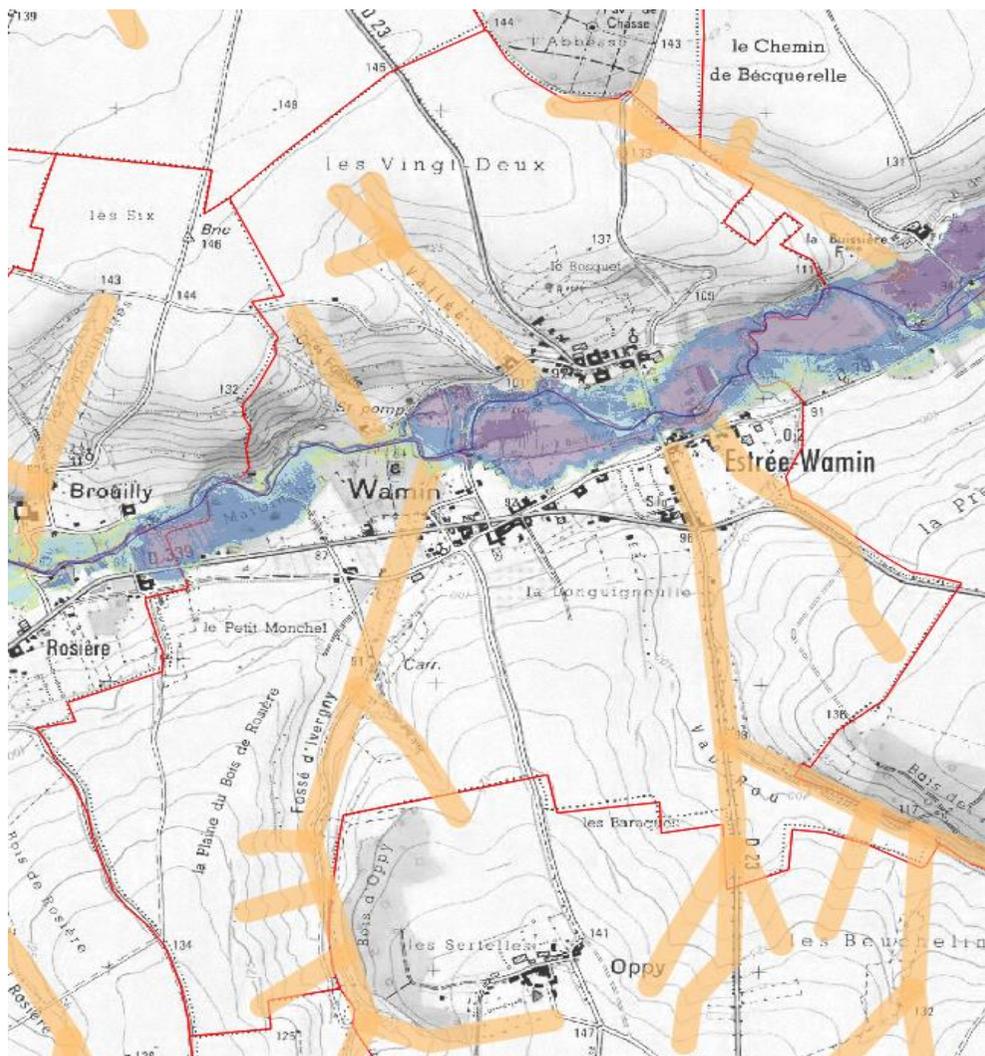
27/07/2017 - Version n° 2

HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes

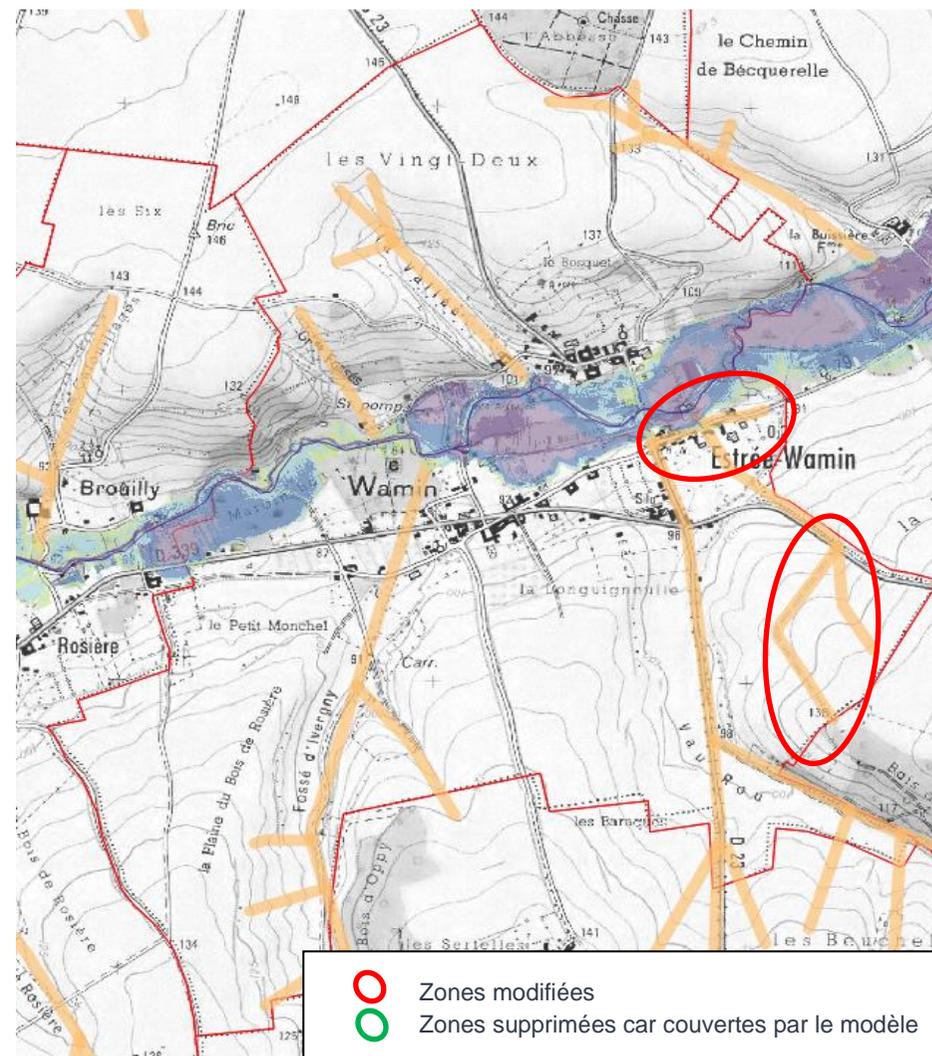
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 16

Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :



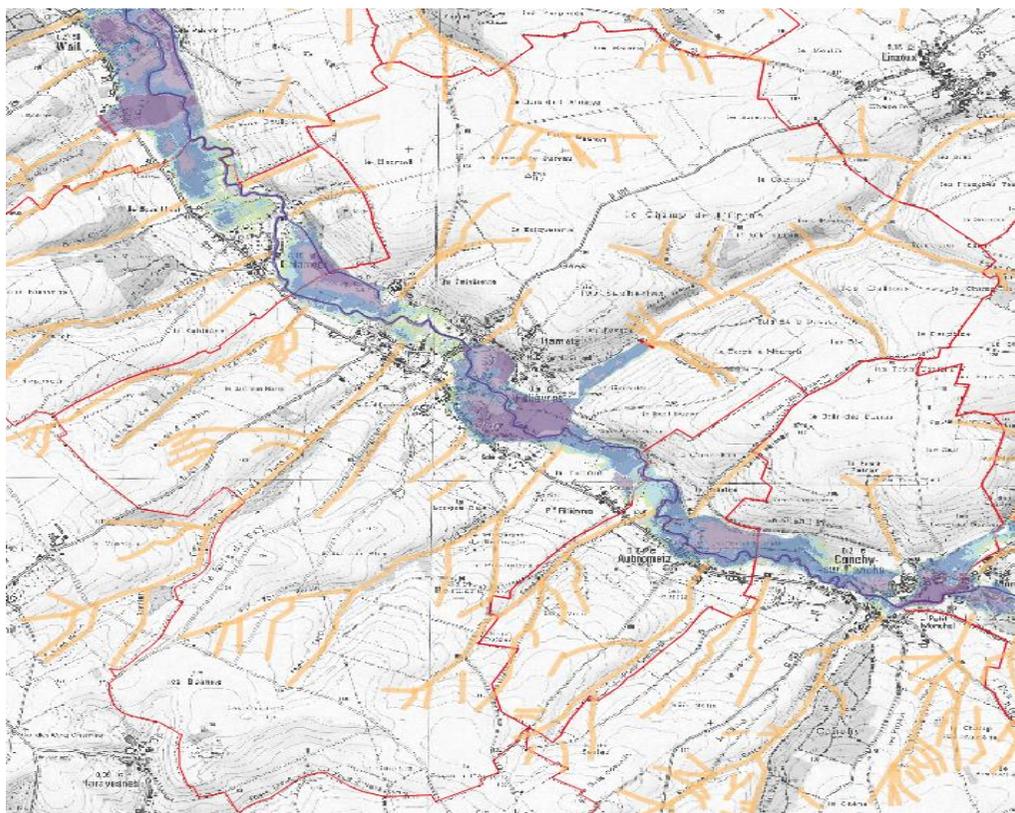


2.7 Fillières + Aubrometz + Galametz

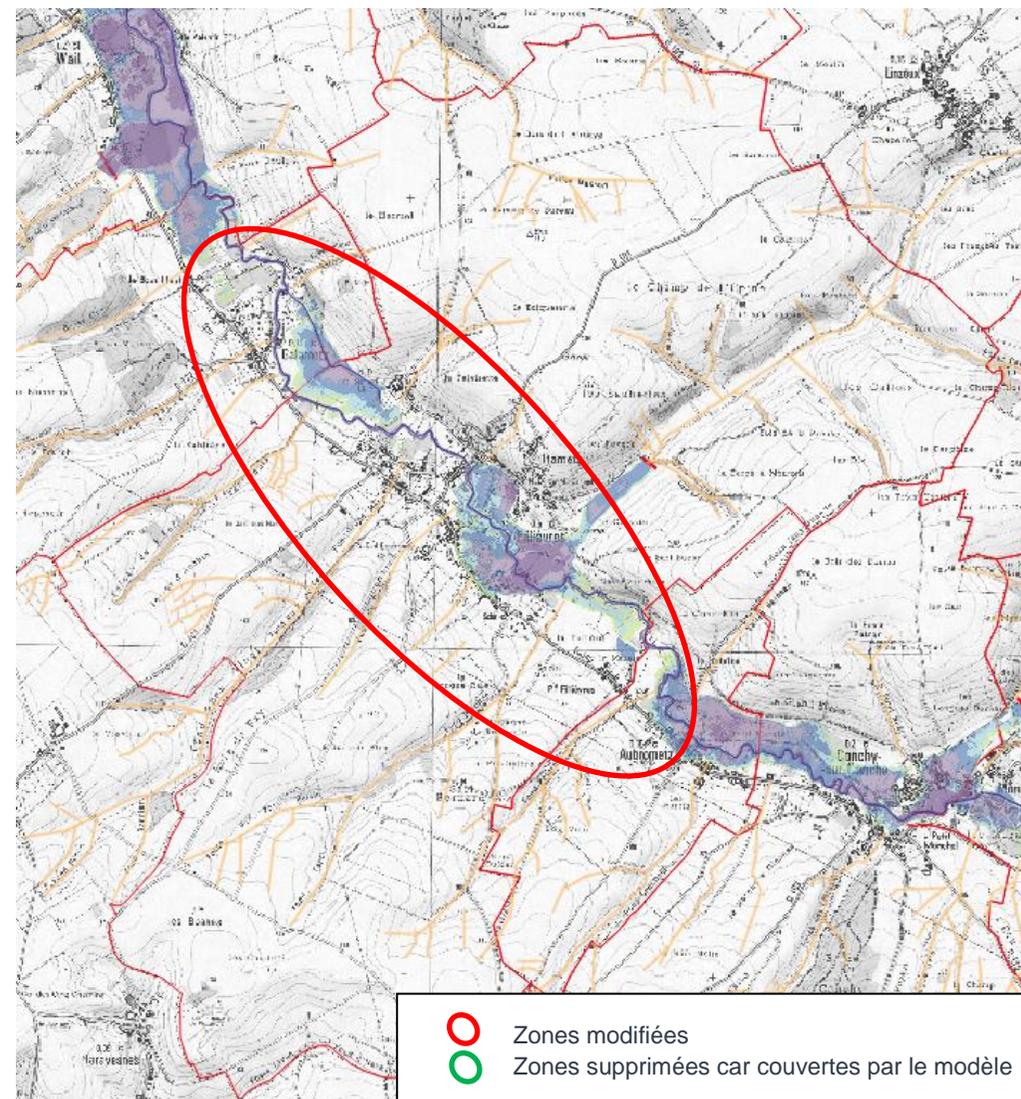
Modifications : Ajustement local des paramètres HGM pour diminution des hauteurs d'eau pour les crues moyennes et exceptionnelles

Crue moyenne :

Avant modifications :



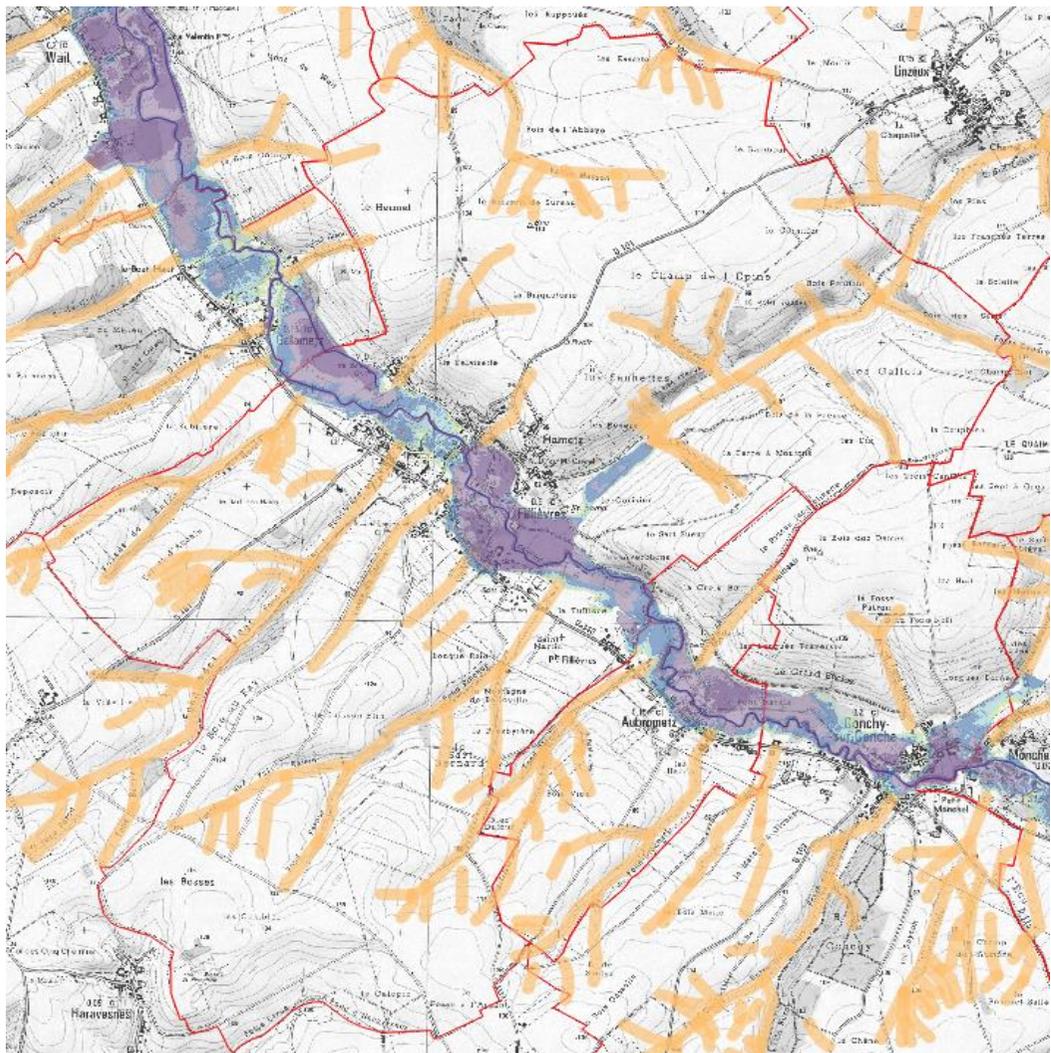
Après modifications :



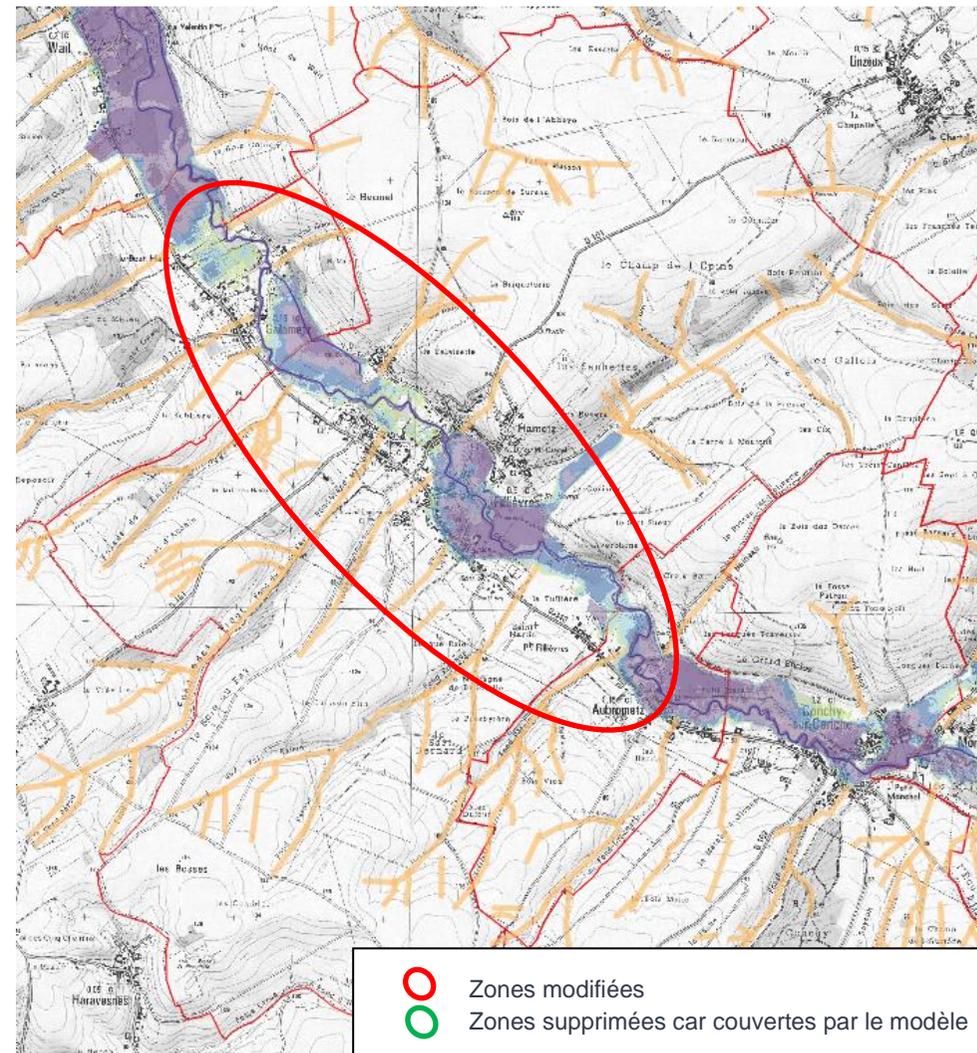


Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :



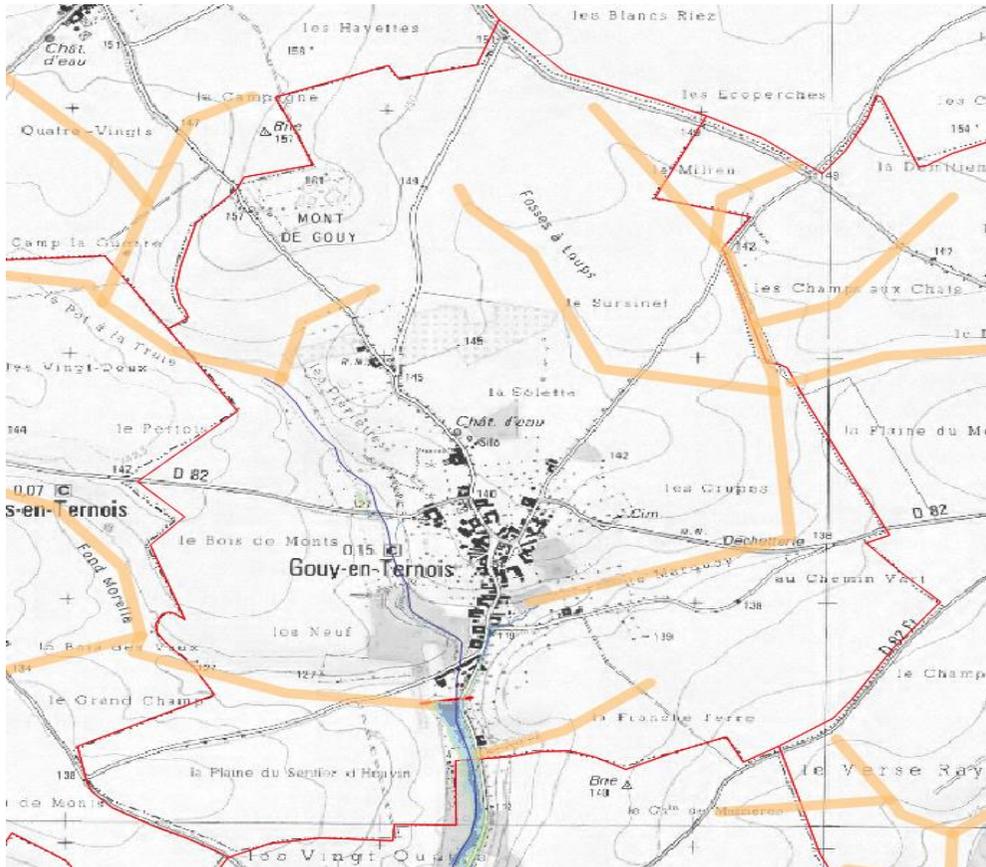


2.8 Gouy en Ternois

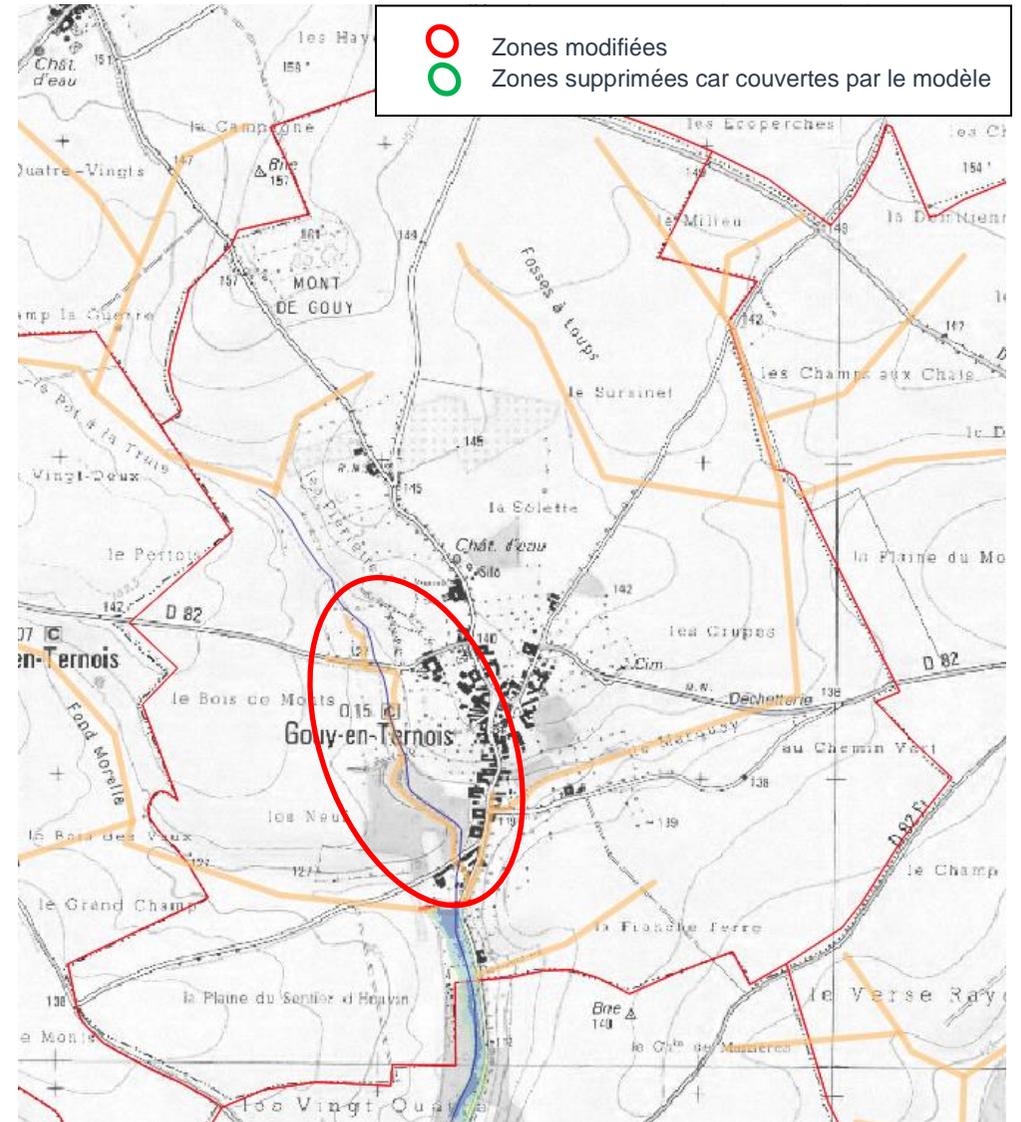
Modifications : Ajout de bandes tampons

Crue moyenne :

Avant modifications :



Après modifications :



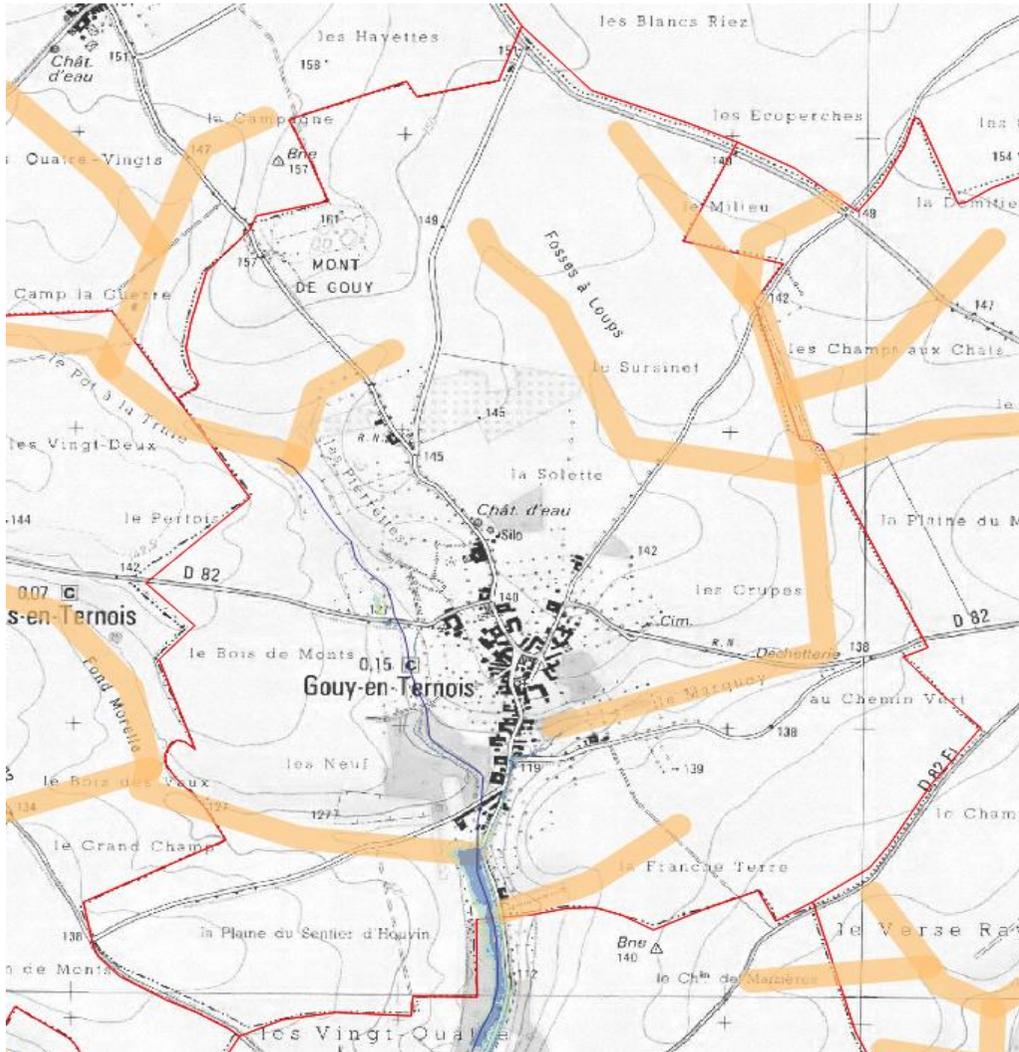
27/07/2017 - Version n° 2

HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 20



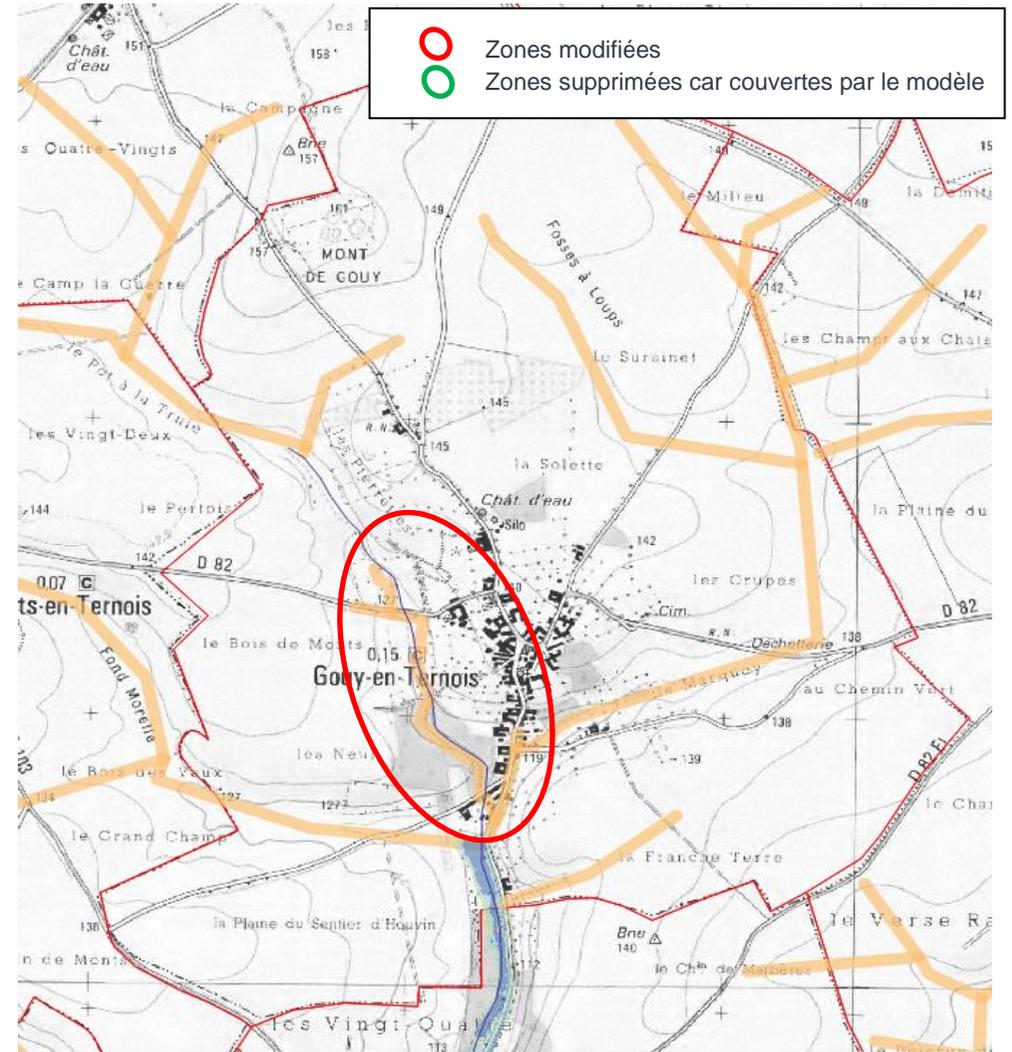
Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



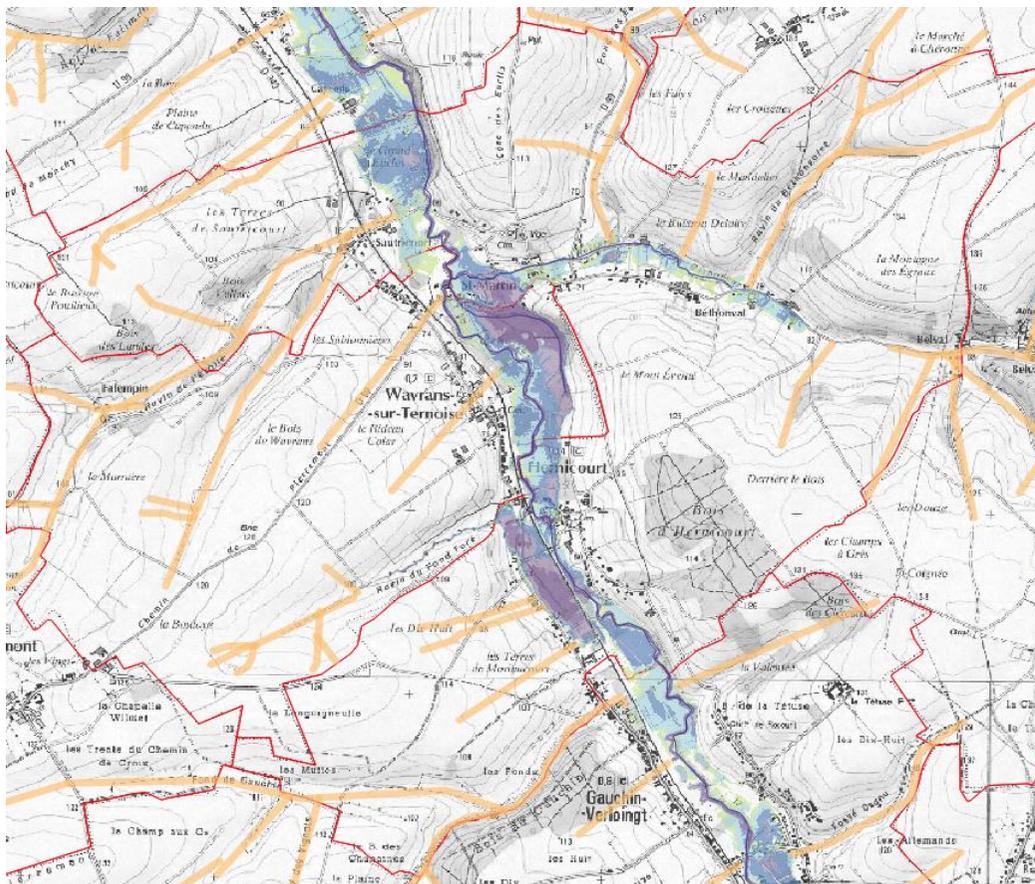
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 21

2.9 Hericourt

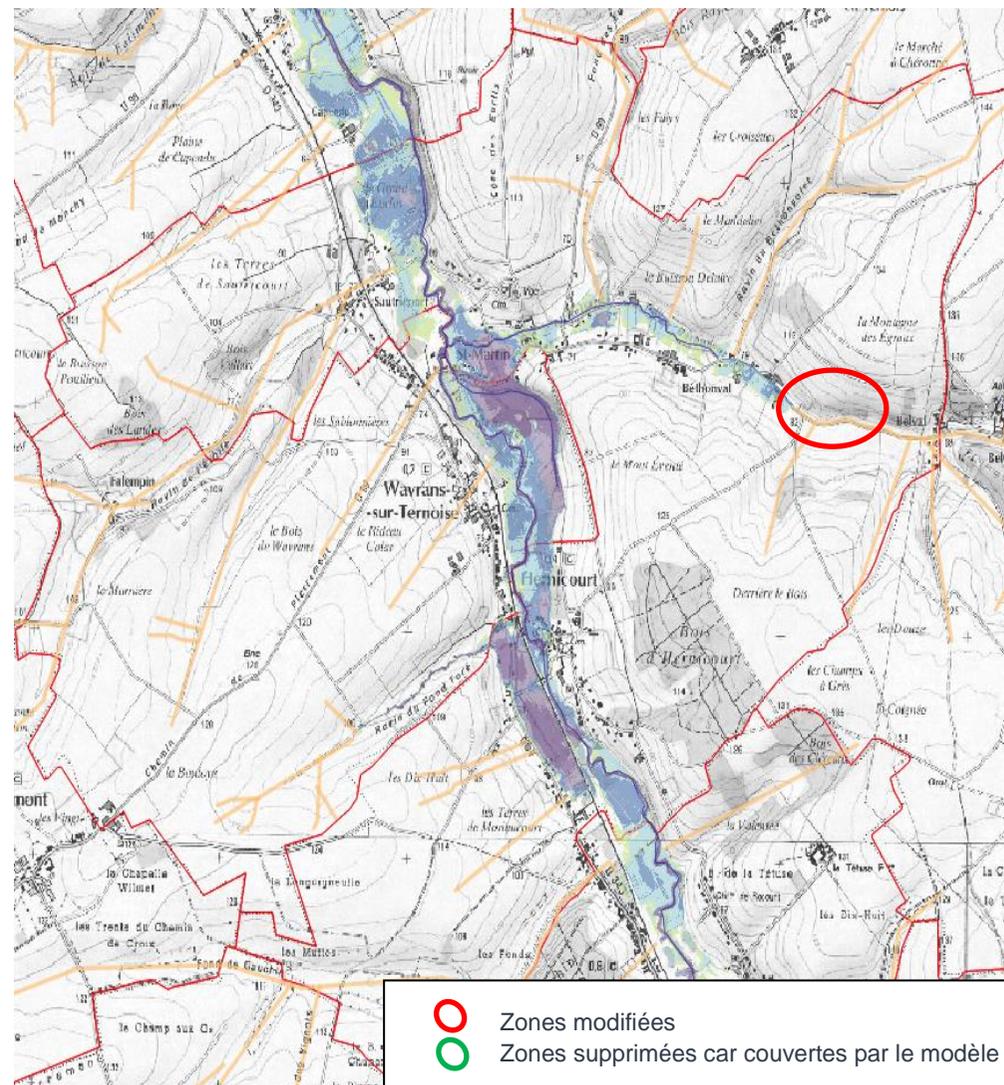
Modification : Ajout d'une bande tampon

Crue moyenne :

Avant modifications :



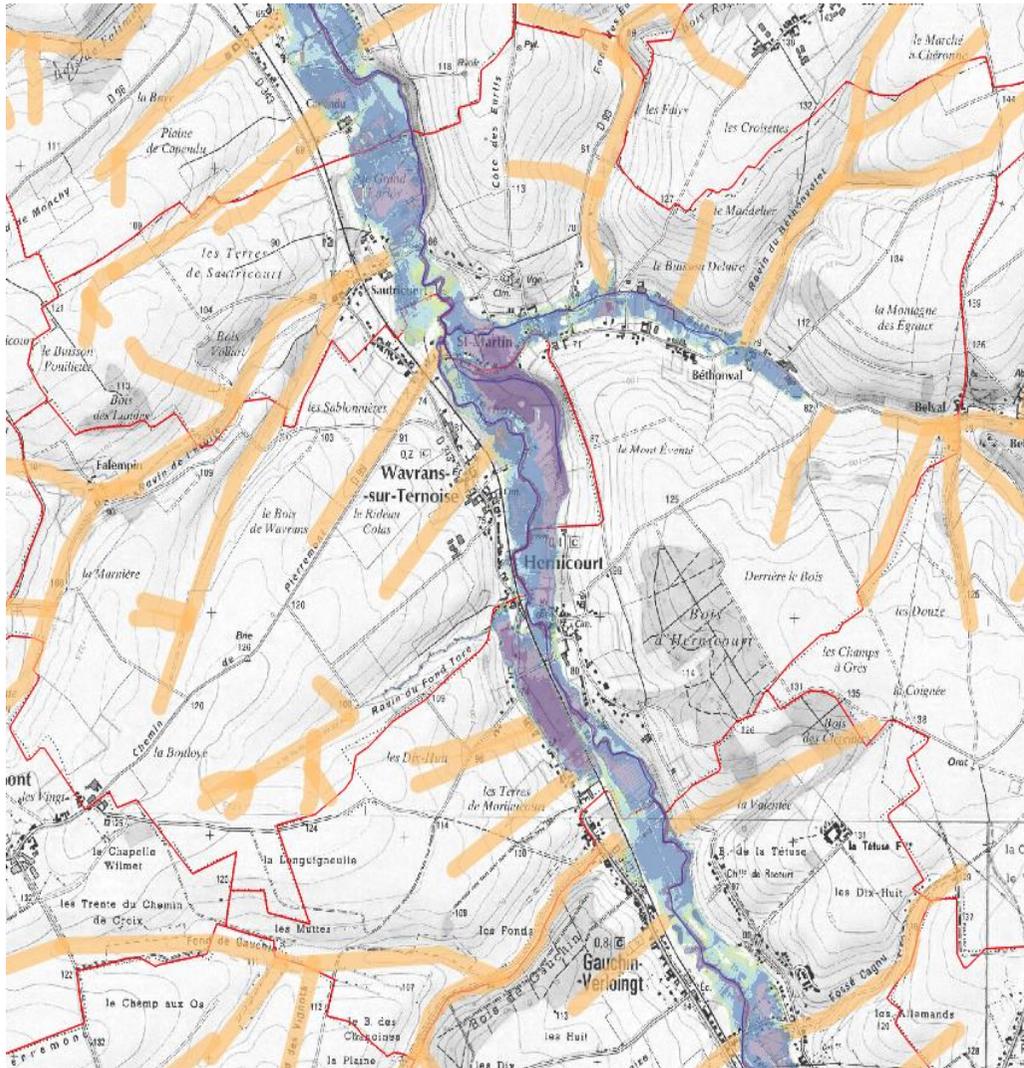
Après modifications :





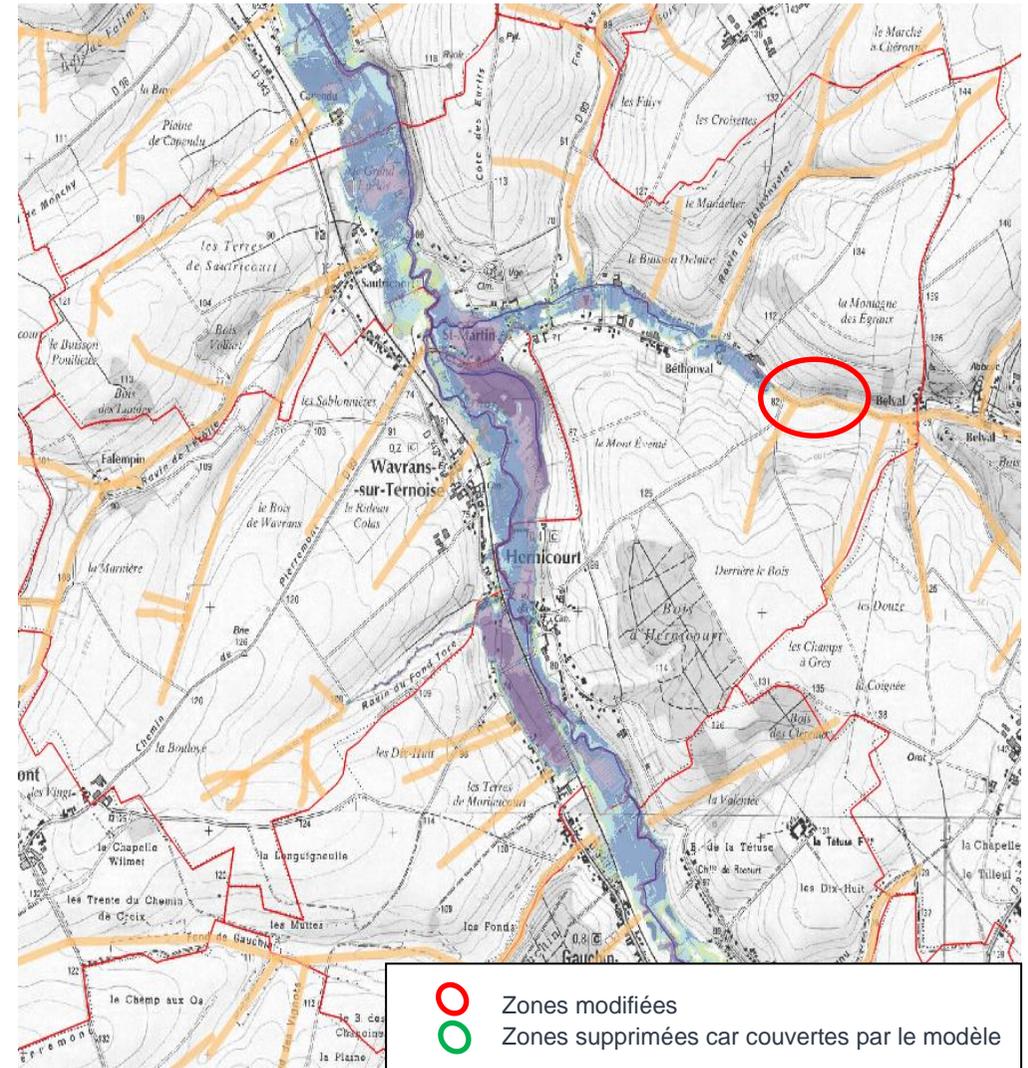
Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



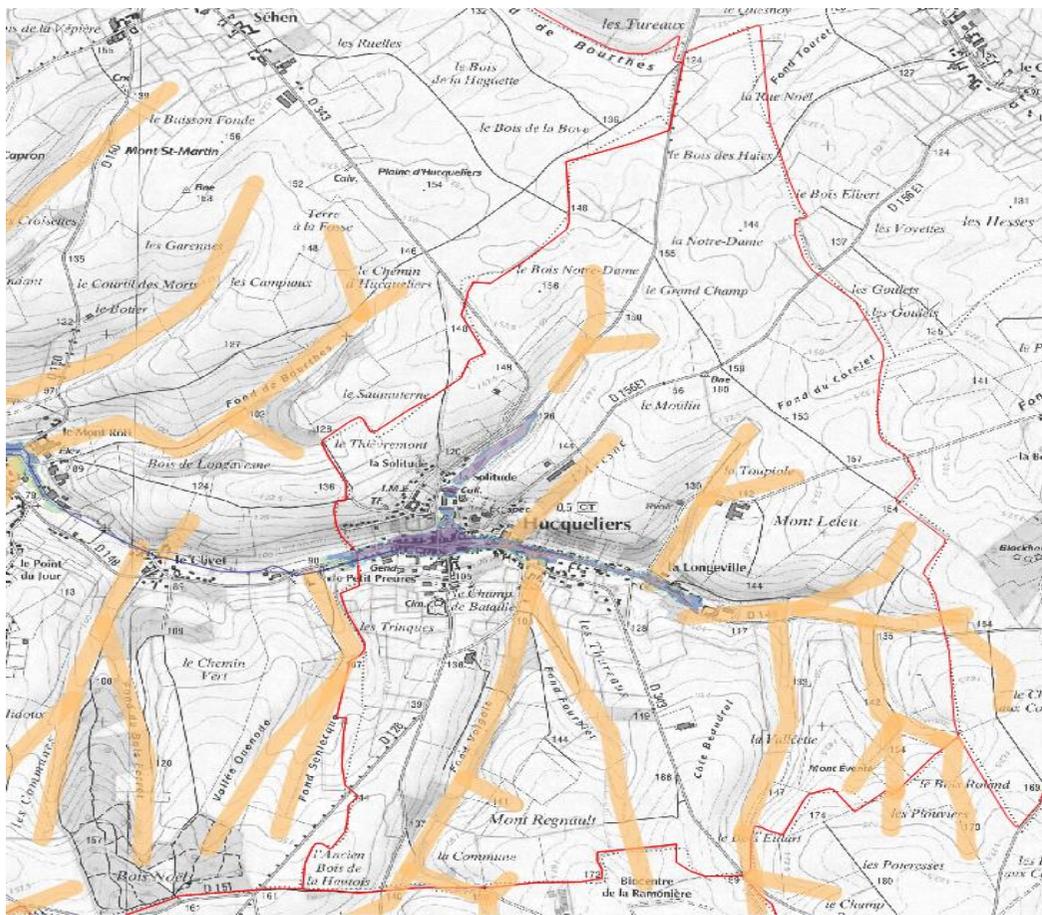
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 23

2.10 Hucqueliers

Modifications : Ajustement local des paramètres HGM pour prendre en compte une Zone Inondée Connue.

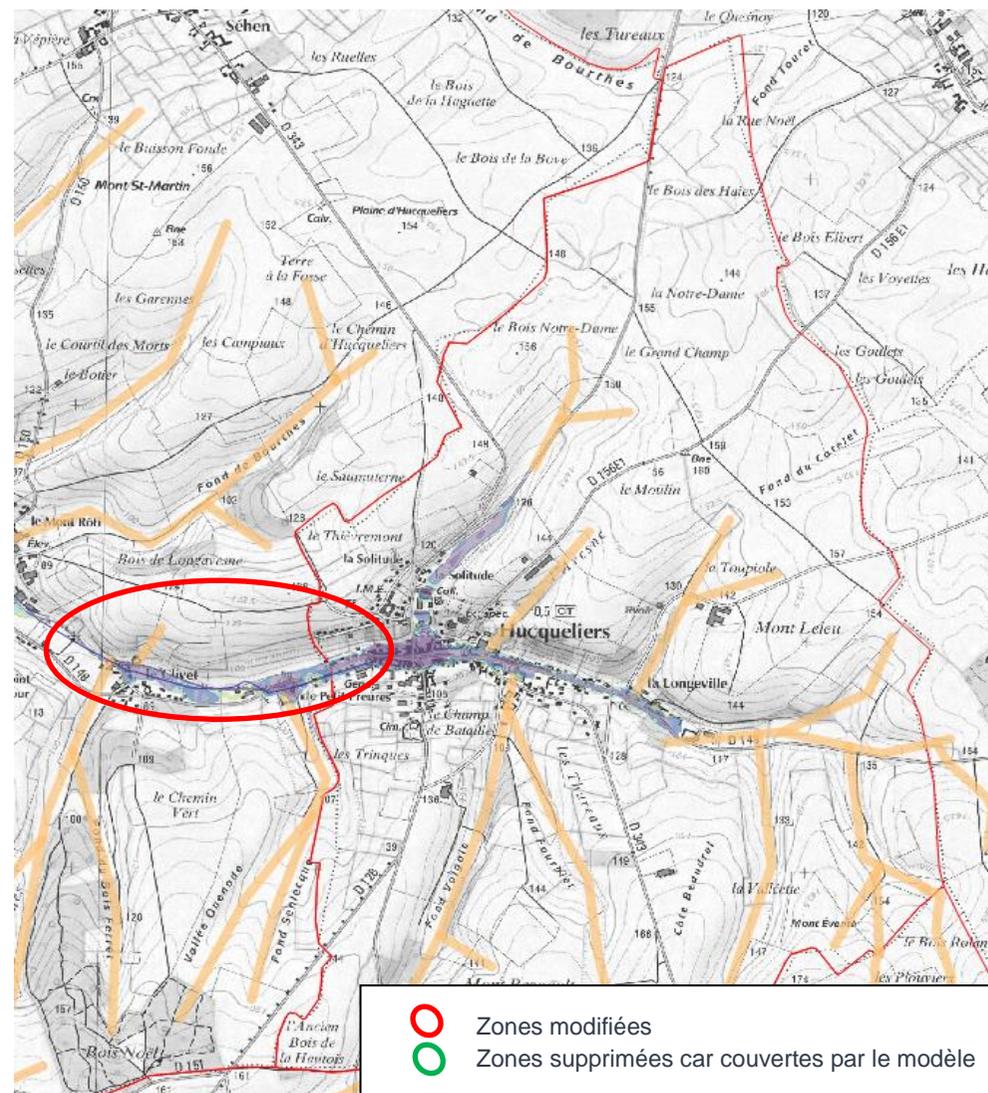
Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes

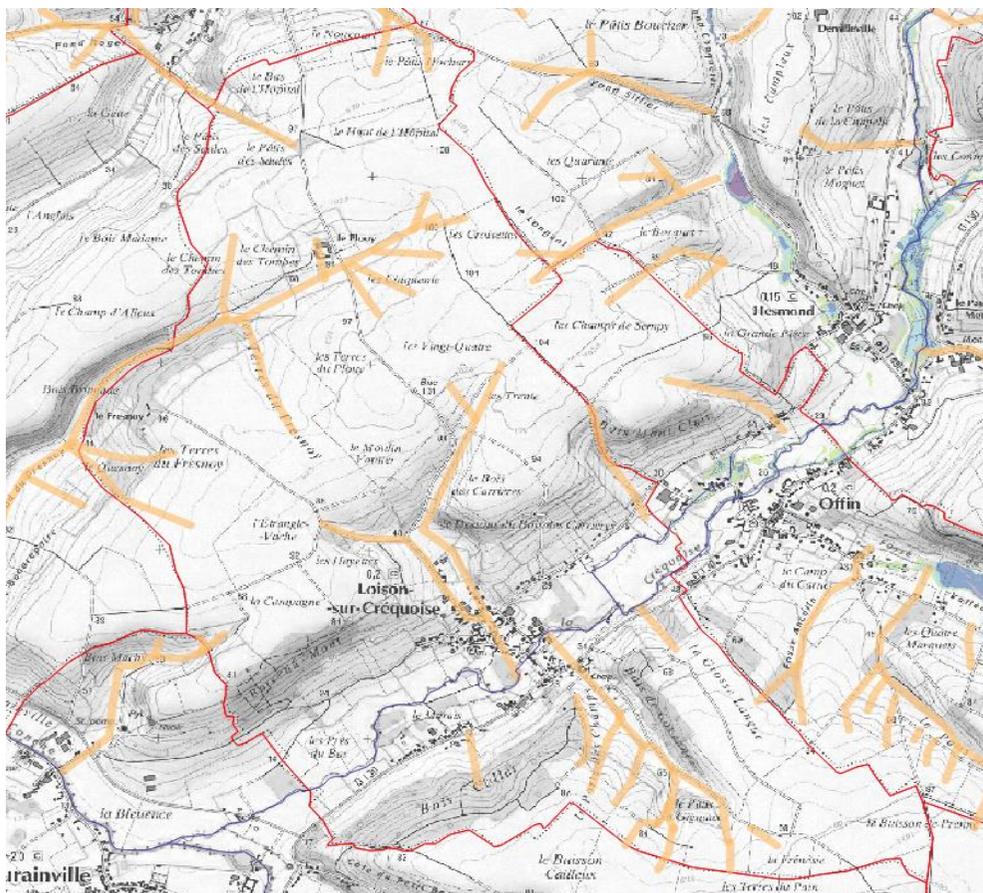
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 24

2.11 Loison sur Créquoise

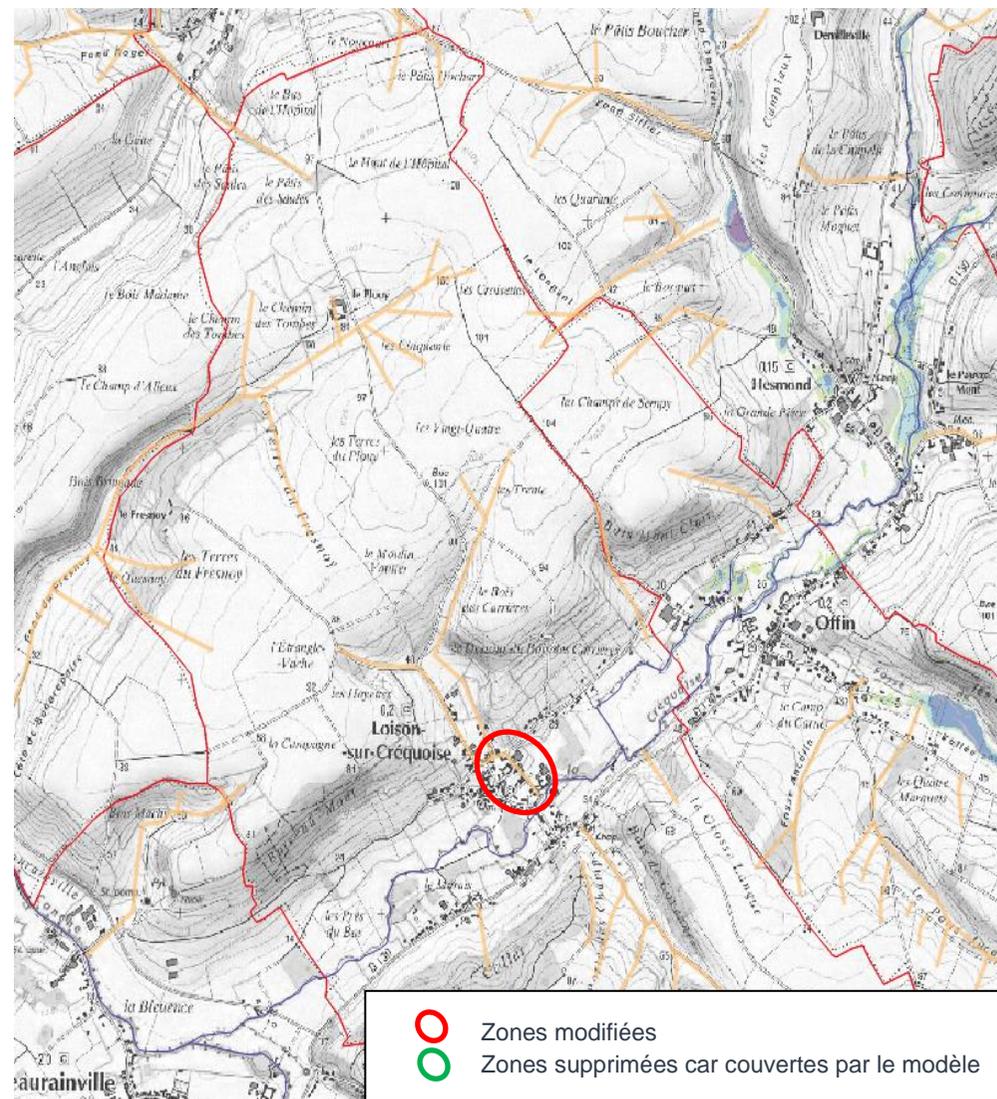
Modification : Déviation axe de ruissellement

Crue moyenne :

Avant modifications :



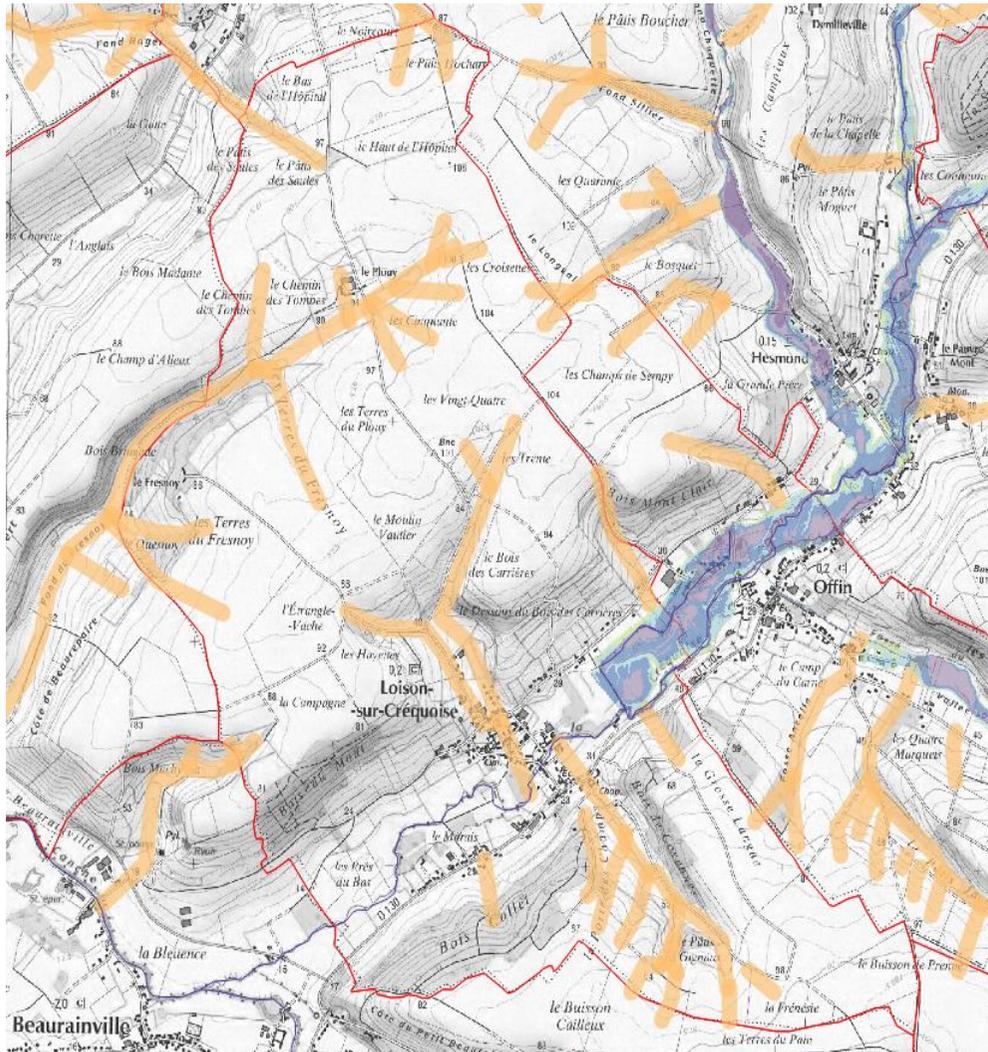
Après modifications :



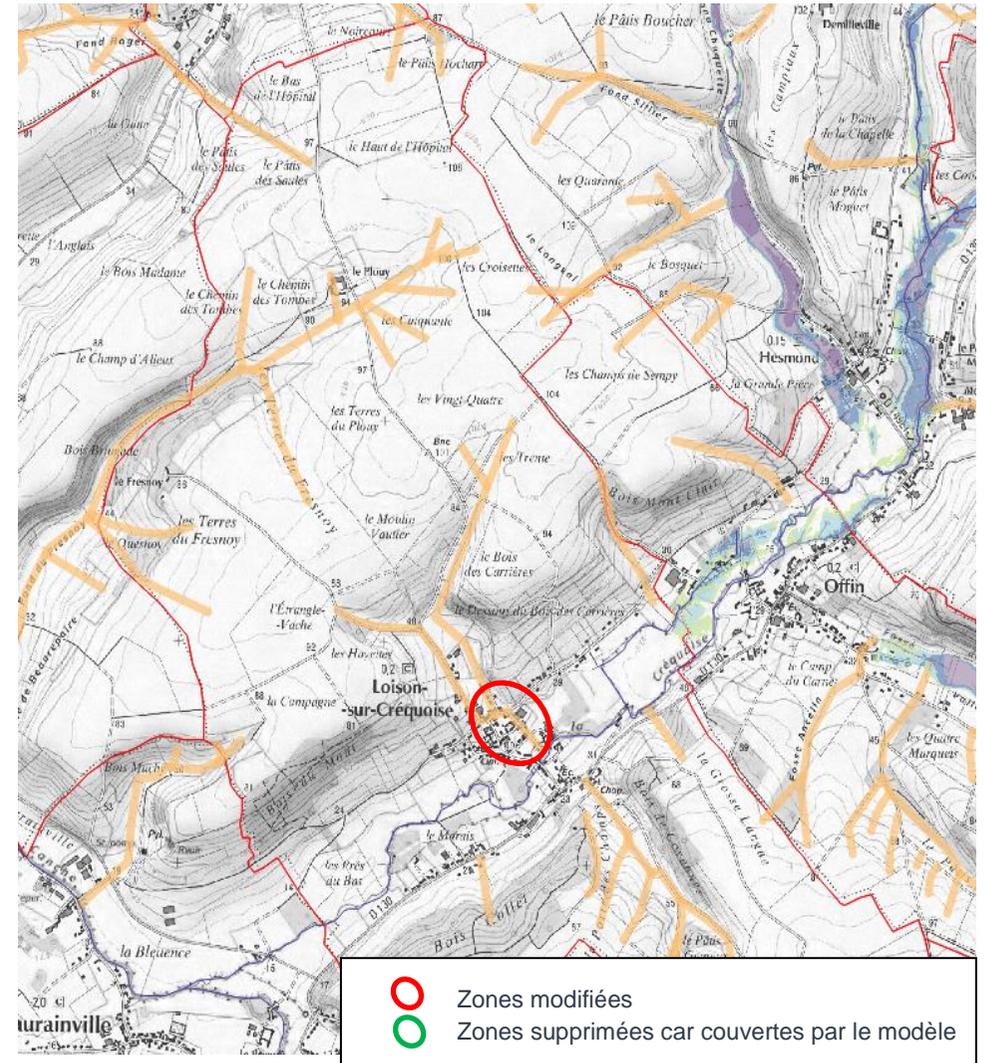


Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :

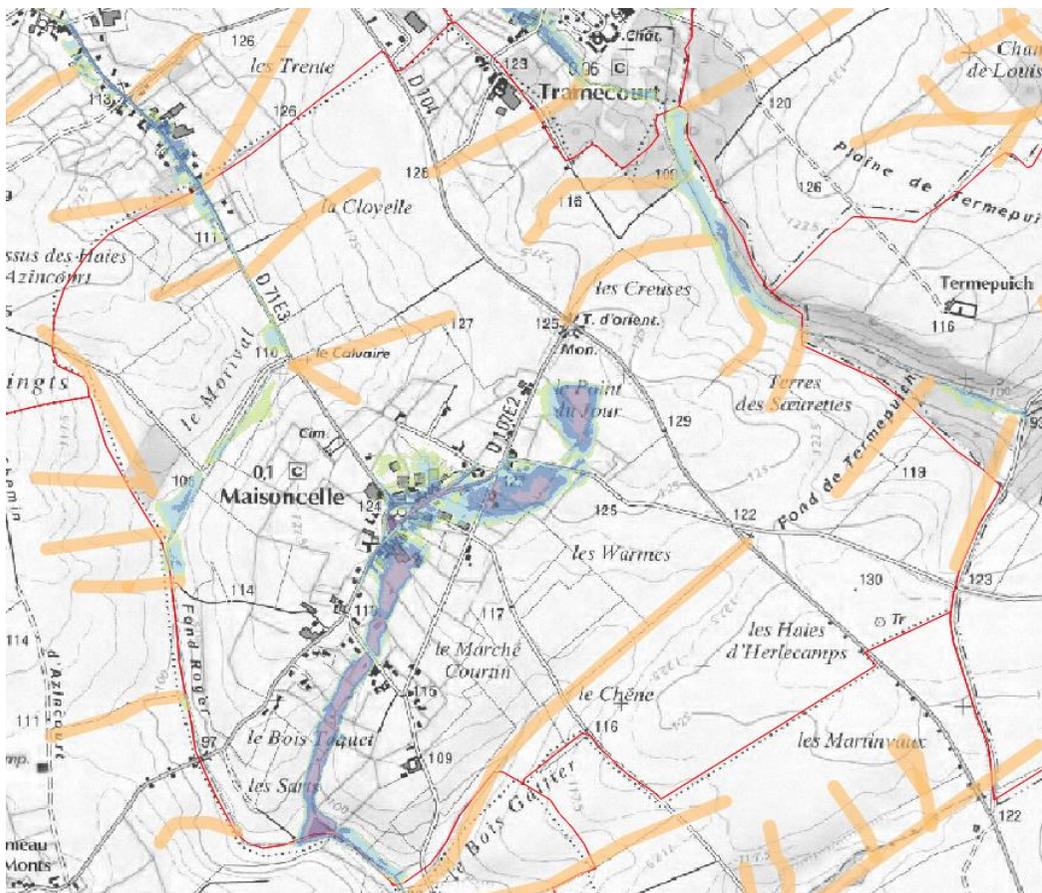


2.12 Maisoncelle

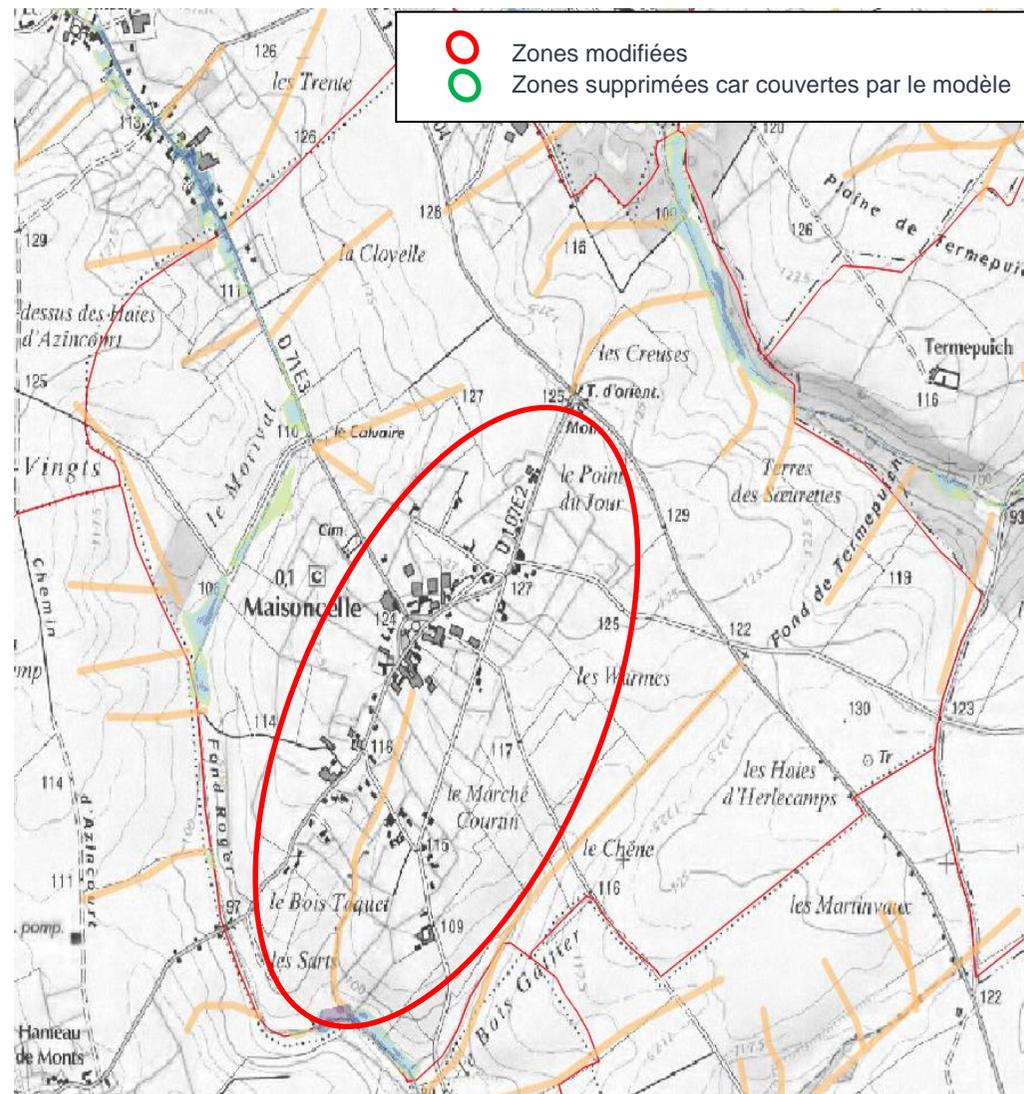
Modification : Transformation d'un axe de ruissellement en zone tampon

Crue moyenne :

Avant modification :



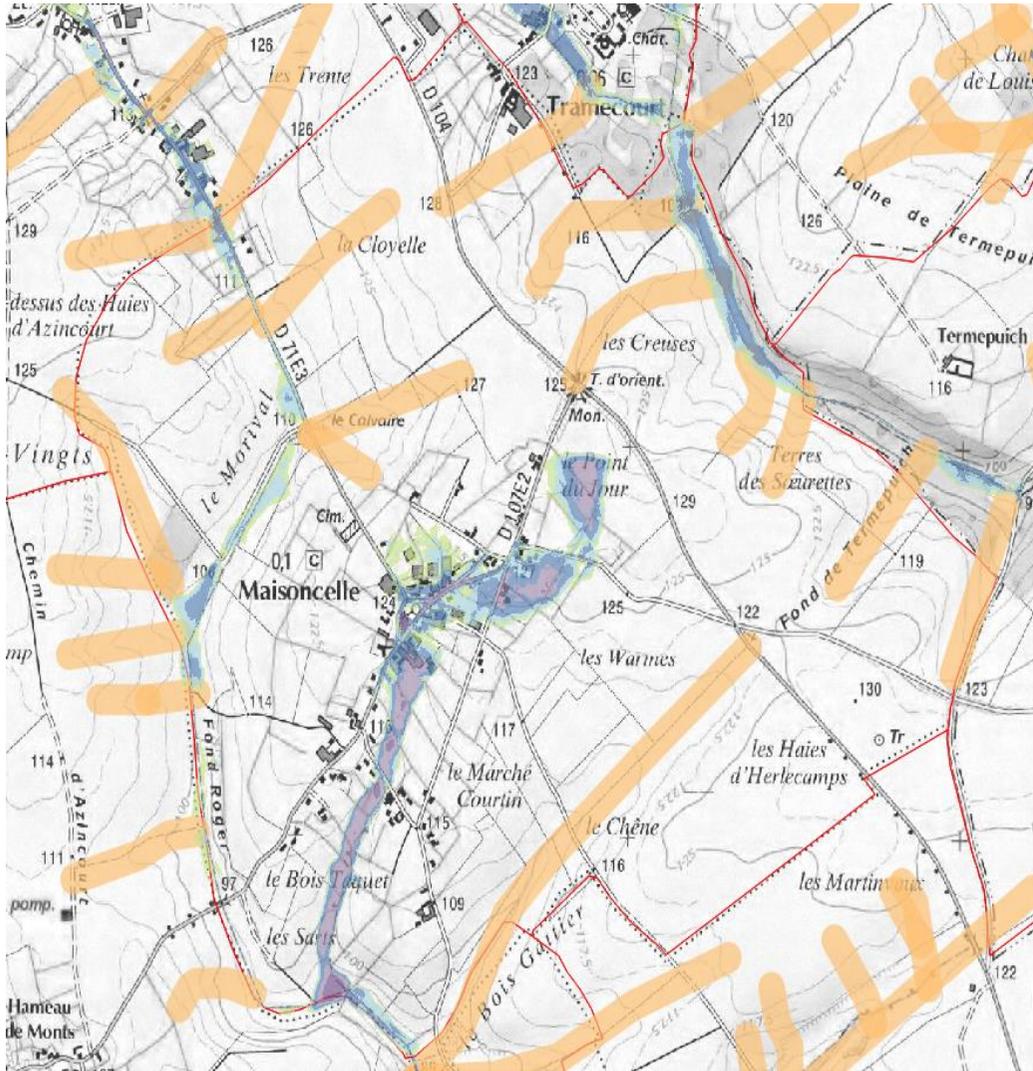
Après modification :



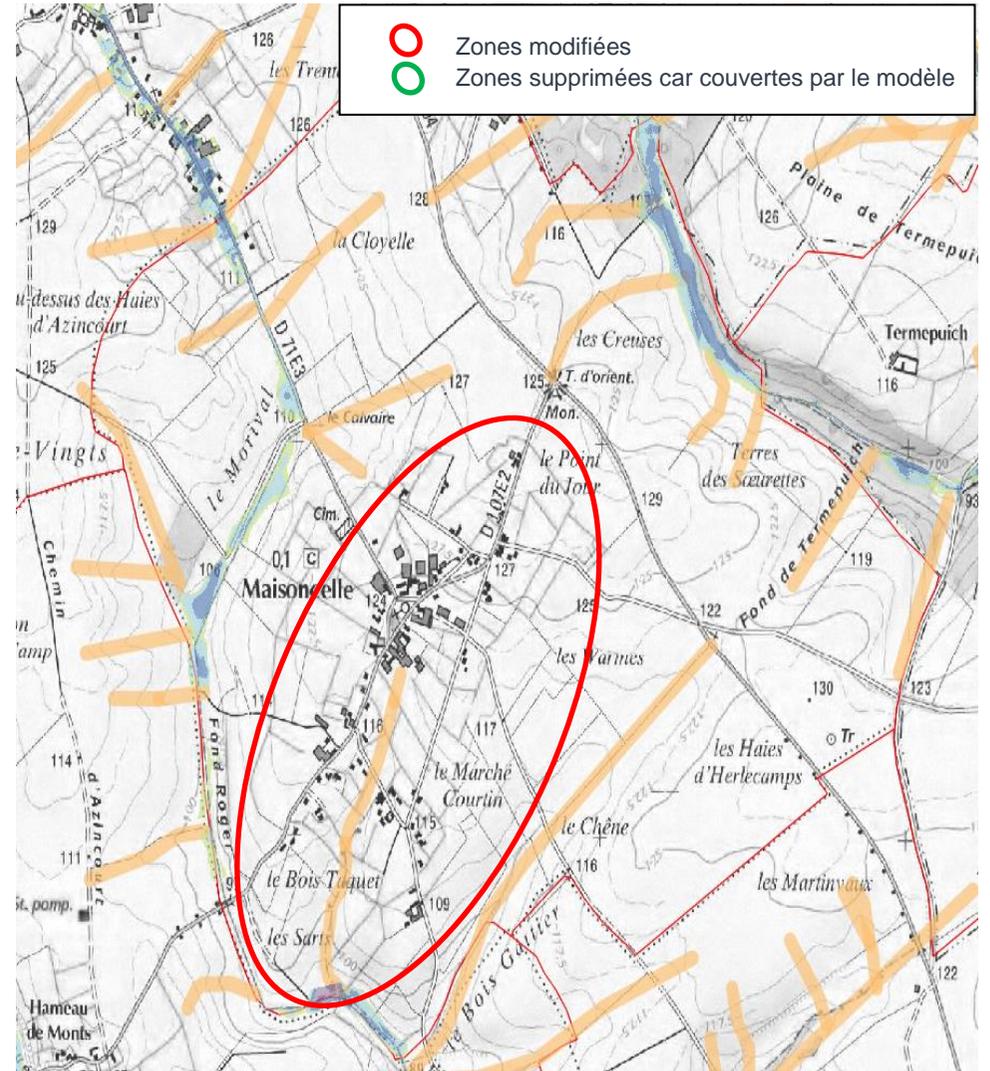


Crue exceptionnelle :

Avant modification :



Après modification :

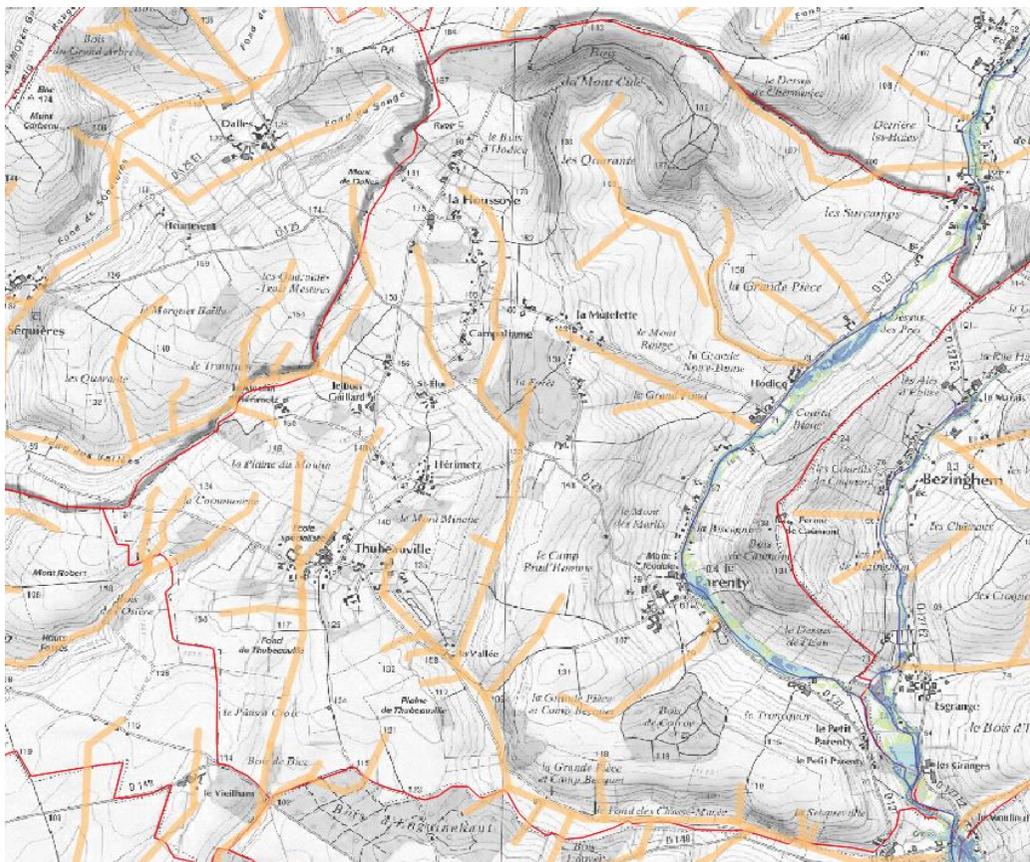


2.13 Parenty

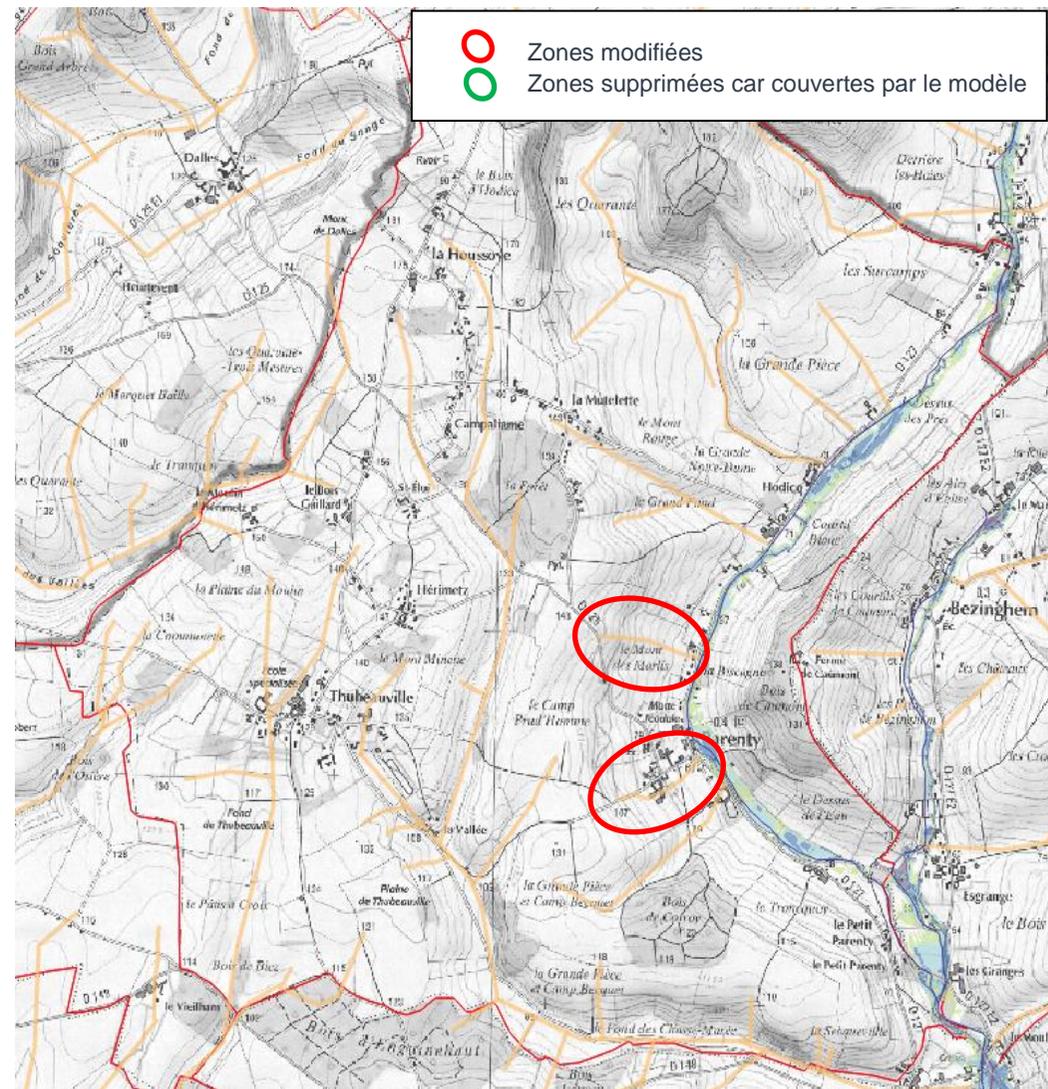
Modifications : Ajout de bandes tampons

Crue moyenne :

Avant modifications :



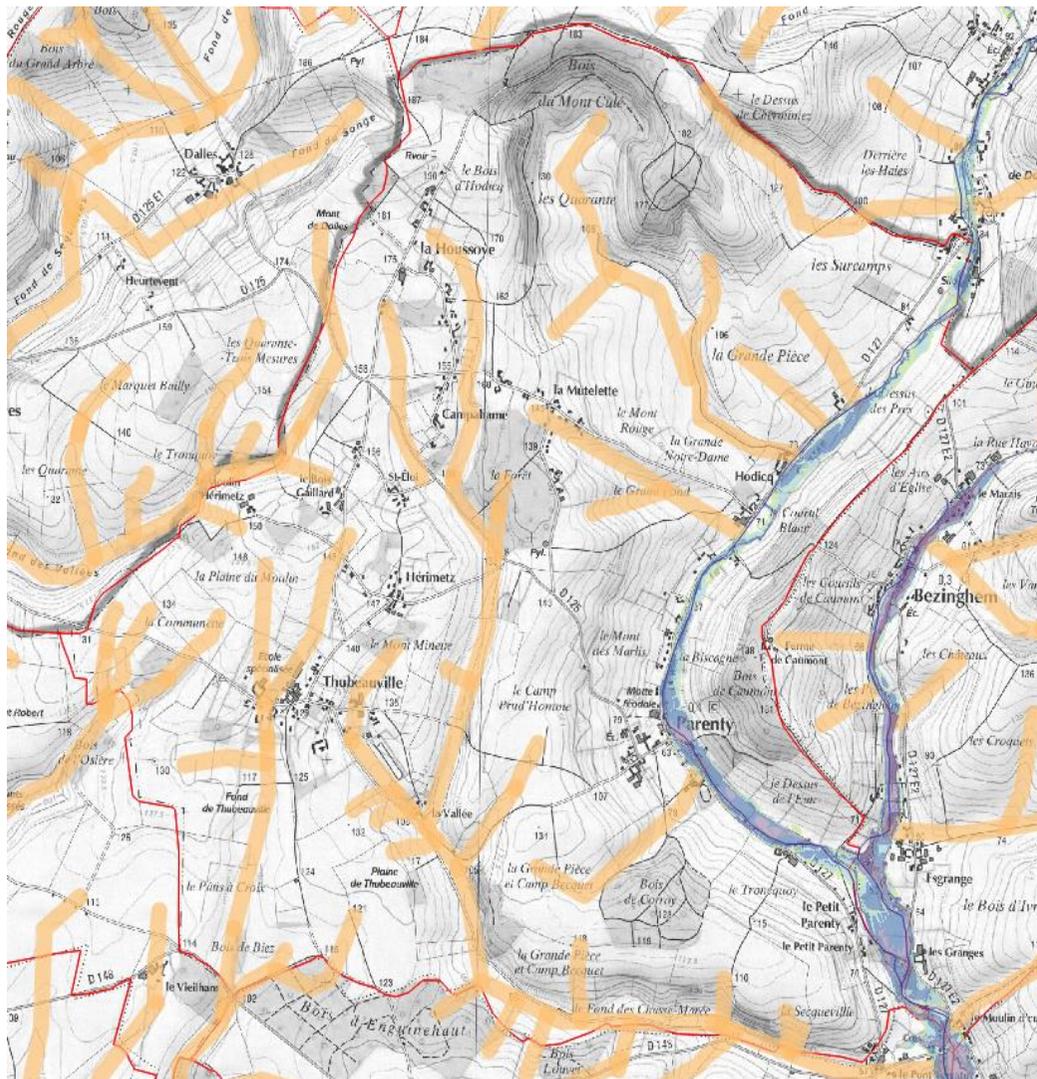
Après modifications :





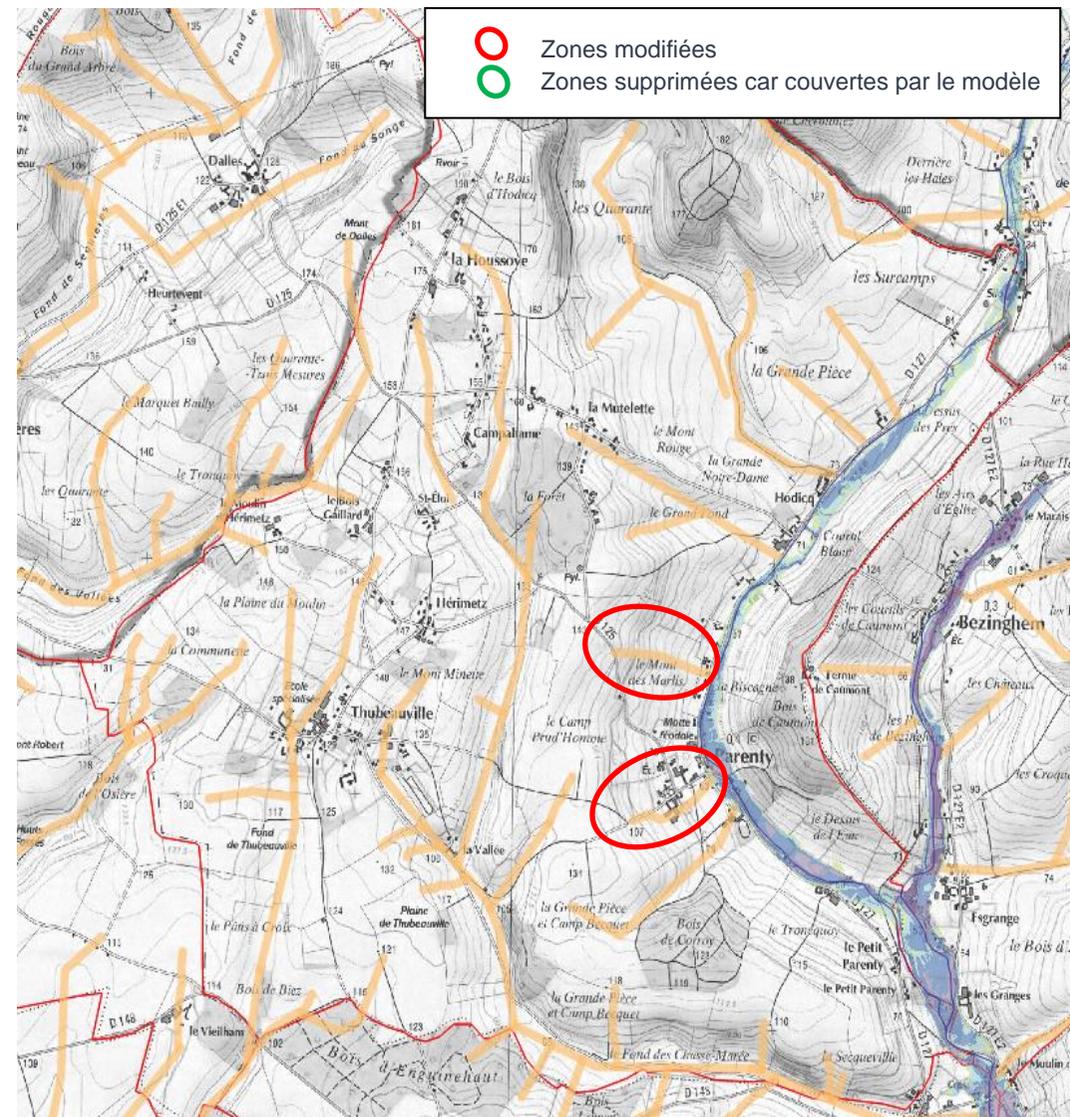
Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



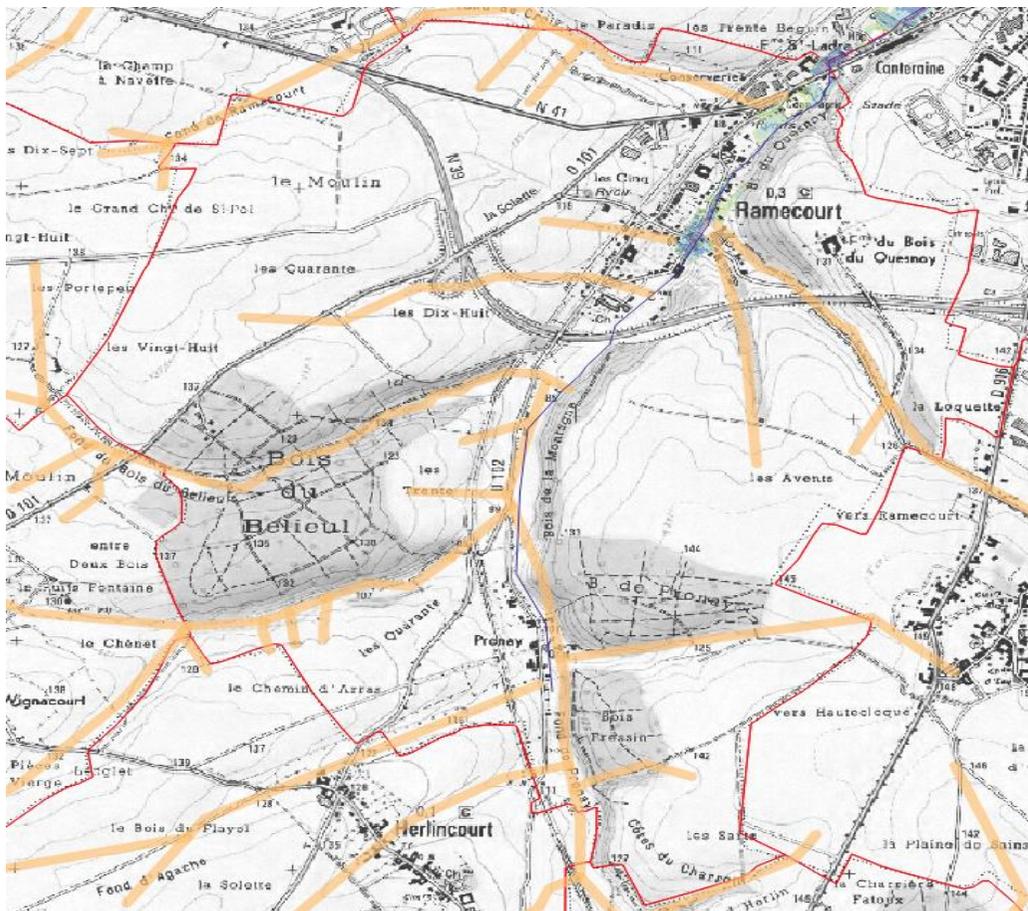
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 30

2.14 Ramecourt

Modifications : Ajout et déviation des axes de ruissellement

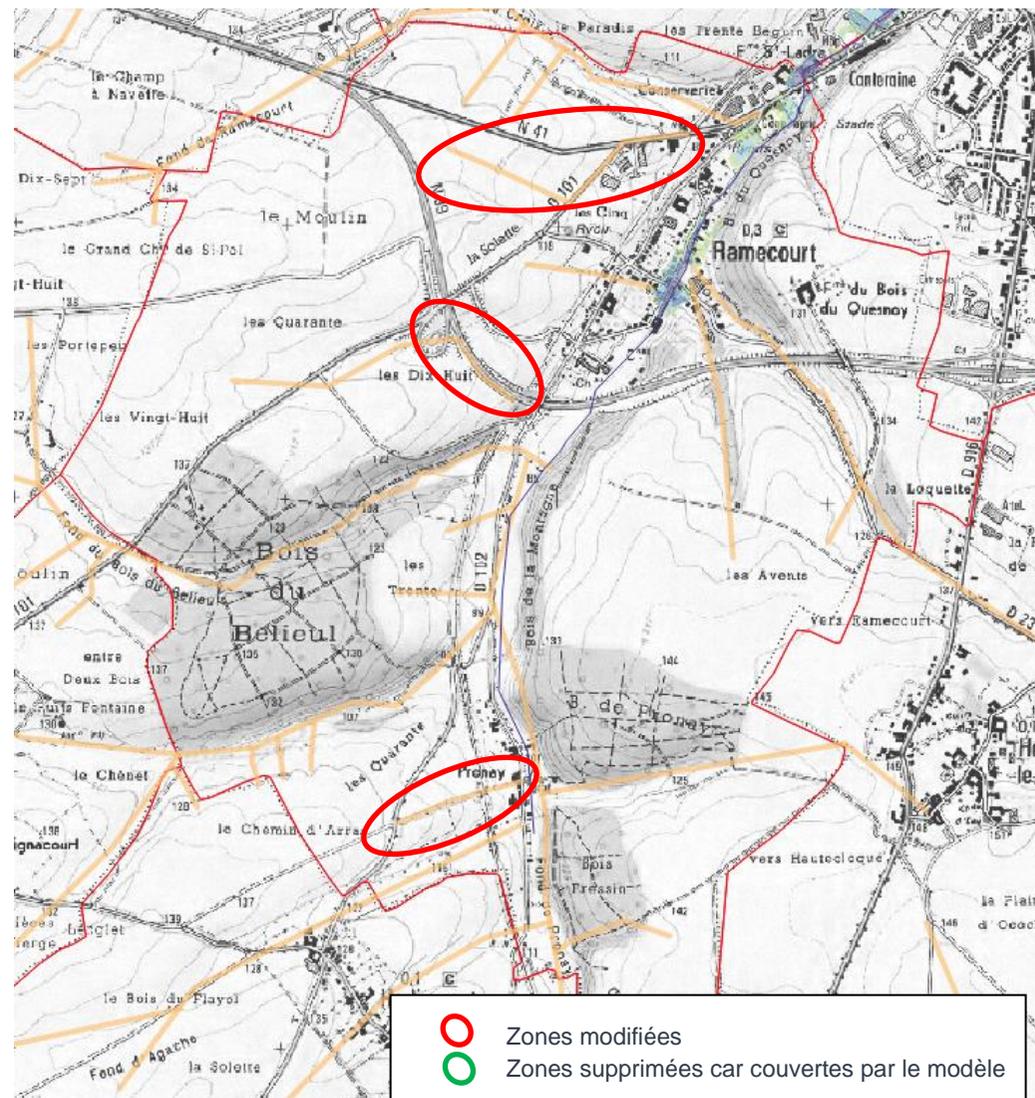
Crue moyenne :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



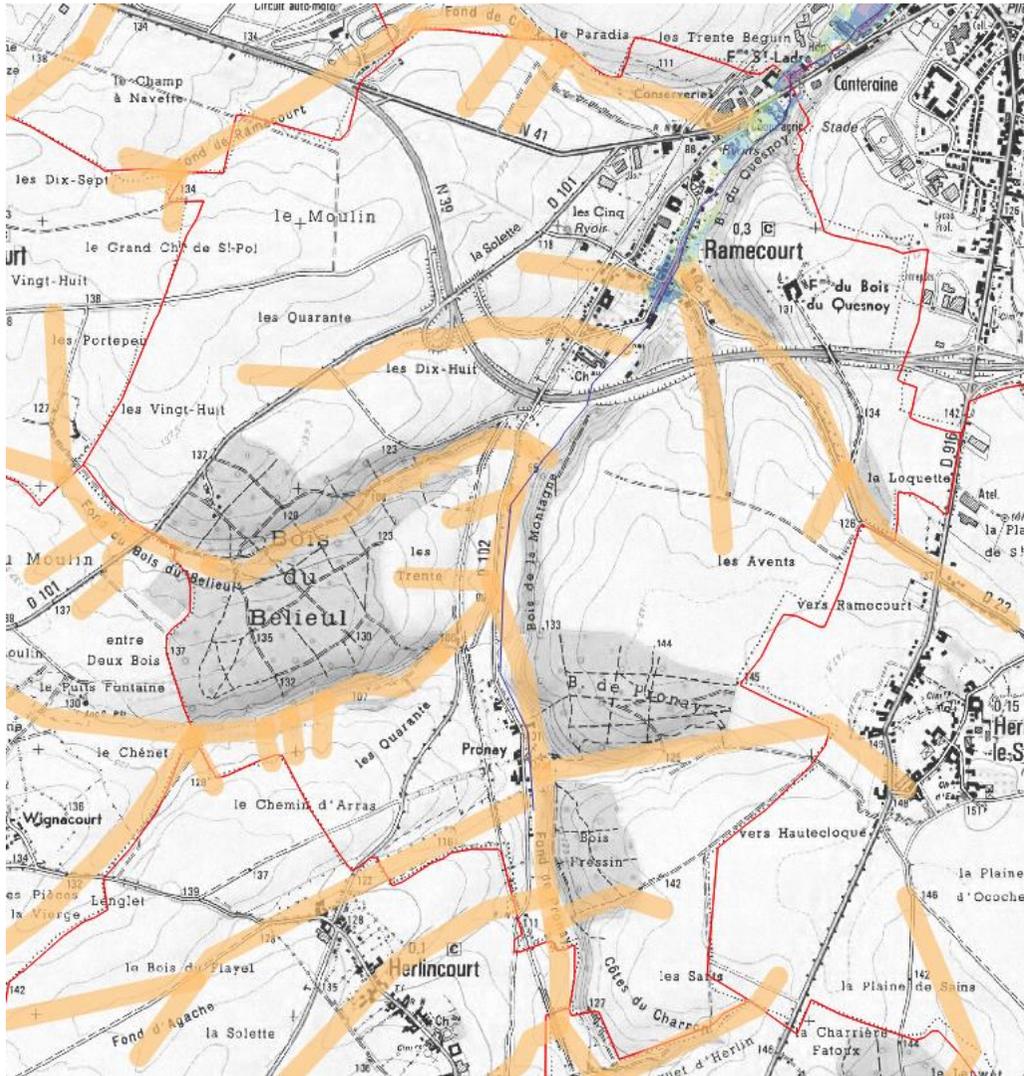
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes

Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 31



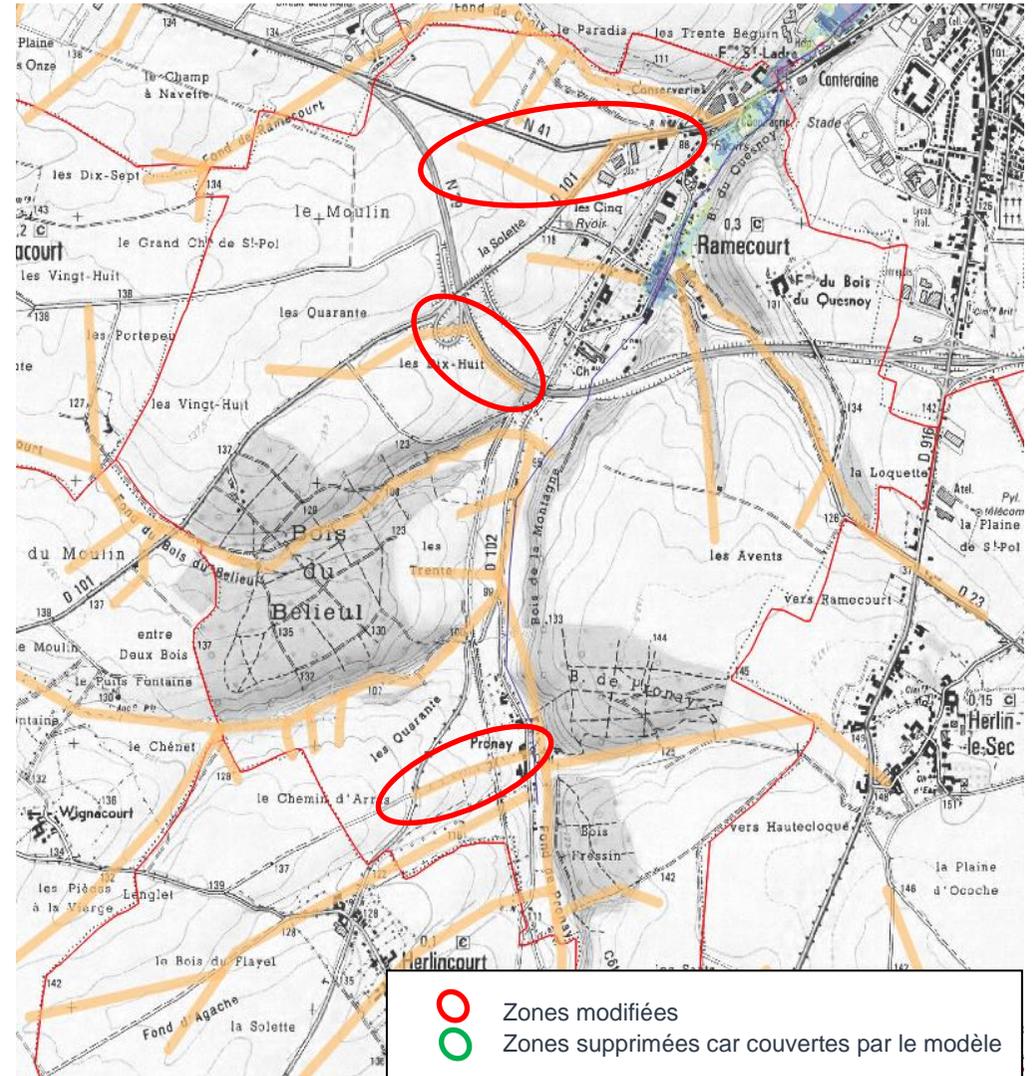
Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



27/07/2017 - Version n° 2

Après modifications :



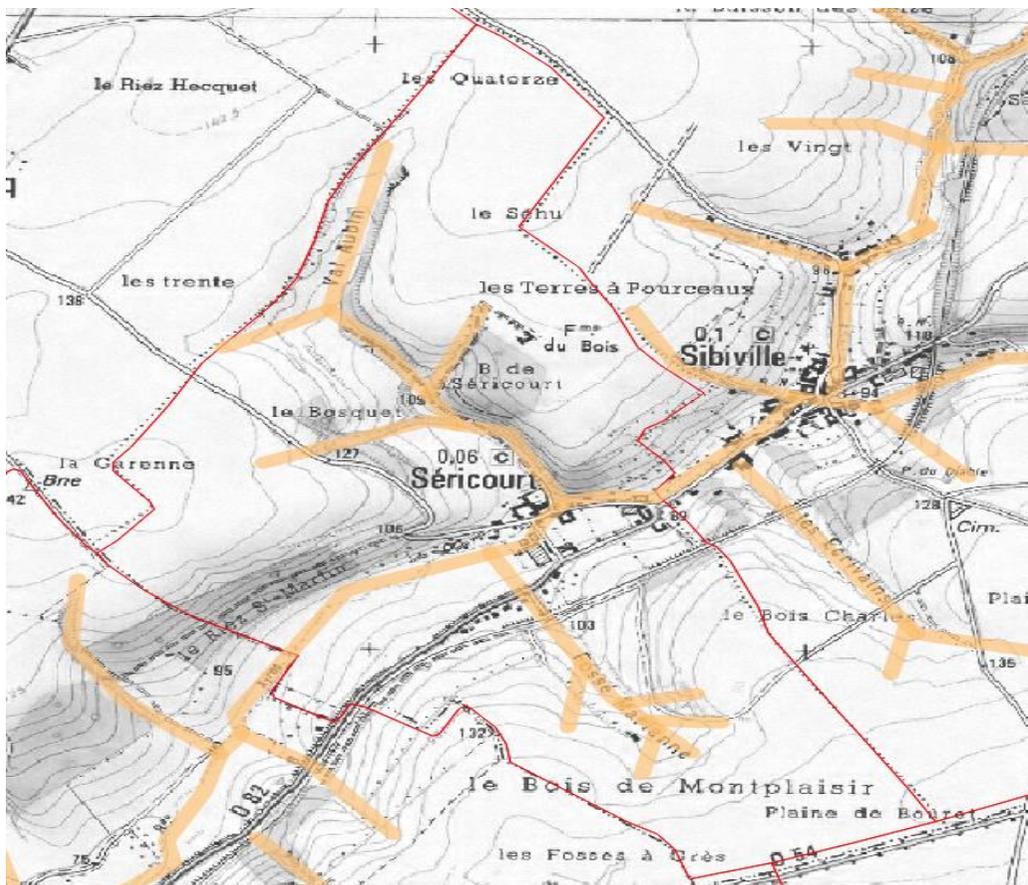
HYDRATEC / Modification des cartes d'inondation suites aux retours des communes
Elaboration du PAPI complet et du PPRI de la Canche 32

2.15 Sericourt

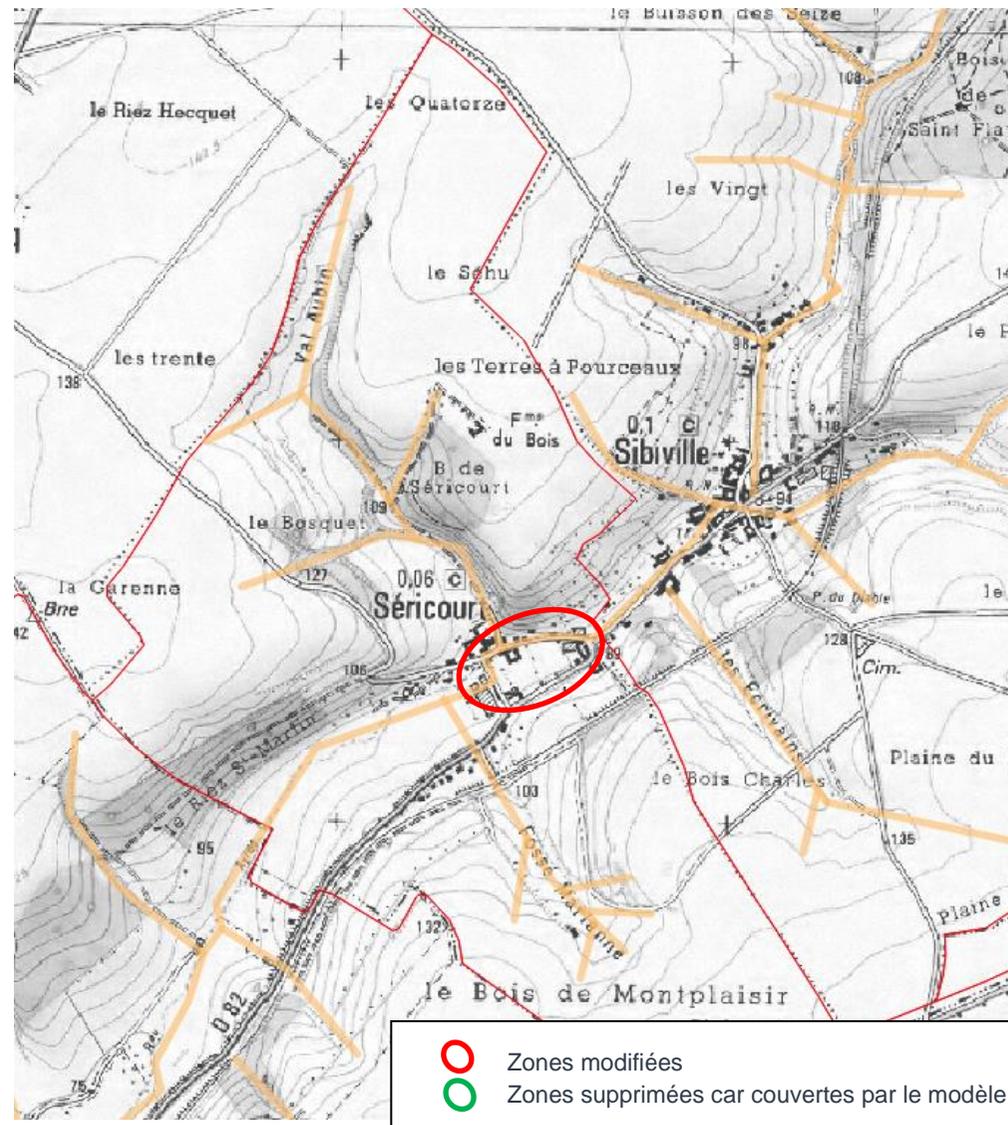
Modification : Déviation du tracé dans le bourg

Crue moyenne :

Avant modifications :

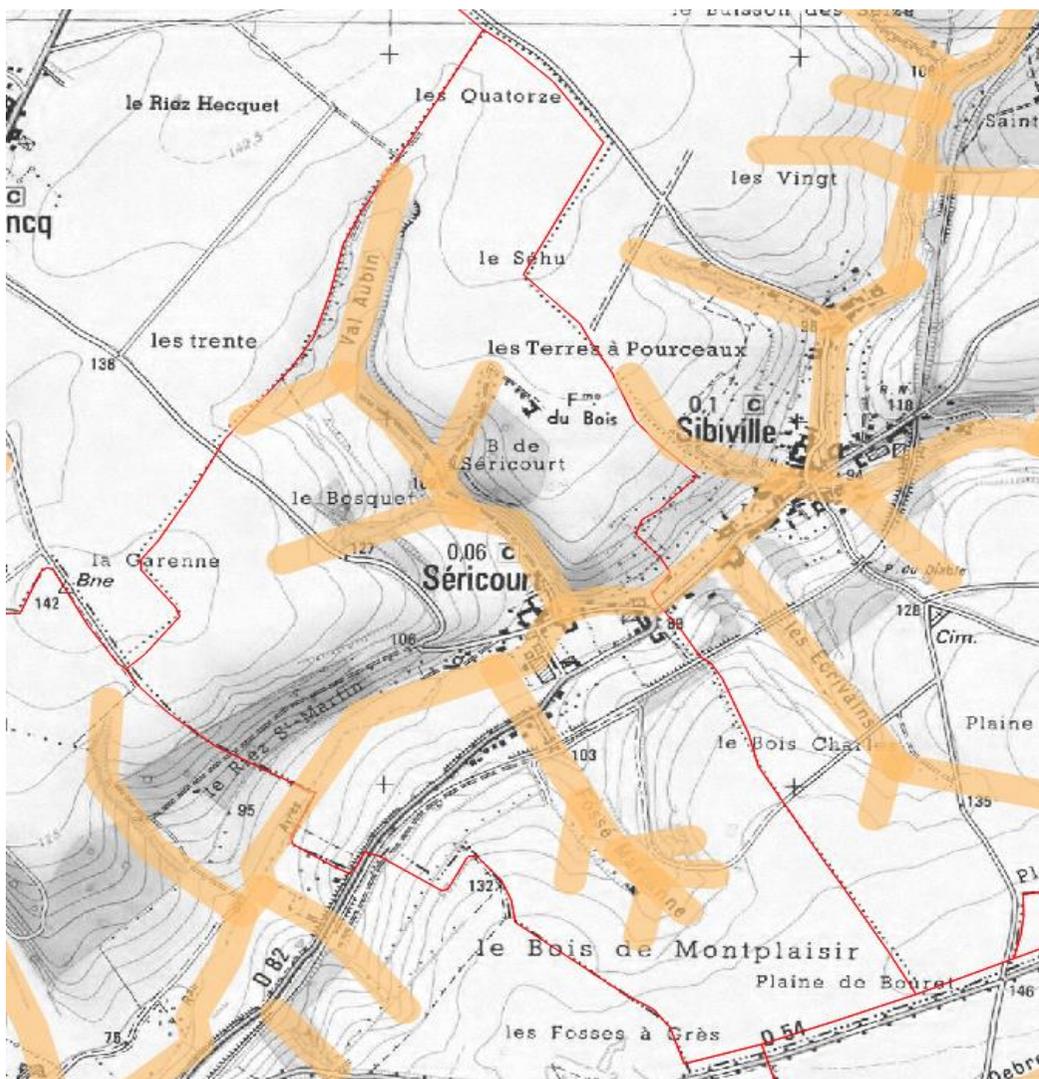


Après modifications :

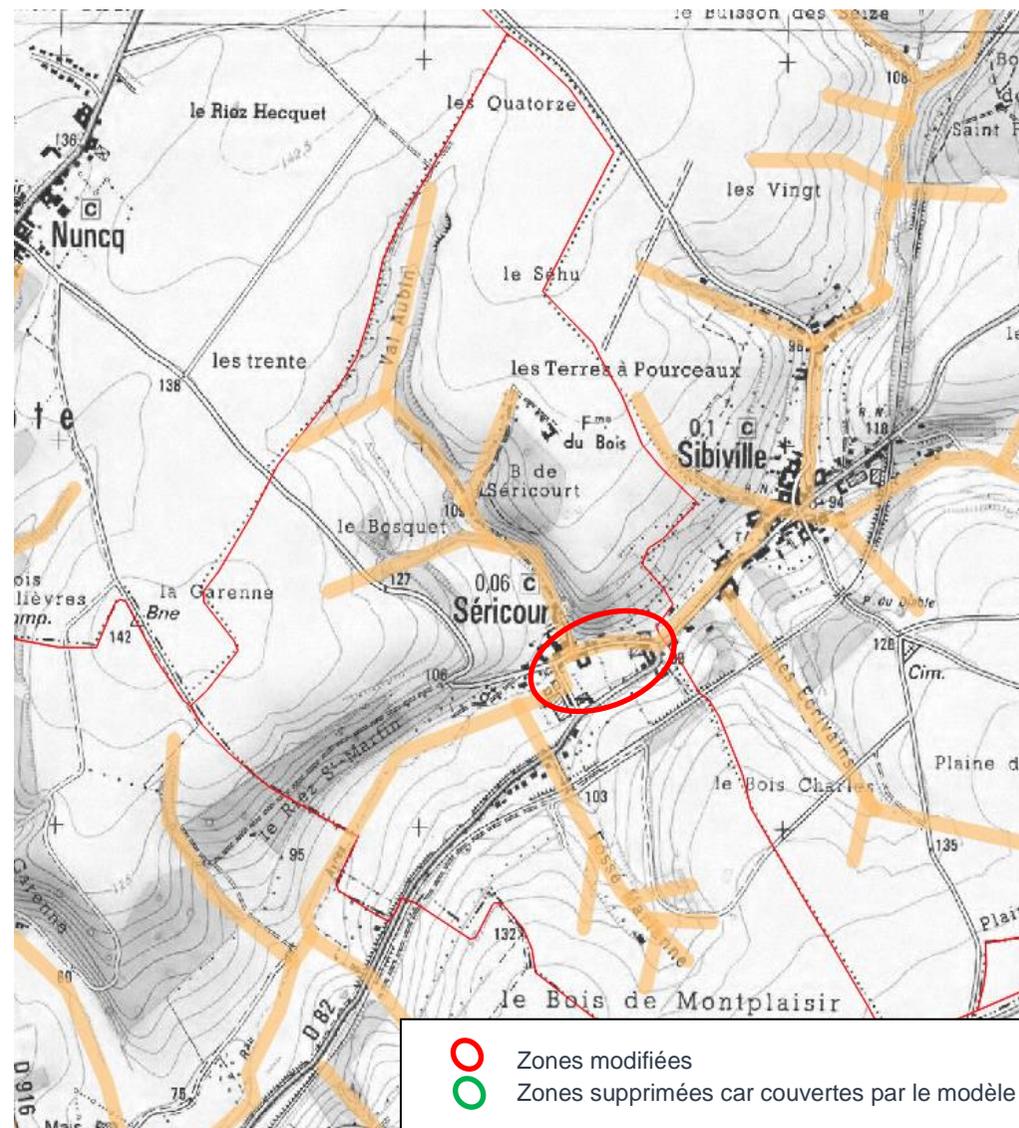


Crue exceptionnelle :

Avant modifications :



Après modifications :





COMPTE-RENDU

PAPI – PPRI

de la Canche



Réunion de Comité Technique
Mercredi 3 mai 2017

CR 13

ODJ : Restitution du volet 2 de la Partie 1
Lieu : Hesdin, Symcéa

Rédaction : A. Le Pailler le 03/06/2017
Diffusion : Les présents



COMPTE-RENDU

Présents

Structure	Nom	Qualité	Mail	Présent
DDTM 62 - Service Eau et Risques	Mme Valérie ZIOLKOWSKI	Adjointe à l'unité PPR	valeire.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr	X
	M. Stéphane ANSART	Chargé de mission	stephane.ansart@pas-de-calais.gouv.fr	X
Symcéa	M. Bruno ROUSSEL	Président	brunoroussel@free.fr	X
	Mme Valérie CHÉRIGIÉ	Directrice	valerie.cherigie@symcea.fr	X
	M. Grégoire JACQUESSON	Cellule PAPI	gregoire.jacquesson@symcea.fr	X
	Mme Emilie DELATTRE	Animatrice érosion cellule PAPI	emilie.delattre@symcea.fr	X
Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)	M. Stéphane PARMENTIER	Chargé d'intervention	s.parmenier@eau-artois-picardie.fr	X
DREAL Hauts-de-France	M. François CLERC		francois.clerc@developpement-durable.gouv.fr	X
CEREMA	M. Kevin CORSIEZ	Chargé d'études Hydraulique, Hydrologie et Assainissement	kevin.corsiez@cerema.fr	X
	M. Justin LECOMTE	Chargé d'études hydrogéologie	justin.lecomte@cerema.fr	X
hydratec	Mme Aurélie LE PAILLIER	Chef de Projet	lepaillier@hydra.setec.fr	X
	M. Nicolas MARTIN	Chargé d'études	nicolas.martin@hydra.setec.fr	X
Chambre d'Agriculture (59-62)	M. François DERANCOURT	Technicien		X
Conseil Départemental 62	M. Jean-François BLONDEL	Bureau SAGE	Blondel.jean.francois@pasdecalais.fr	
Région Hauts de France	M. Jean-Michel FOUQUET	Chargé de mission	jean-michel.fouquet@nordpasdecalaispicardie.fr	
CC Campagnes de l'Artois	Mme Delphine LEFEBVRE	Chargée de mission	d.lefebvre@lpdr.fr	X
CC Desvres-Samer	Mme Catherine GOMBERT	Chargée de mission	Catherine.gombert@cc-desvressamer.fr	X
Ternois Com	M. Quentin DUCHATER	Chargé de mission environnement	environnement@ternoiscom.fr	X
CC des 7 vallées	M. Cédric SEINE	Technicien environnement	Cedric.seine@7vallees-comm.fr	X
CCHPM	M. EVRARD Julien		julien.evrard.sporc@intercofruges.fr	X
ASA Saint Josse	M. Pierre-Marie DUSANNIER	Président	dusannierpm@orange.fr	X



COMPTE-RENDU

Structure	Nom	Qualité	Mail	Présent
CLE Canche	M. Jean-Charles BRUYELLE	Président com inondation	jcharlesbruyelle@wanadoo.fr	X

Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

Après l'introduction de M. Roussel, de Mme Chérigé et de Mme Ziolkowski, Mme Le Paillier présente la méthodologie et les résultats du volet 2 de l'étude.

Les principaux échanges y faisant suite sont synthétisés ci-dessous.



COMPTE-RENDU

Echanges / relevé de décision	Action
<p>Typologie des crues</p> <p>M. Bruyelle signale qu'à l'amont de Montreuil, la marée influe sur la durée de la crue (vidange) plus que sur son niveau.</p> <p>Les sols n'étaient pas nus lors de la crue de 2005. D'importants orages ont pu survenir sur sols très secs, et n'ont donc pas pu s'infiltrer. A l'inverse, des tassements ont pu avoir lieu suite à un travail sur sols humides (s'il y a eu de longues précipitations au préalable).</p>	
<p>Hydrologie historique</p> <p>Il est demandé pourquoi la crue de janvier 1995 n'est pas simulée.</p> <p>Mme Le Paillier répond que cette crue est trop ancienne pour pouvoir être correctement calée, car l'aléa inondation de la basse vallée a été fortement modifié depuis cette époque, en raison d'importantes modifications de digues réalisées. Si la crue de 1995 se reproduisait aujourd'hui, la zone inondable constatée serait probablement bien différente de celle observée à l'époque.</p>	
<p>Méthodologies mises en œuvre</p> <p>Une personne demande comment faire face aux orages localisés.</p> <p>M. Roussel répond qu'il s'agit d'une problématique importante du territoire, à laquelle il faudra répondre.</p> <p>Mme Le Paillier explique tout d'abord que les inondations consécutives à des orages localisés ne peuvent pas être traitées par la modélisation, car elles peuvent survenir à n'importe quel endroit du territoire ; il faudrait alors modéliser les centaines de kilomètres de vallons secs du territoire. C'est la raison pour laquelle les cartes de zones inondables sont produites par analyse topographique (ou hydrogéomorphologique), qui est une approche plus globale.</p> <p>Par ailleurs, la problématique ruissellement, très diffuse sur le territoire, ne peut se résoudre par la construction d'un aménagement dans chaque thalweg pouvant potentiellement ruisseler. Il faut donc se tourner vers des actions préventives, et non des aménagements curatifs, pour limiter la formation des ruissellements à la source (pratiques agronomiques...) par exemple, ou bien limiter les conséquences d'une coulée de boue formée (réduction de la vulnérabilité).</p> <p>Une personne demande pourquoi la crue de référence est différente selon la méthode employée (centennale dans les secteurs modélisés, millénale dans les secteurs amont). M. Corsiez explique que ce choix est justifié par le fait que les résultats obtenus par la méthode hydrogéomorphologique employée dans les secteurs amont présentent une incertitude plus grande que ceux obtenus par modélisation, et qu'il est important de ne pas sous-évaluer l'aléa.</p>	
<p>Modélisation</p> <p>La crue fréquente des premiers dommages a une période de retour comprise entre 10 et 30 ans selon les secteurs. Une personne demande si cette période de retour tient compte ou non des digues existantes. Il est répondu que l'étude de dangers réalisée sur la partie aval des digues a</p>	



COMPTE-RENDU

<p>montré que pour une crue décennale, la probabilité de rupture des digues est comprise entre 10 et 100% selon les sites. La crue faible génère donc des dommages, que l'on tienne compte ou non de ces ouvrages de protection.</p>	
--	--

<p>Une personne indique qu'aucun débordement ne s'est produit dans la basse vallée pour les crues décennales observées par le passé.</p>	
--	--

Prochaine réunion

Objet : Cotech de présentation du Volet 3 (Enjeux) de l'étude

Date : à définir

Lieu : à définir

PAPI – PPRI

de la Canche



Réunion de Comité de Pilotage
Jeudi 15 juin 2017

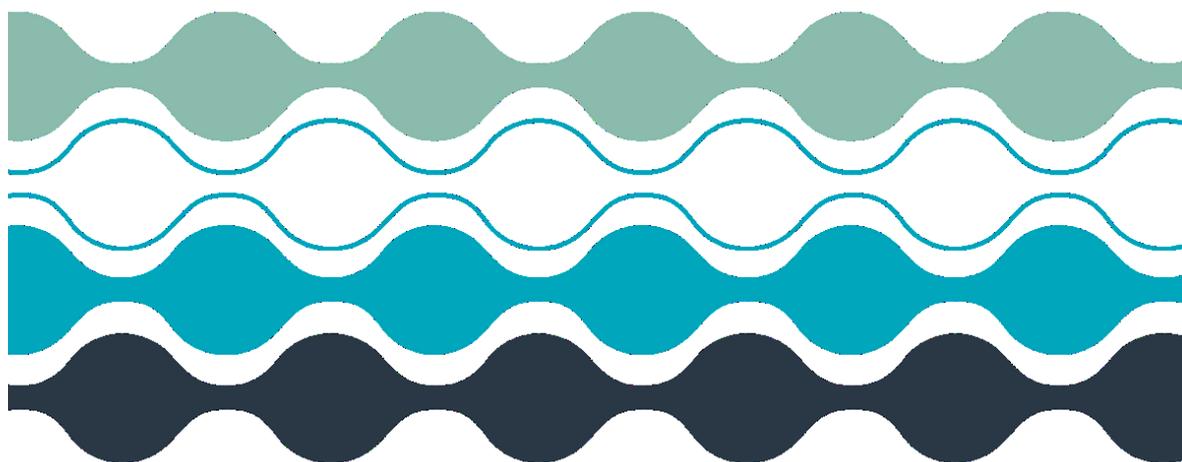
CR 15

ODJ : Présentation du volet 2 de l'étude
(cartes d'aléas) et de la concertation
associée

Lieu : Sous-préfecture, Montreuil-sur-Mer

Rédaction : A. Le Paillier le 22/06/2017

Diffusion : Les présents



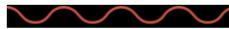
Présents

Structure	Nom	Mail	Présent
Sous-Préfecture du Pas-de-Calais	M. ELBEZ Régis, <i>Sous-préfet</i>		X
	Mme GERME Francine	francine.germe@pas-de-calais.gouv.fr	X
	Mme PREVOST Elodie	elodie.prevost@pas-de-calais.gouv.fr	X
	Mme FROMETIN Elisabeth	elisabet.fromentin@pas-de-calais.gouv.fr	X
DDTM 62 - Service Eau et Risques	Mme RENARD Emilie	emilie.renard@pas-de-calais.gouv.fr	X
	M. ANSART Stéphane	stephane.ansart@pas-de-calais.gouv.fr	X
Symcéa	M. ROUSSEL Bruno	brunoroussel@free.fr	X
	Mme CHÉRIGIÉ Valérie	valerie.cherigie@symcea.fr	X
	M. JACQUESSON Grégoire	gregoire.jacquesson@symcea.fr	X
	Mme DELATTRE Emilie	emilie.delattre@symcea.fr	X
Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)	M. PARMENTIER Stéphane	s.parmentier@eau-artoi-picardie.fr	X
Chambre d'agriculture région Nord – Pas-de-Calais	M. DERANCOURT François	francois.derancourt@agriculture-npdc.fr	X
	M. DHAUTEFEUILLE Emmanuel	emmanuel.dhautefeuille@orange.fr	X
Conseil Régional Hauts-de-France	M. FOUQUET Jean-Michel	jean-michel.fouquet@hautsdefrance.fr	X
DREAL Nord-PdC	M. ANGIBAUD Nicolas	nicolas.angibaud@developpement-durable.gouv.fr	X
AFB Service Départemental du Pas-de-Calais	M. ROSAN Philippe	philippe.rosan@afbiodiversite.fr	X
CLE	M. BRUYELLE Jean-Charles, <i>Pdt com. inondation</i>	jcharlesbruyelle@wanadoo.fr	X
Comité de Baie	M. DUSANNIER Pierre-Marie, <i>Pdt commission inondation</i>	dusannierpm@orange.fr	X
	M. DESCHARLES Jean-Claude	jeanclaudedescharles@orange.fr	X
Com d'Agglo des 2 Baies en Montreuillois	M. DACHICOURT Pierre-Georges		X
	M. FOURCROY Philippe	pfourcroy@nordnet.fr	X
	M. CONGY Cyril	cyril.congy@ca2bm.fr	X



COMPTE-RENDU

Com Com des Campagnes de l'Artois	M. BRICOUT Damien	damien.bricourt@orange.fr	X
Com Com Desvres-Samer	M. CAZIN Thierry		X
Com Com des Hauts Pays du Montreuillois	M. COFFRE Christophe		X
Com Com du Ternois	M. TINCHON Jean-Marie	mairie-boubersurcanche@wanadoo.fr	X
	M. LECLERCQ Marcel	leclercq.marcel@yahoo.fr	X
	M. DUCHATEL Quentin	environnement@ternoiscom.fr	X
Commune du Touquet & ASA La Calotterie	M. DELCROIX Jean-René	delevoix.jean-rene@ville-letouquet.fr jean-rene.delcroix@laposte.net	X
Syndicat Mixte du Pays du Montreuillois	Mme DELENCLOS Céline	cd.smm@orange.fr	X
hydratec	Mme LE PAILLIER Aurélie	lepaillier@hydra.setec.fr	X
	M. BOISSEAU Thierry	boisseau@hydra.setec.fr	X



Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

M. Elbez introduit la séance en rappelant l'intérêt de la présente étude pour assurer la convergence du PAPI et du PPRI. Il ajoute que la réunion vise à faire le bilan de la concertation autour des cartes d'aléas produites, et doit être le lieu d'échanges constructifs et d'expression du sentiment des élus, qui apportent un regard croisé sur la connaissance des aléas. In fine, la réunion doit permettre de valider ce qui peut l'être pour poursuivre la démarche PAPI/PPRI, quitte à prévoir des allers-retours complémentaires sur les points à améliorer dans le débat entre élus et techniciens.

M. Roussel indique que la phase de cartographie des aléas est importante, car c'est sur cette base que sera élaborée la stratégie de protection du PAPI. Il rappelle ensuite qu'à l'issue du diagnostic, qui contient également l'analyse des enjeux, puis des risques (phases à venir), la DDTM prendra la main sur le PPRI, et le Symcéa sur le PAPI. M. Roussel ajoute que le Symcéa se tient à disposition des communes qui souhaiteraient recevoir des explications supplémentaires sur les cartes d'aléa produites.

Mme Chérigé expose ensuite le contexte de l'étude et l'avancement du PAPI d'intention. Puis Mme Le Paillier présente les travaux réalisés pendant le volet 2 de l'étude, les cartes d'aléas produites et la concertation menée autour de ces cartes.

En particulier, il est rappelé que la terminologie employée pour désigner l'intensité des crues est éloignée de la définition donnée par le sens commun :

- La crue « faible » est assez forte puisqu'elle désigne la crue des premiers dommages conséquents, de période de retour 10 à 30 ans ;
- La crue « moyenne » est une crue rare puisqu'elle est centennale ;
- La crue « exceptionnelle » désigne l'emprise inondable maximale envisageable.

Par conséquent, sur la majorité du territoire, toutes les crues survenues cette dernière cinquantaine d'années sont moins fortes que la crue faible.

Les principaux échanges et les décisions prises au cours de la séance sont retranscrits par thème ci-dessous. Les mentions *[en italique]* sont des précisions apportées ultérieurement à la réunion.

Echanges

Avancement du PAPI d'Intention

Mme Chérigé indique que 8 communes n'ont pas encore élaboré leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), pourtant obligatoire du fait de l'existence d'un PPRI prescrit. Une réunion est organisée par M. le Sous-Préfet le 22 juin 2017, avec les communes et le Symcéa, pour travailler sur l'élaboration de ce document.

M. Jacquesson explique que des repères de crue seront posés par le Symcéa d'ici la fin de l'année, en concertation avec les élus.

Un point est par ailleurs fait par le Symcéa sur les actions de communication réalisées :

Un projet pédagogique a été proposé par le Symcéa sur la thématique des risques majeurs.



COMPTE-RENDU

Echanges

Pour l'année scolaire 2016/2017, 3 écoles du bassin versant de la Canche, Blangy-sur-Ternoise, Beaurainville et Beutin ont travaillé en classe et sur le terrain à partir des animations suivantes :

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? Quels sont les risques dans ma commune ?
- Qu'est-ce que le risque d'inondation ? Sortie de terrain
- Bilan sur le risque d'inondation et rencontre d'un acteur du territoire
- Les conduites à tenir en cas d'inondation.

Les 3 classes se sont réunies le 6 juin 2017 pour une journée de restitution de leurs productions.

Ce projet sera reconduit avec de nouvelles classes pour les années scolaires suivantes.

Fonctionnement hydraulique du territoire

Une personne indique que l'influence de la marée remonte jusqu'à Marles-sur-Canche sur la Nocq et le canal Bouret. Mme Le Paillier répond que l'influence maritime, dont l'analyse se limite à la Canche dans le rapport, sera étudiée aussi sur ces deux autres cours d'eau.

Une personne indique que les digues des bas champs n'ont été submergées qu'en 1988 et 1995 et que les inondations de décembre 1999 dans la basse vallée étaient consécutives à une rupture de digue. *[Après vérification par Mme Le Paillier, les ruptures de digues rapportées lors des entretiens concernent exclusivement les crues de 1967, 1984 et 1990.]*

M. Dusannier rappelle qu'un réseau de fossés parallèles à la Canche a été créé pour permettre l'évacuation des déversements de la Canche dans la basse vallée. Leurs exutoires sont les portes à marées situées plus en aval, là où le niveau de la Canche est plus bas.

Niveau marin à prendre en compte

Les cartes d'aléa débordement produites (crues fréquente, moyenne et exceptionnelle) sont combinées avec un coefficient de marée de 70.

Suite à une remarque des élus de la basse vallée qui trouvent ce coefficient bas, M. Elbez demande comment a été choisi ce coefficient. Mme Le Paillier expose les raisons de ce choix, approuvé par le comité technique de l'étude :

- Combiner une marée courante avec une crue faible de la Canche permet de disposer effectivement d'un événement de période de retour globale faible dans la basse vallée. Si un plus gros coefficient de marée était considéré, la concomitance d'une crue par débordement faible avec ce gros coefficient aurait une période de retour plus forte, et ne pourrait pas être qualifié de faible ;
- Dans cette partie de l'étude, distinguer les crues continentales des crues maritimes permet de mieux comprendre le fonctionnement du territoire.

Il s'avère par ailleurs que ce choix est cohérent avec les documents réalisés sur les bassins versants voisins.

Les élus de la Basse Vallée souhaitent qu'un coefficient de marée de 100 soit considéré plutôt qu'un coefficient de 70 pour qualifier la crue faible, car la concomitance d'une marée importante et d'une crue de la Canche est très probable (et s'est déjà produite) étant donné que les crues de la Canche durent plusieurs semaines.

Mme Le Paillier explique, sur la base d'un profil en long présenté en séance, que :

- l'application d'un coefficient 100 à la crue faible rehausse de 90 cm le niveau marin,
- ce rehaussement ne se fera ressentir que jusqu'au pont de Beutin (donc la ligne d'eau n'est pas rehaussée entre Montreuil et le pont de Beutin),
- la surélévation du niveau à l'aval du pont de Beutin reste bien inférieure à la crête des digues (au moins 50 cm à 1 m dessous).
- en appliquant un coefficient 100 à la crue faible, on retrouve peu ou prou les niveaux historiques de la crue de décembre 2012 dans la basse vallée.



COMPTE-RENDU

Echanges

Ainsi, l'inondabilité de la Basse vallée reste inchangée, qu'un coefficient 70 ou 100 soit considéré pour la crue faible.

La DDTM rappelle que les 3 scénarios d'inondation réalisés pour la vallée de la Canche répondent aux objectifs du cahier des charges PAPI, qui exige la prise en compte de trois scénarios d'inondation a minima :

- fréquent (d'une période de retour bien inférieure à cent ans), définie comme celle qui engendre les premiers dommages ;
- moyen (d'une période de retour supérieure ou égale à cent ans) ;
- extrême.

A la demande des élus de réaliser une modélisation complémentaire selon les écoles hypothèses "crue fréquente/niveau marin exceptionnel" la DDTM précise qu'il sera nécessaire, pour élaborer la stratégie du PAPI, de modéliser un ensemble de crues représentatives, des plus fréquentes aux plus rares, de manière à tenir compte des effets envisageables des digues existantes dans diverses conditions d'inondation.

L'étude "ACB" nécessitera par ailleurs d'analyser éventuellement deux scénarios supplémentaires mettant en valeur les effets de seuil des ouvrages : scénarios de dimensionnement (correspondant au niveau de protection) et scénario de fin d'impact des digues existantes si celles-ci sont maintenues comme mesure de protection (Axe 7 du PAPI).

Une personne ajoute qu'avec un faible coefficient de marée, la vidange de la crue de la Canche n'est pas accélérée par l'effet de la marée descendante, ce qui a pour avantage de ne pas minorer le risque.

Mme Le Paillier rappelle également que le risque de submersion marine est cartographié par ailleurs sur un atlas spécifique à la submersion marine, qui considère un niveau marin de période de retour 10 ans (événement faible) et 100 ans (événement moyen) notamment. Ces niveaux marins décennal et centennal sont bien au-dessus du niveau du coefficient 100 (+70 cm et +110 cm respectivement).

M. Roussel conclut que la demande des élus au sujet du coefficient de marée à prendre en compte concerne la crue de dimensionnement des actions qui seront proposées dans le cadre du PAPI pour la basse vallée. La crue de référence faible de connaissance des risques est donc maintenue avec un coefficient 70. Les simulations avec différents coefficients seront mises en œuvre dans la suite de l'étude, pour établir le schéma de protection contre les inondations (crue de projet à affiner par les élus au cours de la concertation autour de l'élaboration de la stratégie du PAPI).

Résultats de la concertation

La concertation menée autour des cartes de zones inondables est passée par :

- 6 réunions de commissions géographiques tenues mi-mai auprès de l'ensemble des communes, avec les maîtres d'ouvrage et le bureau d'études hydratec.
Sur les 203 communes membres du Symcéa invitées, 88 communes au total ont été représentées lors de ces réunions.
- l'envoi des cartes produites à chacune des 203 communes, au format papier et consultables en ligne, afin que les élus puissent faire remonter leur remarques (en juin) ;
Nombre de réponses individuelles reçues : 23 (11%)
- 3 réunions locales d'explications individualisées sur la Basse vallée, la Com Com du Ternois et la Canche amont, en juin, avec les maîtres d'ouvrage de l'étude.

Un élu indique que les cartes d'inondation produites permettent de donner les outils nécessaires aux maires pour refuser les permis de construire en zone inondable. Cela permet également d'objectiver la connaissance des cotes d'eau atteintes et donc, à terme, d'homogénéiser les niveaux de protection entre la rive gauche et la rive droite le cas échéant.



COMPTE-RENDU

Echanges

M. Angibaud expose les avantages de la démarche couplée PAPI/PPRI :

- baser le diagnostic du PPRI et celui du PAPI sur les mêmes cartes d'inondabilité,
- résoudre les problèmes consécutifs à la méconnaissance du risque (comme exposé dans le paragraphe précédent),
- que le PAPI bénéficie de la concertation du PPRI, au plus près des élus.

Un représentant de la Communauté de Communes du Ternois exprime sa déception sur le fait que beaucoup d'aménagements (ouvrages de rétention dans les bassins versants et ouvrages d'hydraulique douce) ont été réalisés sur le territoire, et qu'ils ne sont pas reconnus au travers des cartes produites. Les investissements publics réalisés ne permettent pas de préserver le caractère urbanisable du territoire.

M. Elbez comprend les craintes urbanistiques des élus. Il s'agit ici d'apprécier le risque à sa juste valeur, en corrélant le risque avec les aménagements réalisés. Il ajoute que l'attentisme vis-à-vis de la validation des cartes est préjudiciable pour le déroulé de l'étude, et donc le dépôt du dossier PAPI qui proposera des solutions pour réduire le risque. Il assure enfin l'assemblée que les services de l'Etat veilleront à apprécier le risque tout en conservant le développement économique des territoires.

Une réunion de concertation supplémentaire sera organisée par le Symcécà avec la Communauté de Communes du Ternois, à l'issue de laquelle les élus de ce territoire émettront leur avis sur les zones inondables cartographiées à l'issue du diagnostic PAPI/PPRI. La date butoir pour recevoir ces avis est le 28 juin.

Les communautés de Communes des Desvres-Samer et du Haut Pays du Montreuillois n'ont pas d'objection particulière à formuler sur les cartes.

Une personne de la CA2BM rappelle l'importance de parler de hauteur marine et pas seulement de coefficient de marée.

Hormis le souhait de prendre en compte un coefficient de marée plus élevé pour le schéma d'aménagement à venir, les élus de la CA2BM sont satisfaits de la modélisation réalisée.

Conclusion :

En conclusion, après avoir interrogé l'ensemble des élus présents, M. Elbez rappelle que 6 réunions de commissions géographiques et trois réunions d'explications individualisées ont été menées, et qu'une trentaine de réponses ont été reçues sur les cartes transmises, ce qui permet de valider le principe de mise en œuvre de la concertation.

Il ajoute que les réponses ne remettent pas fondamentalement en cause les résultats et qu'à l'issue des corrections locales demandées, les cartes pourront être validées, moyennant la phase de concertation supplémentaire requise sur Ternois Com, qui émettra son avis pour fin juin.

L'ensemble des remarques sera analysé et les réponses seront reprises dans le bilan de la concertation.

M. Elbez remercie tout particulièrement les élus, qui sont les chevilles ouvrières d'une concertation réussie.

Prochaine réunion

Objet : Commission géographique de définition de la stratégie du PAPI

Date : début 2018

Lieu : à déterminer